

Rapport sur la qualité 2022

Annexe au Bilan annuel



Résumé

En tant qu'autorité de délivrance des brevets pour l'Europe, créée par la signature de la Convention sur le brevet européen (CBE) en octobre 1973, l'Office européen des brevets a toujours attaché la plus haute importance à sa mission consistant à fournir aux demandeurs de brevets et au public européen des brevets et de services de brevets de grande qualité garantissant les plus hauts niveaux de sécurité juridique et de prévisibilité. Nos équipes hautement qualifiées et motivées sont très fières de la qualité et de l'importance de leur travail – elles soutiennent l'innovation qui aidera le monde à atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'accent mis sur la qualité est fondamental pour notre mission, mais ce n'est pas un voyage que nous entreprenons seuls. Les utilisateurs du système de brevet ont également un rôle central à jouer – non seulement en nous aidant à définir ce que nous entendons par service de qualité, mais aussi en évaluant cette qualité et en identifiant les domaines dans lesquels nous pouvons ensemble améliorer la procédure de délivrance des brevets (PDB). Il s'agit d'une responsabilité commune fondée sur la confiance et le dialogue.

L'OEB a souligné son approche de la qualité centrée sur l'utilisateur en 2022 avec le lancement de sa Charte sur la qualité des brevets. Objectif du plan stratégique 2023 de l'OEB, cette charte est en cours d'élaboration depuis 2019 ; elle est le fruit d'une collaboration entre le monde de l'industrie, les États membres de l'Organisation européenne des brevets et nos collaborateurs. Elle a été rédigée avec la contribution et en pleine consultation de toutes les parties prenantes de la PDB. Elle reconnaît l'importance vitale de la qualité des brevets pour les acteurs industriels et souligne l'engagement de l'OEB en faveur de l'excellence à chaque étape de la PDB.

Mais comment se traduit en pratique cet engagement en faveur de l'excellence sur le plan des produits et des services ? Cet engagement vise essentiellement à fournir aux demandeurs la recherche la plus complète et la plus précise ainsi qu'une opinion écrite sur la brevetabilité dans un délai de six mois pour les premiers dépôts. Ce produit non seulement identifie les antériorités potentiellement pertinentes mais donne également une indication de la brevetabilité. L'OEB est le seul, parmi les principaux offices de brevets, à proposer un tel produit. En fournissant ce service dans un délai de six mois, les déposants disposent des informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant les investissements futurs dans leur invention. Au stade de l'examen, notre objectif est de fournir un examen approfondi et cohérent, conformément à la CBE. La garantie que la procédure d'examen respectera les délais apporte une plus grande sécurité juridique aux déposants et à la société.

Le dialogue approfondi que nous avons mené avec les utilisateurs en 2022 a confirmé la justesse de nos priorités dans ces deux domaines. Bien entendu, il y aura toujours des aspects sur lesquels les demandeurs auront des opinions différentes des nôtres – par exemple l'importance relative du délai de délivrance, la rédaction des revendications ou l'interprétation de la CBE. Avant d'agir sur ces points de vue, il est essentiel que l'OEB écoute l'ensemble des opinions sur une question particulière et qu'il en discute dans des forums tels que notre Comité consultatif permanent.

Il est tout aussi important que, lorsque des domaines d'amélioration sont identifiés, nous fassions preuve de transparence dans nos rapports. En réponse aux commentaires de nos utilisateurs, ce rapport de qualité 2022 adopte une approche différente des rapports précédents. Nous y expliquons plus en détail comment la qualité est intégrée dans tout ce que nous faisons, comment nous mesurons la qualité de différentes manières et les outils dont nous disposons pour nous aider à atteindre notre objectif d'excellence. Nous présentons également nos résultats et les mesures que nous avons prises en 2022 au niveau des points à améliorer. Les principaux domaines d'action en 2022 sont décrits en détail dans le présent rapport.

Parmi nos principales réalisations, on peut citer les suivantes :

- Recrutement et fidélisation de nos collaborateurs : le capital humain est la pierre angulaire de la qualité de l'OEB, et nous avons la chance de pouvoir attirer et fidéliser les meilleurs ; en 2022, 77 examinateurs hautement qualifiés ont rejoint l'OEB, dont 64 % sont titulaires d'un doctorat et 57 % ont une expérience dans l'industrie ou le secteur privé, et le taux de rotation du personnel, y compris les départs à la retraite, a été de 3,02 % ;
- Accord avec nos utilisateurs sur une définition commune de la qualité des brevets, publication de la Charte sur la qualité des brevets ;
- Augmentation du nombre de canaux permettant aux demandeurs de laisser un commentaire sur nos services, grâce à un nouveau service confidentiel de médiateur et à un nouveau mécanisme de retour d'information pour les clients ;
- Évaluation conjointe de la qualité, avec les tout premiers groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité en matière de délivrance de brevets, qui ont réuni des conseils en brevets européens et nos collaborateurs ;
- L'obtention de bons résultats dans notre enquête indépendante de satisfaction des utilisateurs – les résultats du cycle 2021/2022 ont été publiés en 2022 ;
- Les nouveaux résultats de l'enquête 2022/2023 sont disponibles depuis mai 2023. Ils montrent que le pourcentage de demandeurs ayant jugé nos services "ni bons, ni mauvais", bons ou très bons était de 94 % pour la recherche, 93 % pour l'examen et 87 % pour l'opposition. Les résultats de cette nouvelle enquête vont maintenant être analysés et les conclusions seront intégrées dans de nouvelles initiatives en matière de qualité ;
- Augmentation du périmètre et du nombre de nos audits de qualité internes : 25 % de dossiers supplémentaires ont été contrôlés et 5 nouveaux critères ont été introduits pour couvrir l'avis au stade de la recherche ;
- Poursuite de l'exploration du dialogue direct entre les auditeurs de la qualité et les divisions parce qu'il permet un retour d'information efficace et nous aide à déterminer comment améliorer la recherche, les opinions écrites et l'examen ;
- Agrandissement de nos bases de données de l'état de la technique et augmentation de la puissance de nos outils de recherche ;
- Amélioration de l'exhaustivité et de la précision des recherches et des opinions écrites – en pilotant un concept de division de recherche active impliquant le président de la division de recherche et en continuant à encourager les examinateurs à suggérer la manière dont les demandeurs peuvent surmonter les objections ;

- Amélioration de la rigueur de l'examen, notamment en lançant un outil développé en interne pour aider la division d'examen à évaluer l'extension de l'objet de la revendication ;
- Amélioration de la cohérence, en réorganisant nos examinateurs en huit communautés technologiques, en étendant nos communautés de pratique et en développant un nouveau tableau de bord d'harmonisation ;
- Amélioration de l'opposition, notamment par le renforcement des capacités de visioconférence, par exemple en ajoutant des fonctionnalités de salle de réunion privée permettant aux parties de délibérer en toute confidentialité.

Le rapport lui-même est complété par une annexe sur le taux de délivrance de l'OEB. Ces statistiques et d'autres sont parfois utilisées comme indicateurs de la qualité. Nous ne considérons pas le taux de délivrance comme un indicateur de la qualité d'un office des brevets, car il est fortement influencé par la qualité des demandes déposées. Une demande bénéficiant d'une recherche préalable, soigneusement rédigée et dont le champ d'application est approprié a beaucoup plus de chances d'être acceptée. En effet, une analyse de notre taux de délivrance montre que certains demandeurs ont un taux de 100 %, tandis que d'autres sont à 16 %.

Une autre annexe dédiée de ce rapport présente les résultats de nos groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) sur la délivrance. Les groupes ont convenu que les exigences de la CBE étaient dans l'ensemble respectées, mais que le dialogue entre l'examineur et le demandeur pouvait être amélioré. Cet exercice a été plébiscité par nos utilisateurs et nos collaborateurs. En réponse à leurs commentaires, le champ d'application et le nombre des groupes seront augmentés. Les SQAP sont en train de devenir un dispositif de plus en plus important pour évaluer la qualité et en parler avec nos demandeurs sur la base d'observations factuelles liées à des cas réels.

En réponse aux commentaires des utilisateurs, ce rapport de qualité est le plus complet jamais publié par l'OEB. Nous espérons qu'il fournira à toutes nos parties prenantes une vision plus complète des mesures que nous prenons pour renforcer notre réputation de qualité et pour améliorer en permanence nos méthodes de travail.

Sommaire

Résumé	2
1. Les fondements de la qualité à l'OEB	6
1.1 Un cadre juridique solide	6
1.2 L'expertise de nos collaborateurs	7
2. Une conception partagée de la qualité	14
3. Évaluer la qualité ensemble	15
3.1 Évaluation de la qualité avec nos collaborateurs	15
3.2 Évaluation de la qualité avec nos utilisateurs	17
3.3 Système certifié de gestion de la qualité	25
4. Favoriser la qualité	26
4.1 La plus grande collection d'état de la technique au monde	26
4.2 Un système de classification de premier plan	28
4.3 Des outils de pointe	31
5. Amélioration de la qualité à chaque étape de la PDB	34
5.1 Classification	35
5.2 Recherche	37
5.3 Examen	51
5.4 Opposition	65
5.5 Formalités	70
6. Conclusion et perspectives pour 2023	73
Annexe 1 Taux de délivrance et autres statistiques post-délivrance	77
Annexe 2 Rapport 2022 des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité(SQAP)	83
1. Groupes de parties prenantes sur l'assurance qualité(SQAP)	84
2. Constatations des SQAP sur la délivrance	87
3. Principaux enseignements	91
4. Suivi des SQAP par l'OEB	92
5. Améliorer et développer l'approche SQAP	92

1. Les fondements de la qualité à l'OEB

1.1 Un cadre juridique solide

Alors que nous célébrons le 50^e anniversaire de la Convention sur le brevet européen (CBE), il convient de faire le point sur ce texte juridique remarquable et sur les bénéfices qu'il a apportés aux déposants, au monde de l'industrie, à l'innovation et à la société européenne. Depuis un demi-siècle, la CBE a dopé la compétitivité de l'Europe et renforcé son attrait pour les investisseurs, car il s'agit d'un texte juridique clair, cohérent et homogène qui garantit la sécurité juridique et la prévisibilité dans le domaine du droit des brevets. En outre, la CBE a établi un cadre dans lequel les brevets délivrés par l'OEB peuvent aujourd'hui bénéficier d'une protection uniforme dans 39 États membres, un État d'extension et quatre États de validation, couvrant ainsi une zone de quelque 700 millions d'habitants.

Graphique 1 : Champ d'application uniforme de la protection dans 44 pays représentant une population de quelque 700 millions d'habitants

39 États membres européens

Belgique • Allemagne • France • Luxembourg • Pays-Bas
Suisse • Royaume-Uni • Suède • Italie • Autriche
Liechtenstein • Grèce • Espagne • Danemark • Monaco
Portugal • Irlande • Finlande • Chypre • Türkiye
Bulgarie • Rép. tchèque • Estonie • Slovaquie • Slovénie
Hongrie • Roumanie • Pologne • Islande • Lituanie
Lettonie • Malte • Croatie • Norvège • Macédoine du Nord
Saint-Marin • Albanie • Serbie • Monténégro

1 État européen autorisant l'extension

Bosnie-Herzégovine

4 États autorisant la validation

République de Moldova • Maroc
Tunisie • Cambodge



Source : OEB

La qualité des brevets et des services est au cœur de la CBE. Elle fournit une base juridique solide pour chaque étape de la procédure de délivrance des brevets. La division de la recherche, telle que définie à l'article 17 de la CBE, est chargée d'effectuer une recherche complète et précise. Ce qui distingue l'OEB, ce sont ses rapports de recherche, qui ne se contentent pas de mettre en évidence toute antériorité pertinente, mais sont également accompagnés d'une opinion écrite détaillée sur la brevetabilité de l'invention. Livrés dans un délai de six mois pour les premiers dépôts, ces deux documents fournissent aux déposants une indication rapide de la nouveauté et de la brevetabilité de fond de leur demande, ce qui leur permet de prendre en temps utile des décisions commerciales et d'investissement concernant leur invention.

En vertu de la CBE, la division d'examen est ensuite responsable de la conduite de l'examen quant au fond. Autre caractéristique qui distingue l'OEB des autres grands offices de brevets dans le monde, cette division réunit trois experts techniques hautement qualifiés, ce qui lui permet de procéder à une évaluation détaillée, rigoureuse et précise de la demande au regard des exigences de la CBE. La CBE stipule qu'ils doivent tous les trois procéder à une évaluation avant qu'une demande ne soit accordée ou refusée. Compte tenu de la complexité technique croissante des demandes – qui couvrent désormais

souvent une multitude de technologies – cette caractéristique de trois experts techniques permet à l'OEB de réunir les examinateurs compétents dans différents domaines techniques pour évaluer la brevetabilité. En outre, la CBE prévoit que la division d'examen peut être complétée par une expertise juridique supplémentaire si nécessaire.

En tant que mesure supplémentaire d'assurance de la qualité, la CBE garantit le droit des demandeurs à être entendus. La CBE accorde également aux concurrents le droit de déposer des observations et le droit de contester un brevet délivré, de présenter des moyens de preuve et d'être entendus.

Les procédures orales, aussi bien dans l'examen que dans l'opposition, se déroulent devant une division composée de trois membres. Afin d'accroître l'objectivité et la qualité de l'instruction, le président et le premier membre d'une division d'opposition sont toujours issus d'un groupe central d'examineurs très expérimentés, disposant de l'expérience technique et procédurale nécessaire. Dans la plupart des cas, la majorité des membres d'une division d'opposition ne sont pas choisis dans la division d'examen qui a initialement délivré le brevet faisant l'objet de l'opposition. En outre, en vertu de l'article 19 CBE, le président d'une division d'opposition peut ne pas avoir été membre de la division d'examen initiale. Dans les procédures d'examen et d'opposition, il est possible de former un recours contre toute décision devant les chambres de recours indépendantes de l'OEB.

Mais un cadre juridique doit aussi s'adapter au changement. La CBE démontre sa flexibilité dans ce domaine depuis 1973. Parallèlement à l'évolution de la jurisprudence des chambres de recours et de nos Directives relatives à l'examen, la CBE évolue en tenant compte du feedback des utilisateurs : en 2022, nous avons donc encore amélioré le cycle de révision de la CBE et des Directives PCT de l'OEB. Les 125 observations reçues lors de la consultation publique des utilisateurs ont été discutées avec les représentants des utilisateurs en mai, et environ 70 % d'entre elles ont été prises en compte. Lors d'une deuxième réunion en octobre, une discussion supplémentaire a eu lieu pour examiner les 87 observations reçues des associations d'utilisateurs sur le premier projet de l'édition 2023 des Directives.

En fin de compte, la CBE est le fondement d'un système européen de brevet durable, qui soutient l'innovation mondiale et renforce la sécurité juridique pour ceux qui investissent dans la recherche en Europe. Elle a également favorisé la croissance et le succès de l'OEB, une organisation qui place la qualité au cœur de toutes ses activités. Continuer à mettre l'accent sur la qualité et reconnaître l'importance de brevets de qualité n'est pas seulement dans l'intérêt du public mais aussi essentiel pour le secteur industriel. Elle soutient également l'innovation à l'échelle mondiale et nous aide alors que nous nous efforçons tous d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies.

1.2 L'expertise de nos collaborateurs

L'OEB a toujours reconnu l'importance vitale de ses équipes hautement qualifiées et dévouées pour la qualité et le succès de son activité. Non seulement nous recrutons les personnes les plus compétentes sur le plan technique, nous les soutenons également en leur offrant la meilleure formation possible en matière de droit des brevets et de procédures. Grâce à la formation et au partage des savoirs, nous veillons à ce que leurs connaissances en

matière de brevets et leurs compétences techniques restent à jour tout au long de leur carrière. Compte tenu de la rapidité de l'évolution technologique, nous les aidons, si nécessaire, à se reconverter et à changer de domaine technique.

Nous recrutons les meilleurs

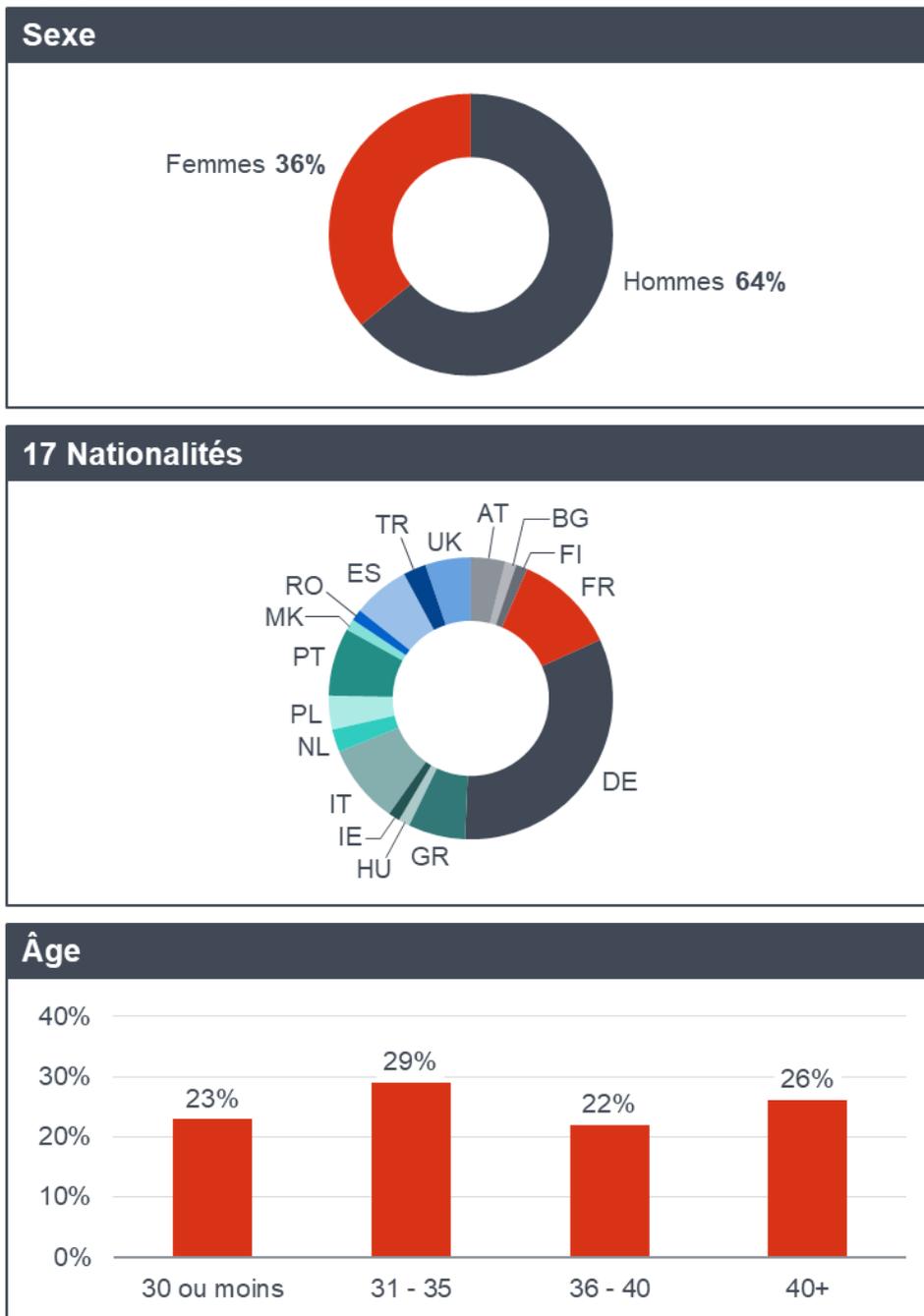
L'OEB est un employeur attractif. Nous pouvons donc recruter les meilleurs, et c'est ce que nous faisons. En 2022, 77 examinateurs hautement qualifiés ont été recrutés sur un total de 4 527 candidats externes ; 64 % d'entre eux sont titulaires d'un doctorat et 57 % ont une expérience dans l'industrie ou le secteur privé. En 2023, nous envisageons le recrutement d'une centaine d'examineurs. Nous avons donc atteint notre objectif de recrutement en 2022, et nous sommes en bonne voie pour atteindre notre cible pour 2023.

Toutefois, comme dans toute organisation, nous identifions parfois des candidats appropriés que nous ne pouvons pas recruter immédiatement. Une réserve de plus de 200 candidats appropriés a donc été constituée. Cela permet de réduire les délais d'embauche pour les nouveaux arrivants qui nous rejoindront en 2023. Elle nous permet également de rester flexibles face à l'évolution de nos besoins en matière de recrutement et de nous assurer que nous disposons d'un personnel suffisant pour accomplir nos tâches essentielles. Les candidats adéquats de la réserve se sont vu offrir une formation de base en matière de propriété intellectuelle, ce qui leur permettra de commencer leur carrière à l'OEB avec un niveau de connaissances plus élevé et accélérera leur intégration.

Notre volonté d'élargir et de diversifier notre capital humain se reflète dans notre nouveau programme paneuropéen de jeunes professionnels, qui a été lancé le 1^{er} juillet 2022. Conçu pour favoriser le développement d'une nouvelle génération de professionnels de la propriété intellectuelle et pour renforcer le Réseau européen en matière de brevets de demain, il offre aux jeunes diplômés des possibilités d'apprentissage sans précédent dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ce qui était auparavant un stage d'un an a été étendu à une expérience de premier emploi pouvant aller jusqu'à trois ans. La promotion 2022 était composée de 127 jeunes professionnels de 25 nationalités différentes, dont 61 % de femmes. Les jeunes professionnels travaillent dans pratiquement tous les domaines d'activité de l'OEB. Ils bénéficient d'une formation intensive et d'un plan de développement axé sur la propriété intellectuelle et les compétences linguistiques et commerciales. Chacun d'entre eux bénéficie également d'un accompagnement rapproché et d'un tutorat de la part d'un membre expérimenté du personnel de l'OEB.

Non seulement nous recrutons les meilleurs talents, mais nous avons également un taux de rétention très élevé. Cela a un effet positif important sur la qualité, car l'expérience et les connaissances acquises au cours d'une longue carrière restent au sein de l'OEB. Elles peuvent être mises à profit pour améliorer la qualité et être transmises à de nouveaux collègues. La rotation globale du personnel (y compris les retraités) reste extrêmement faible, à 3,02 %.

Graphique 2 : Statistiques sur les nouveaux examinateurs en 2022



Source : OEB

Programme structuré de formation initiale

Le programme de formation initiale de l'OEB est essentiel parce qu'il permet de s'assurer que les nouveaux examinateurs disposent des compétences approfondies nécessaires pour accomplir leurs tâches complexes avec le niveau de qualité requis. L'académie des nouveaux arrivants a été développée au cours des dernières décennies. Elle est constamment modifiée et améliorée sur la base des retours d'expérience de chaque promotion, et pour répondre aux besoins individuels et à l'évolution technologique. Les nouveaux venus bénéficient de 45,5 jours de formation en classe, répartis sur deux ans, au cours desquels ils sont initiés à toutes les compétences et à tous les outils dont ils ont besoin pour effectuer un travail de la plus haute qualité sur leurs dossiers. En outre, au cours de ses deux premières années à l'OEB, chaque

nouveau venu travaille en étroite collaboration avec un ou plusieurs coaches, qui sont des examinateurs expérimentés. Dans le cadre d'une amélioration en 2022, ces coaches ont tous suivi une formation de mise à niveau sur le coaching efficace et ont entrepris une auto-évaluation. Ils ont été interrogés afin d'évaluer leur aptitude à jouer le rôle de coach, leur connaissance du droit des brevets, de la pratique et des outils, ainsi que leur expertise technique. Grâce à ce coaching, ainsi qu'au mentorat et au travail au sein des divisions d'examen et de leurs équipes, les nouveaux examinateurs atteignent rapidement le niveau souhaité, et une approche harmonisée est assurée.

Formation et développement continu

Nous continuons à investir dans le développement professionnel de nos collaborateurs après le recrutement et la formation initiale, et la formation continue est un élément clé de la carrière de chaque membre du personnel de l'OEB. Les supérieurs hiérarchiques jouent un rôle important en encadrant l'évaluation des compétences de leurs collaborateurs et en favorisant leur développement continu. En 2021, nous avons mis en œuvre un cadre de compétences pour les agents des formalités et, en 2022, un cadre de compétences pour les examinateurs. Afin d'améliorer encore la qualité, nous avons également introduit en 2022 l'obligation pour tous les examinateurs et agents des formalités de disposer d'un plan de développement individuel, qui doit être convenu et suivi avec leur supérieur hiérarchique. Idéalement, le parcours de formation des collaborateurs de l'OEB se compose de cours théoriques concernant les compétences techniques, juridiques ou personnelles / comportementales (représentant 10 % de la formation), complétés par l'échange de savoirs entre pairs (20 %) et l'apprentissage sur le tas (70 %). Cela souligne l'importance considérable que nous attachons à l'apprentissage par la collaboration. Nous avons également élargi l'éventail des cours facilement accessibles proposés aux agents des formalités et aux examinateurs en vue de l'obtention du certificat européen d'administration des brevets et de l'examen européen de qualification. Ils se sont avérés être un moyen très efficace de partager et d'acquérir des connaissances.

Permettre à nos équipes de suivre l'évolution des technologies, de la législation et des outils

La connaissance approfondie d'un domaine technique est une condition préalable à une recherche et à un examen de qualité. Mais la technologie évolue sans cesse. Nous aidons donc les examinateurs à se tenir au courant de l'évolution technologique dans leur domaine. Les supports de formation utilisés par les instructeurs et les stagiaires pour les cours de l'EPO Talent Academy (en classe) sont accessibles via un portail de formation technique dédié. Ce portail propose également une sélection de supports de formation complémentaires provenant d'autres sources et des liens directs vers le contexte juridique pertinent, le tout regroupé par thème. Nous avons également l'intention de renforcer les contacts entre l'écosystème de l'innovation que nous servons et nos collaborateurs. Pour 2023, outre les réunions régulières avec les demandeurs, nous avons prévu des conférences faisant intervenir des acteurs de l'industrie et du monde universitaire sur les dernières avancées technologiques.

La formation juridique dispensée garantit que le personnel est toujours au fait du cadre juridique applicable, ainsi que de la stratégie de propriété intellectuelle de nos utilisateurs. En 2023, nos principales associations d'utilisateurs, l'epi et BusinessEurope, donneront des conférences à nos collaborateurs sur l'évolution récente.

La formation aux outils est également importante et, ces dernières années, elle a fait l'objet d'une attention particulière en raison de l'accélération de la numérisation de nos processus et de la mise au point d'outils spécialisés.

Les collaborateurs de l'OEB ont accès à un portail de formation en ligne complet offrant un large éventail de possibilités d'apprentissage reflétant la diversité de l'expertise technique et juridique qui sous-tend le travail de l'OEB. Il existe d'excellents cours sur mesure pour différents postes et les compétences communes, ainsi que sur des sujets généraux qui participent au développement du personnel.

Graphique 3 : iLearn, le portail interne d'apprentissage en ligne de l'OEB



Source : OEB

Partage des connaissances

L'OEB est une organisation apprenante fondée sur le savoir, et l'adoption et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des connaissances sont donc très importantes. L'un des piliers de la gestion des connaissances est constitué par nos pratiques d'échange continu des savoirs (Continuous Knowledge Transfer – CKT), grâce auquel des experts partagent leur expertise avec leurs pairs. Il s'agit généralement d'événements locaux de petite

envergure, adaptés aux besoins spécifiques d'un service et qui peuvent aborder un large éventail de questions opérationnelles quotidiennes. En 2022, 519 événements de ce type ont été organisés, attirant près de 20 000 participants.

Une autre activité CKT est le "Tip of the Day" (conseil du jour) : des collaborateurs soumettent des conseils, qui sont ensuite validés par des experts avant d'être publiés sur la page d'accueil de l'intranet, ainsi que sur les écrans des points d'information dans l'ensemble de l'OEB. Des milliers de conseils du jour ont été publiés depuis le lancement de cette initiative, ce qui a considérablement amélioré la façon dont nos collaborateurs travaillent.

Une autre nouveauté en 2022, reflétant la proportion croissante d'interactions en ligne, a été la création des journées iLearn, qui sont rapidement devenues un canal important pour l'échange de connaissances. Organisés par les collaborateurs pour les collaborateurs, ces présentations et échanges en ligne couvrent des questions pratiques liées à la qualité du travail quotidien des examinateurs – par exemple la rédaction de notifications claires, le traitement de l'extension de l'objet de la revendication, la correction de procès-verbaux et de décisions, et les bonnes pratiques lors de l'utilisation d'outils informatiques.

Graphique 4 : Événement iLearn 2022



Source : OEB

Dans le cadre du plan stratégique 2023 de l'OEB, un écosystème de communautés de pratique a été déployé à l'échelle de l'OEB, en prenant comme point de départ les nombreux groupes et réseaux déjà existants. Ces communautés visent à aider nos collaborateurs à échanger des connaissances sur des sujets clés, tels que la pratique concernant les inventions mises en œuvre grâce à l'ordinateur, à se tenir au courant des dernières avancées technologiques, et à améliorer la cohérence des pratiques. À la suite d'un examen de ces groupes, les efforts déployés en 2022 se sont concentrés sur la création de nouvelles communautés, le cas échéant, et sur le passage au niveau supérieur des groupes existants en les transformant en communautés transverses. La cohérence des pratiques est abordée en détail plus loin dans ce rapport.

Les ateliers techniques constituent également une excellente occasion de partager des connaissances. Ces ateliers se concentrent sur les technologies transverses et permettent de comprendre comment les équipes travaillent ensemble. Présentés par des experts de l'OEB de différents domaines techniques à l'aide d'études de cas, ces ateliers sont conçus pour sensibiliser aux bonnes pratiques et explorer comment différentes méthodes de travail peuvent améliorer la qualité et l'harmonisation.

Il est parfois difficile de suivre autant d'initiatives. Pour ce faire, un espace dédié a été créé sur l'intranet. Connue sous le nom d'Eco Store,¹ il rassemble des méthodes de collaboration dont il a été prouvé qu'elles contribuent à améliorer la qualité, l'efficacité et l'engagement. Plus de 40 fiches, présentations et vidéos décrivant chaque méthode de collaboration sont à la disposition des examinateurs et des agents des formalités.

Dans le cadre d'un programme actif de conférences, les examinateurs peuvent s'informer auprès des membres et des présidents des chambres de recours et des juges nationaux sur l'évolution récente de la jurisprudence. Une attention particulière est portée aux thématiques offrant le plus grand potentiel d'apprentissage et d'amélioration de la qualité des décisions en matière d'examen et d'opposition. En 2022, trois conférences de ce type ont été données.

Requalification et formation continue

En raison de l'évolution constante de la technologie, l'OEB a parfois besoin de former à nouveau et de requalifier ses collaborateurs. Il s'agit de bien arbitrer entre les besoins actuels et les besoins futurs. La dotation en personnel doit également être dosée en fonction des gains d'efficacité obtenus grâce aux outils améliorés et à venir. En surveillant attentivement les niveaux d'effectifs et la charge de travail dans tous les domaines techniques, nous visons à disposer des effectifs nécessaires dans chaque domaine pour être en mesure de fournir de manière efficace et rapide les produits et services de qualité dont nos utilisateurs ont besoin. La rotation du personnel se fait sur une base volontaire entre des domaines techniques voisins et/ou sur la base de l'expérience et de l'intérêt professionnels antérieurs. Bien entendu, tous les examinateurs qui changent de domaine reçoivent une formation et un accompagnement appropriés. Des programmes de formation spécifiques sont élaborés en fonction des besoins de chaque examinateur. Ils conjuguent une formation sur le tas dispensée par des collègues expérimentés et, le cas échéant, une requalification spécifique. Depuis 2020, 205 examinateurs se sont reconvertis à un domaine technologique très proche.

Nos agents des formalités ont également vu leur façon de travailler changer très fortement, la numérisation ayant transformé leur rôle et leurs tâches. Parallèlement à l'élaboration du cadre de compétences des agents des formalités, différentes équipes chargées des formalités ont étudié la manière dont elles peuvent aider au mieux les examinateurs à fournir des produits et des services de qualité. À la suite de la toute première édition du certificat européen d'administration des brevets en 2022 (voir section 5.5.3), nous évaluerons ces explorations en 2023 afin de déterminer à quel niveau nos collègues chargés des formalités ajoutent le plus de valeur à la procédure de délivrance des brevets.

¹ Eco est l'acronyme de "enhancing collaboration" (renforcement de la collaboration).

2. Une conception partagée de la qualité

La qualité est difficile à définir, souvent difficile à évaluer et peut donner lieu à de nombreuses interprétations différentes. Il est donc important de partager la même définition de la qualité, tant pour nos collaborateurs que pour nos utilisateurs, de disposer d'un certain nombre d'indicateurs différents de la qualité et, dans la mesure du possible, d'évaluer la qualité ensemble. Dans le cadre du plan stratégique 2023 de l'OEB, et afin de répondre au premier de ces points et d'établir une définition commune de la qualité, l'OEB a travaillé avec les utilisateurs, ses équipes et les États membres pour élaborer une Charte sur la qualité des brevets.

Cette nouvelle Charte est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2022. Elle incarne notre engagement en faveur de l'excellence et reconnaît pleinement l'importance et la valeur de brevets de qualité pour les acteurs industriels et la société, ainsi que leur contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies et à un monde plus sûr, plus intelligent et plus durable. Elle définit la responsabilité partagée de l'OEB et du monde de l'industrie dans la fourniture de brevets et de services de qualité qui favorisent l'innovation, la compétitivité et la croissance économique. La Charte remplace la Politique de qualité, en place depuis 2013, et reflète les besoins actuels et futurs de l'OEB ainsi que les attentes de nos utilisateurs en matière de qualité.

La Charte fait référence à la fourniture de brevets et de services de qualité basée sur un cadre juridique solide et sur l'expertise de nos collaborateurs. Elle reconnaît que nos parties prenantes comptent sur nous pour être livrées dans les délais avec le plus haut niveau de sécurité juridique, de prévisibilité et de cohérence. Elle réaffirme notre engagement en faveur de l'excellence à tous les stades de la procédure de délivrance des brevets et de l'appropriation de la qualité par toutes les parties prenantes. Elle évoque enfin notre engagement à prendre des mesures conduisant à une plus grande satisfaction des utilisateurs et à une confiance accrue dans le système européen de brevet.

L'objectif de la Charte, et des trois années de travail des acteurs industriels, des États membres de l'Organisation européenne des brevets et de nos collaborateurs, a été de nous mettre d'accord sur ce qui est important pour la qualité et de nous concentrer ensuite sur la collaboration en vue de l'évaluer et de l'améliorer. De cette manière, nous pouvons collaborer en vue de l'amélioration de la qualité, du renforcement de la sécurité juridique et de l'accroissement de la confiance dans le système de brevet.

La Charte sur la qualité des brevets est conçue comme la clé de voûte de la qualité pour l'OEB et ses parties prenantes, et la façon dont nous travaillerons ensemble sur la qualité peut être visualisée sous la forme de cinq piliers, comme illustré ci-dessous.

Graphique 5 : Résumé de la Charte sur la qualité des brevets de l'OEB



Source : OEB

3. Évaluer la qualité ensemble

Nous avons mis au point un ensemble complet de mécanismes nous permettant d'évaluer notre qualité, d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations doivent être apportées et, dans la mesure du possible, de corriger toute erreur éventuelle avant que le produit de recherche ou d'examen ne soit envoyé au demandeur. Nous évaluons la qualité à chaque étape de nos processus, aussi bien avec nos collaborateurs que dans le cadre d'un dialogue étroit avec nos utilisateurs. Nous disposons ainsi d'une mine d'informations et de données qui nous permettent de recueillir des commentaires sur notre qualité à partir de nombreux points de vue différents.

Graphique 6 : Mécanismes d'évaluation de la qualité à l'OEB



Source : OEB

3.1 Évaluation de la qualité avec nos collaborateurs

3.1.1 L'assurance qualité dans nos équipes opérationnelles

La division de l'examen est au cœur de la qualité de l'OEB. Elle veille à ce que toutes les propositions de délivrance et tous les rejets soient vérifiés et signés par trois examinateurs techniquement qualifiés et mène des procédures orales au stade de l'examen. De même, les divisions d'opposition comprennent trois

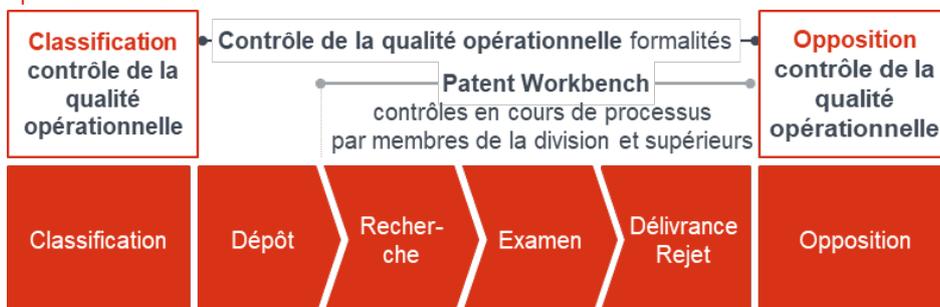
examineurs, dont au moins deux n'ont pas été membres de la division d'examen qui a délivré le brevet faisant l'objet de l'opposition.

Dans le cadre de notre contrôle de qualité opérationnel, toutes les actions sortantes passent par le responsable hiérarchique concerné. En outre, les raisons des corrections apportées à la suite d'une consultation au sein de la division d'examen ou d'un contrôle des supérieurs hiérarchiques sont enregistrées dans nos systèmes, ce qui nous donne une excellente vue d'ensemble de la marge d'amélioration. Les directeurs et les experts de haut niveau encouragent aussi activement l'harmonisation des pratiques au sein des différentes équipes de leurs services.

En 2022, le contrôle de la qualité opérationnelle de l'opposition a encore été amélioré. Des contrôles par sondage en cours de procédure sont désormais effectués aussi bien sur les citations à la procédure orale que sur les décisions sur la base d'une liste de contrôle affinée. Ils sont effectués par les directeurs de l'opposition et un nombre limité d'experts de qualité ayant une grande expérience de l'opposition. Les directeurs de l'opposition décident de l'échantillon du sondage, qui peut être adapté pour se concentrer sur des domaines spécifiques. Ils vérifient également les dossiers des directions de l'opposition des uns et des autres afin d'assurer l'harmonisation au sein de l'opposition. En outre, en novembre 2022, le concept des Tables rondes sur la qualité de l'opposition a été lancé. Organisées une fois par trimestre, ces réunions rassemblent les directeurs de l'opposition, un groupe de présidents de divisions d'opposition expérimentés et des représentants de la Direction principale Harmonisation de la qualité et de la pratique et de l'Académie des talents. L'objectif est d'avoir un échange sur les observations générales en matière de qualité et de convenir de la manière de les convertir en initiatives spécifiques en matière de qualité et en enseignements clés.

Dans le domaine des formalités, les éléments essentiels des différents processus et produits sont contrôlés sur la base d'un sondage continu toutes les deux semaines. Les dossiers contrôlés sont vérifiés par des responsables qualité compétents et les résultats sont validés par des experts qualité chevronnés. Les agents des formalités reçoivent un retour d'information détaillé sur toutes les déficiences constatées, afin de favoriser l'apprentissage et l'amélioration continue.

Graphique 7 : Éléments clés de l'évaluation de la qualité dans nos équipes opérationnelles



Source : OEB

3.1.2 Direction Audit de qualité

Outre les contrôles en cours de traitement de chaque dossier, la Direction de l'audit qualité, qui est indépendante de nos équipes opérationnelles, vérifie la qualité du travail de classification, de recherche, d'examen et d'opposition, ainsi que le travail des agents des formalités. Cela garantit une évaluation régulière et indépendante de la manière dont les divisions et les agents des formalités appliquent les règlements. Les résultats sont utilisés pour l'amélioration continue de la qualité de nos produits et services. Entre 2018 et 2022, la Direction de l'audit qualité a augmenté sa capacité, en faisant plus que doubler le nombre d'audits réalisés chaque année et en étendant les contrôles à l'opinion écrite.

Le sondage aléatoire des produits de recherche et des propositions de délivrance a lieu en cours de traitement, et le flux de travail de l'audit est désormais intégré dans celui du processus électronique opérationnel (Patent Workbench), de sorte que toute mesure corrective éventuelle puisse être prise avant que les produits ne soient livrés.

Les audits de qualité sont réalisés par des auditeurs qualifiés et formés. Avec 336 équipes opérationnelles réparties dans 8 communautés technologiques, chaque auditeur de recherche et d'examen doit couvrir un large éventail de demandes. Dans le passé, cela a conduit à des désaccords entre les divisions d'examineurs experts et les auditeurs dans environ 10 % des cas. En 2020, nous avons introduit des réunions en face à face afin d'améliorer l'efficacité du retour d'information dans ces cas litigieux. Ces échanges informels sur les constatations spécifiques concernant la brevetabilité, l'extension de l'objet de la revendication, la clarté et d'autres améliorations de la qualité permettent aux divisions de recevoir un retour d'information direct sur leur travail et apportent des possibilités d'apprentissage et d'échange de connaissances aussi bien aux auditeurs qu'aux divisions. En conséquence, le taux d'accord est désormais supérieur à 99 % des dossiers contrôlés en recherche et à 96 % en examen, ce qui nous donne une grande confiance dans l'exactitude des constatations d'audit.

L'OEB fait auditer la qualité de ses produits de recherche depuis 2007 et s'assure que l'état de la technique le plus pertinent est cité dans les rapports de recherche. Des niveaux de conformité très élevés (plus de 96 %) ayant été mesurés sur plusieurs années, la marge d'amélioration était faible. L'audit a donc été étendu à cinq aspects supplémentaires centrés sur l'opinion écrite. Cela donnera l'assurance que le produit de recherche fournit également une interprétation complète et correcte de l'état de la technique, en communiquant clairement la brevetabilité potentielle des revendications.

3.2 Évaluation de la qualité avec nos utilisateurs

L'OEB consacre des ressources importantes au dialogue avec les utilisateurs sur la qualité et d'autres thématiques, ainsi qu'à l'identification des améliorations qu'ils souhaiteraient voir apporter à la procédure de délivrance des brevets. Une part importante de nos actions d'amélioration de la qualité est fondée sur l'avis des utilisateurs, ce qui souligne la valeur du retour d'information que nous recevons par le biais de nombreux canaux. Au fil des années d'évaluation du retour d'information des utilisateurs, nous avons constaté que les exemples concrets constituent la meilleure base pour une analyse plus approfondie des

questions soulevées. Nous encourageons donc les utilisateurs, dans la mesure du possible, à fournir de tels exemples chaque fois qu'ils souhaitent mettre en évidence les domaines dans lesquels ils estiment qu'une amélioration est nécessaire.

3.2.1 Enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs

L'OEB mène depuis de nombreuses années des enquêtes de satisfaction exhaustives et indépendantes auprès des utilisateurs. Les résultats de ces enquêtes sont utilisés pour l'amélioration continue des produits et des services tout au long de la procédure de délivrance des brevets. Les résultats de l'enquête 2020/21 ont été publiés sur le site de l'OEB² en 2022, venant confirmer le taux élevé de satisfaction des utilisateurs concernant tous les services fournis par l'OEB.

La dernière série d'enquêtes a débuté le 1^{er} septembre 2022 et s'est poursuivie jusqu'en avril 2023. Ces enquêtes approfondies ont été menées par téléphone et par formulaire web au nom de l'OEB par notre prestataire de services externe indépendant. Les entretiens se sont déroulés en chinois, anglais, français, allemand, japonais et coréen.

Les résultats viennent confirmer le taux très élevé de satisfaction des utilisateurs et montrent que le pourcentage de demandeurs évaluant nos services comme étant "ni bons ni insuffisants", "bons" ou "très bons" s'élevait à 94 % pour la recherche, à 93 % pour l'examen et à 87 % pour l'opposition.

Les réponses sont en cours d'analyse, l'idée étant de définir des projets d'amélioration de la qualité qui seront mis en œuvre le cas échéant tout au long de l'année 2023. Les résultats figurent dans le rapport et des données plus détaillées seront rendues accessibles au public au cours du second semestre de 2023.

3.2.2 Demandes de renseignements des clients

Les demandes des clients sont également une source précieuse d'informations. Si nous constatons des changements dans le volume des demandes ou des tendances dans les questions posées, cela peut nous aider à identifier un problème potentiel de processus ou de qualité. Afin d'améliorer l'analyse et le traitement des demandes des clients, nous avons déployé, au début de l'année 2022, un nouveau système de gestion du service à la clientèle (CSM) pour traiter l'ensemble des demandes, des réclamations et des commentaires des clients. Au total, 65 164 demandes ont été traitées avec succès en 2022, contre plus de 70 000 en 2021.

² epo.org/service-support/contact-us/surveys.html

Graphique 8 : Demandes de renseignements reçues depuis l'introduction du nouveau CSM



Source : OEB

Près de la moitié des demandes de renseignements ont été soumises par courrier électronique, suivi par le téléphone puis par le formulaire web de contact. L'OEB a réussi à résoudre 95,8 % de tous les dossiers en 2022 (94,8 % en 2021) dans les délais internes fixés (16 heures ouvrables, 5 jours ou 20 jours selon la demande), conformément à notre objectif de 95 %. De nombreuses demandes sont résolues directement par le service de première ligne de l'OEB chargée des demandes de renseignements des clients (1LCEU). Grâce à des efforts continus de formation tout au long de l'année 2022, la part des demandes résolues par 1LCEU est passée d'environ 28 % à 30 %. Les autres demandes, qui concernent par exemple des demandes de brevet ou nécessitent une expertise plus spécifique en matière de procédures ou d'outils, sont attribuées par le 1LCEU aux services compétents de l'OEB en vue de leur résolution.

L'OEB dispose également d'une équipe chargée de la gestion des grands comptes. Ces gestionnaires apportent un soutien direct aux principaux utilisateurs de l'OEB, parmi lesquels figurent des professionnels de la propriété intellectuelle de tous horizons, notamment le personnel des sociétés déposant directement auprès de l'OEB, les conseils en brevets, les assistants juridiques et le personnel d'assistance en matière de propriété intellectuelle. En 2022, ces responsables de grands comptes ont servi plus de 500 comptes européens et non européens. L'interaction avec les clients permet également de créer des dossiers dans le système CSM, dont les informations serviront par la suite.

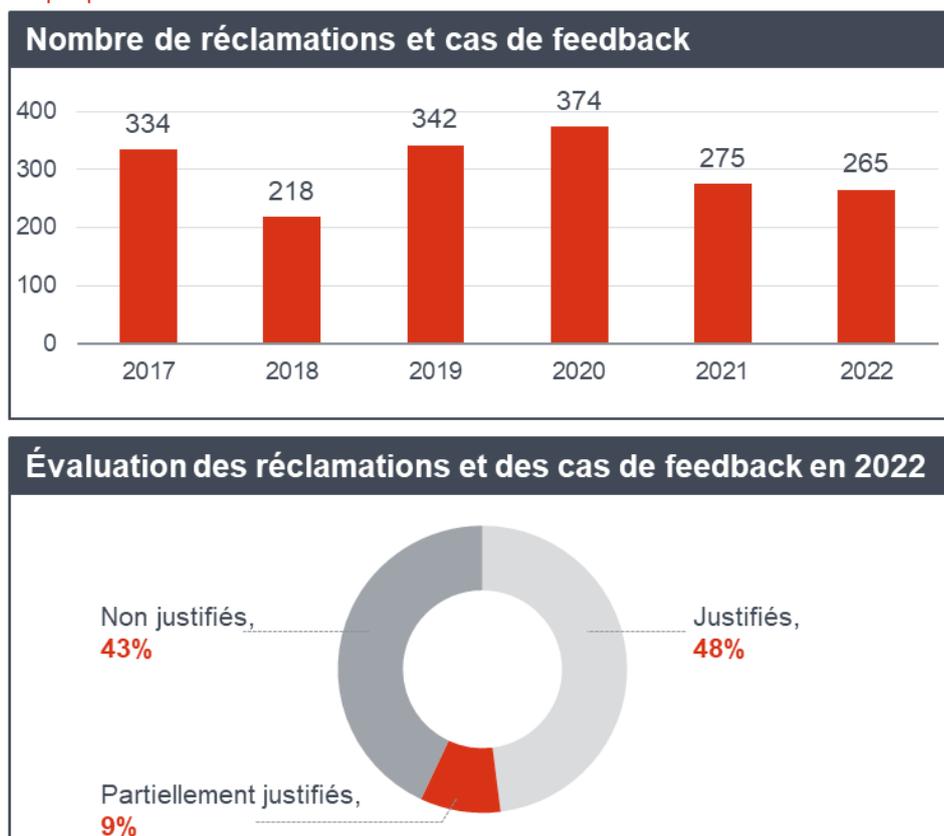
Après la clôture d'un dossier, les clients reçoivent un courrier électronique les invitant à donner leur avis sur la manière dont leur demande a été traitée. Entre mars et décembre 2022, nous avons reçu près de 5 500 réponses de ce type. La satisfaction globale est positive – ≥ 7 sur une échelle de 1 à 10 – dans 94,2 % des cas, et la part des questionnaires sur l'appréciation des clients ne comportant que des réponses positives est de 89,1 %. Tous les commentaires sur l'appréciation des clients sont systématiquement transmis au responsable ayant traité le dossier et tous les commentaires négatifs (≤ 6 sur une échelle de 1 à 10) font l'objet d'un suivi.

3.2.3 Les réclamations et notre nouveau canal de retour d'information

L'OEB offre un canal en ligne officiel pour se plaindre ou faire part de ses commentaires.³ Depuis l'introduction de notre nouveau système CSM, qui a été testé pour la première fois à la fin de l'année 2021, les utilisateurs peuvent choisir dans le formulaire web entre les catégories "Plainte" et "Retour d'information". En règle générale, lorsqu'une plainte porte sur une demande ou un brevet spécifique, une copie du formulaire de plainte et notre réponse sont incluses dans la partie publique du dossier. Toutefois, les principes régissant l'exclusion de l'inspection des dossiers s'appliquent également aux réclamations. Cela signifie que les parties qui pourraient être préjudiciables aux intérêts personnels ou économiques légitimes d'une personne physique ou morale peuvent être exclues de l'inspection des dossiers à leur demande ou par nous de notre propre initiative.⁴ Les retours d'information ne sont pas inclus dans la partie publique du dossier, même s'ils concernent une demande ou un brevet spécifique.

Bien que les examinateurs aient émis quelque 507 000 actions en 2022, un total de 265 dossiers de réclamations et de retour d'information ont été déposés, en légère baisse par rapport aux 275 dossiers consignés en 2021.

Graphique 9 : Réclamations et feedback



Source : OEB

³ epo.org/complaints

⁴ new.epo.org/en/complaintsfeedback

Toutes les réclamations sont analysées en détail, généralement en concertation avec les unités opérationnelles concernées. En 2022, les auteurs de réclamations ont reçu une réponse détaillée dans les 20 jours dans 86 % des cas. Le nombre de réclamations dans les activités recherche et examen a légèrement diminué, passant de 113 en 2021 à 98 en 2022. 65 de ces 98 réclamations ont été considérées comme justifiées ou partiellement justifiées, et 38 de ces cas ont donné lieu à des mesures correctives. Dans le domaine des outils en ligne, nous avons constaté une hausse du nombre de réclamations, qui sont passées de 15 en 2021 à 33 en 2022, dont 79 % étaient justifiées ou partiellement justifiées.

Environ la moitié des réclamations provenaient de représentants professionnels et 67 % d'entre elles étaient justifiées ou partiellement justifiées. Sur l'autre moitié, 24 % provenaient de particuliers agissant sans l'aide d'un conseil en brevets et 21 % provenaient d'entreprises.

3.2.4 Bureau de l'Ombud

En réponse aux demandes des acteurs industriels et de leurs représentants, l'OEB a pris conseil, puis lancé un nouveau Bureau de l'Ombud en avril 2022. Accessible à tous, ce service informel et confidentiel permet de résoudre les difficultés rencontrées dans les relations avec l'OEB et de remettre sur les rails, par le dialogue, les procédures qui piétinent. Il est indépendant des procédures formelles et ne traite pas des questions relevant des chambres de recours. Les leçons tirées des dossiers aident l'OEB à développer son système de gestion intégré en vue d'une amélioration continue de la cohérence et de la prévisibilité de la prestation de services.

En 2022, le Bureau de l'Ombud a reçu 47 dossiers. À la fin de l'année, 43 de ces affaires avaient été conclues avec succès et 4 étaient encore en cours. 23 cas concernaient un besoin d'information, 12 l'exhaustivité des dossiers et 10 les relations avec les parties prenantes. Deux dossiers n'ont pas été classés dans une catégorie.

3.2.5 Rencontres avec nos demandeurs

Nous avons une grande diversité de demandeurs, depuis les micro, petites et moyennes entreprises et les demandeurs individuels jusqu'aux universités, centres de recherche et grandes multinationales. Nous investissons massivement dans la collecte de leurs diverses opinions sur la qualité.

Les réunions avec nos demandeurs constituent un forum précieux pour discuter de sujets stratégiques et opérationnels, de stratégies de dépôt, de nouvelles technologies et de projets d'avenir. Elles ont également permis des échanges approfondis sur la qualité, la cohérence et la rapidité de l'OEB, ainsi que sur la manière d'améliorer la qualité des demandes entrantes.

En 2022, l'OEB a rencontré les associations d'utilisateurs à 30 reprises, dont 9 réunions dans le cadre du Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (cf. section 3.2.6) et 7 réunions avec des associations d'utilisateurs non européens.

Nous avons également organisé 17 réunions de nos équipes de direction avec des demandeurs clés. Ces demandeurs sont à l'origine de 14 760 demandes déposées auprès de l'OEB en 2021. Avec certains de ces demandeurs, des réunions de suivi au niveau technique ont été organisées, ce qui a permis d'approfondir certains domaines tels que l'intelligence artificielle et l'obligation d'adapter la description à la suite de modifications apportées aux revendications.

Dans l'ensemble, 363 participants non OEB et 442 participants OEB ont assisté aux réunions avec les demandeurs. La majorité de ces réunions ont tiré parti de moyens d'interaction numériques, puisqu'elles se sont déroulées entièrement en ligne. Deux réunions ont été organisées dans un format hybride, avec certains participants sur place et d'autres participant par appel vidéo.

Graphique 10 : Réunions avec les grands demandeurs en 2021 et 2022



Source : OEB

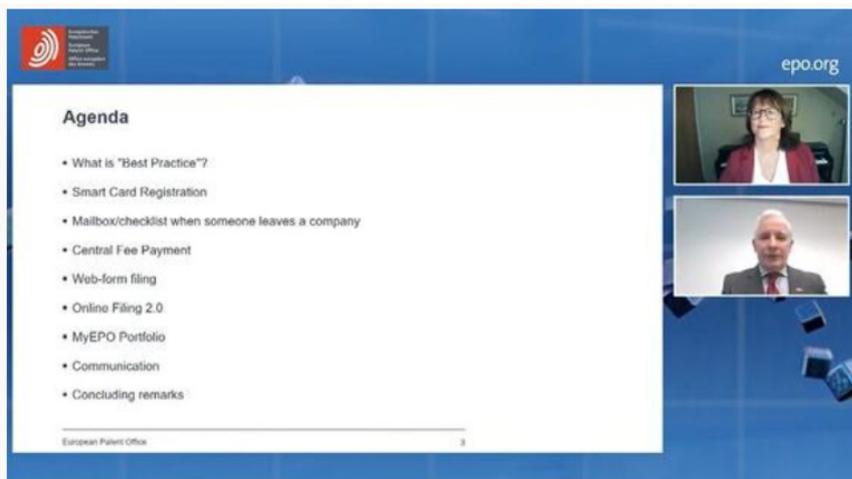
En plus des réunions avec les grands demandeurs, l'OEB s'adresse également aux petites et moyennes entreprises, reconnaissant que les SME et les demandeurs de brevets de plus petite taille représentent une grande partie de l'économie européenne et de son potentiel économique. Dans le cadre des efforts déployés pour soutenir ces demandeurs, une manifestation a été organisée pour mieux informer les participants sur le système européen de brevet et sur les produits et services de l'OEB. Elle a attiré 91 participants de 42 pays. Lors de toutes les réunions avec les demandeurs, il est apparu clairement que les utilisateurs avaient des besoins différents, indépendamment de leur taille ou de leur secteur technologique.

Nous avons également organisé 37 réunions techniques entre les examinateurs et les demandeurs. Avant la pandémie, ces réunions se tenaient dans les locaux du demandeur. Depuis la pandémie, ces réunions techniques se déroulent exclusivement par visioconférence. Elles constituent une excellente opportunité d'échange entre les examinateurs et les demandeurs, permettant aux deux parties d'apprendre l'une de l'autre.

La Journée des utilisateurs

La Journée des utilisateurs 2022 a attiré un nombre record de 4 500 personnes, avec la participation de représentants du secteur industriel, de cabinets d'avocats spécialisés dans les brevets, de petites et moyennes entreprises, d'instituts de recherche, et du grand public. La manifestation a permis de faire le point sur un large éventail de thématiques concernant l'OEB et a donné lieu à des débats animés sur le brevet unitaire, la qualité, le respect des délais, les huit communautés technologiques et les nouvelles approches en matière de durabilité de l'environnement.

Graphique 11 : Journée des utilisateurs 2022



Source : OEB

Les experts de l'OEB ont informé les utilisateurs de l'évolution récente des services numériques de l'OEB, notamment MyEPO Portfolio, lancé en juin 2022, et le dépôt en ligne 2.0. Des intervenants extérieurs issus du monde de l'industrie, de cabinets d'avocats spécialisés dans les brevets et de petites et moyennes entreprises ont participé à la plupart des tables rondes et des réunions en petits groupes.

3.2.6 Le Comité consultatif permanent auprès de l'OEB

Le Comité consultatif permanent auprès de l'OEB (SACEPO) est le principal organe consultatif de l'OEB. Il est consulté sur toutes les questions importantes relatives au développement du système européen de brevet. Cinq groupes de travail ont été mis en place pour traiter des domaines particuliers :

- La procédure électronique de délivrance des brevets
- Les directives
- La qualité
- Les règles
- La documentation et l'information sur les brevets

Le groupe de travail sur la qualité est notre principal moyen de consulter les utilisateurs sur la qualité et constitue un forum permettant à l'OEB et aux utilisateurs du système européen de brevet d'arriver à une définition commune de la qualité. Depuis 2020, le nombre de membres a augmenté et comprend désormais 75 représentants d'utilisateurs, qui assurent une large représentation du secteur industriel, de la profession des brevets et des institutions publiques

de recherche. Ces membres viennent de 42 pays répartis dans 4 zones géographiques du monde et représentent tous les domaines de la technologie. Se réunissant deux fois par an, ce groupe de travail reçoit des informations détaillées sur les performances de l'OEB et les nouvelles initiatives, et ses membres évoquent des sujets concernant l'amélioration fondamentale de la qualité. En 2022, il y a également eu des échanges sur l'amélioration du SACEPO en tant que forum de dialogue entre l'OEB et les utilisateurs, des discussions approfondies sur les domaines d'amélioration forte de la qualité et une session ouverte de questions-réponses au cours de laquelle les experts de l'OEB ont répondu aux questions soulevées par les membres du groupe de travail.

Les questions qui affectent la qualité ou la perception de la qualité sont parfois soulevées dans les autres groupes de travail du SACEPO. Par exemple, 28 représentants d'utilisateurs d'Europe, de la Chine, du Japon, de la Corée et des États-Unis se réunissent chaque année dans le cadre du Groupe de travail sur la procédure électronique de délivrance des brevets pour échanger avec l'OEB sur la transformation numérique de la procédure de délivrance des brevets et sur les progrès des services en ligne. Lors des dernières réunions (en 2022 et 2023), l'accent a été mis sur les caractéristiques du nouveau programme d'engagement en ligne des utilisateurs, en particulier l'accès à l'espace utilisateur, MyEPO portfolio, les documents de priorité électroniques, les certificats de délivrance numériques, ainsi que la mise hors service des télécopies et l'introduction d'alternatives à la technologie existante de la carte à puce. Les questions relatives à la procédure orale par visioconférence, la progression du développement du dépôt en ligne 2.0 et du paiement centralisé des taxes ont également été étudiées en détail au sein de ce groupe de travail SACEPO. Des sujets similaires ont été abordés lors de la réunion du Comité des communications en ligne de l'epi.

En 2022, le cycle de révision des Directives CBE et des Directives PCT de l'OEB s'est déroulé comme prévu. Les 125 commentaires reçus lors de la consultation publique des utilisateurs sur les Directives 2022 ont été étudiés avec les représentants des utilisateurs en mai, et environ 70 % d'entre eux ont été pris en compte. Lors d'une deuxième réunion en octobre, un nouvel échange a eu lieu pour examiner les 87 commentaires reçus des associations d'utilisateurs sur le premier projet des Directives 2023. Les Directives CBE et les Directives PCT de l'OEB 2023 sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2023.

3.2.7 Groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité

Les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP), qui rendent compte au Groupe de travail du SACEPO sur la qualité, réunissent des experts représentant les utilisateurs pour procéder à un examen approfondi de certains dossiers de l'OEB. Ils fournissent ainsi un retour d'information spécifique à chaque dossier et placent les utilisateurs au cœur de l'évaluation de la qualité à l'OEB.

En octobre 2022, les SQAP ont réalisé la toute première évaluation conjointe impliquant des experts de l'OEB et des conseils en brevets européens. Les six groupes, qui couvrent les huit communautés technologiques de l'OEB, ont réuni 12 conseils en brevets européens et 18 chefs d'équipe d'examineurs, experts

principaux et auditeurs qualité de l'OEB. L'accent a été mis sur la délivrance. Les groupes ont examiné les exigences de la CBE, les modifications proposées par la division d'examen au stade de la délivrance et l'adaptation de la description, et ont présenté leurs conclusions au groupe de travail du SACEPO sur la qualité en novembre 2022. Ils ont permis d'identifier les domaines de convergence et de divergence dans l'interprétation, de mettre en évidence les bonnes pratiques et de signaler les domaines d'apprentissage et d'amélioration. Pour le rapport complet sur les SQAP 2022, voir l'annexe 2.

3.3 Système certifié de gestion de la qualité

Nos différents contrôles de la qualité et nos procédures d'évaluation en cours de processus doivent être soutenus par un système efficace de gestion de la qualité. Dans le cadre de son Plan stratégique 2023, l'OEB a mis en place un système de gestion intégré complet. Notre système de gestion de la qualité, entièrement certifié, en fait partie. Il reflète notre engagement à fournir aux utilisateurs du système des brevets des produits et des services de la plus haute qualité, à créer un environnement de travail optimal pour nos collaborateurs et à atteindre l'excellence opérationnelle.

Notre système de gestion de la qualité fournit un cadre axé sur la réussite, nous obligeant à définir qui fait quoi, à éliminer les lacunes en matière de compétences et à communiquer sur la qualité avec l'ensemble de nos collaborateurs. Elle nous oblige à contrôler, mesurer, analyser et évaluer l'efficacité de nos actions en matière de qualité. Ce faisant, nous voyons dans quelle mesure nous sommes performants et ce que nous devons améliorer. Les informations que nous recueillons par les différents canaux mentionnés ci-dessus sont régulièrement analysées et recoupées et sont souvent complétées par des études internes et des enquêtes. Les constatations peuvent donner lieu à différents types d'actions.

L'une de ces actions est constituée par les initiatives de qualité, qui constituent un élément central de notre cycle d'amélioration formel dans lequel nous déclenchons, définissons, examinons et documentons les actions d'amélioration.

Chaque année, en novembre, le Président organise une réunion pour faire le point sur les performances de l'OEB en matière de qualité au cours de l'année écoulée. Lors de cette réunion, le président approuve les objectifs pour l'année à venir ainsi qu'un Plan d'action pour la qualité, qui est ensuite publié en interne afin que l'ensemble des collaborateurs sachent quelles sont les priorités de l'OEB en matière de qualité pour l'année à venir.

Une fois les objectifs et le Plan d'action pour la qualité définis, les objectifs sont transmis et adaptés de manière à ce que chaque collaborateur et chaque responsable reçoive des objectifs de qualité pertinents et réalisables pour lui et son service. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs sont examinés lors de réunions régulières tout au long de l'année.

En 2022, les réunions d'évaluation entre le Chief Operating Officer et chaque équipe opérationnelle se sont concentrées sur les mesures locales prises par les chefs d'équipe dans les domaines suivants :

- boucles de rétroaction et harmonisation,
- le bon fonctionnement des divisions,
- le rôle des responsables hiérarchiques au niveau de la qualité,
- la pré-classification et l'acheminement des dossiers,
- la classification,
- une recherche et une opinion écrite de qualité,
- consultation, retour d'information et collaboration,
- le déploiement du Plan d'action pour la qualité 2022.

4. Favoriser la qualité

La CBE, associée à l'expertise technique et juridique de nos collaborateurs, constitue le fondement de notre service de qualité. Comme indiqué ci-dessus, notre engagement et notre définition commune de la qualité, l'évaluation continue de la qualité sous de nombreux aspects, la rencontre et l'écoute de nos utilisateurs et les mesures que nous prenons en conséquence sont également des éléments clés. Il y a cependant beaucoup d'autres aspects qui soutiennent notre poursuite de l'excellence à chaque étape de la procédure de délivrance des brevets. Il s'agit notamment de l'accès garanti à un état de la technique complet et actualisé ; la fourniture aux examinateurs les meilleurs outils de recherche et de traduction ; la transmission du bon dossier au bon examinateur et à la bonne division au bon moment ; et en veillant à ce que chaque examinateur et agent des formalités ait accès aux conseils et à la jurisprudence les plus récents et les plus précis. Conjugués à l'expertise de nos collaborateurs, ces outils jouent un rôle de plus en plus important dans la fourniture d'une qualité optimale et dans la réalisation de nos objectifs de qualité.

4.1 La plus grande collection d'état de la technique au monde

Les examinateurs de brevets de l'OEB ont accès au corpus le plus complet au monde sur l'état de la technique, avec des milliards de documents techniques. Nous enrichissons sans cesse cette collection et, en octobre 2022, nous avons franchi le cap des 140 millions de publications de brevets du monde entier. Les plus anciennes remontent à 1782.

Actuellement, nos bases de données contiennent 82 millions de familles de brevets, représentant 146 millions de publications de brevets. Cela inclut 57 millions de familles de brevets contenant 70 millions de publications d'origine asiatique (Chine, Japon et Corée).

En 2022, la collection de documentation de brevets de l'OEB s'est enrichie de huit millions de publications.

4.1.1 La littérature non-brevet

Les collections de littérature non-brevet de l'OEB sont également importantes et fournissent les ressources nécessaires à l'élaboration de rapports de recherche complets et exhaustifs. En effet, la littérature non-brevet, notamment les articles de revues scientifiques et les normes de télécommunications, constitue une source essentielle d'antériorité dans de nombreux domaines techniques.

Le volume de la littérature non-brevet varie selon la technologie. En 2022, la littérature non-brevet a apporté la plus grande contribution au nombre total de citations en chimie organique pure et appliquée, ce qui souligne la nécessité d'effectuer des recherches dans les articles scientifiques dans ces domaines. Notre base de littérature non-brevet comptait pas moins de 114 millions de groupes⁵, dont 37 millions de documents en texte intégral, contre 33,5 millions en 2021.

Notre collection contient plus de 444 000 résumés en anglais de documents sur les connaissances traditionnelles publiés à l'origine en Inde, en Chine et en Corée.

La coopération bilatérale entre l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) et l'OEB a débuté en 2016. Il a permis d'intégrer le texte intégral des demandes et des délivrances publiées par l'OCVV dans la collection d'antériorités de l'OEB. Cette précieuse source d'informations ne cesse de s'enrichir et contient aujourd'hui plus de 13 900 enregistrements. Elle permet aux examinateurs de l'OEB d'offrir une sécurité juridique encore plus grande aux demandeurs qui souhaitent protéger des inventions liées à des plantes.

Documentation sur les normes

La documentation sur les normes fait partie de notre collection de littérature non-brevet. Elle assure la compatibilité et l'interopérabilité des composants, produits et services et favorise la diffusion des nouvelles technologies. En d'autres termes, elle constitue un pilier central de l'économie moderne du savoir. Le corpus OEB lié aux normes est passé de 4,4 millions de documents en 2021 à 4,6 millions en 2022.

Sauf si elle est confidentielle, toute la documentation utilisée lors de l'élaboration d'une norme fait partie de l'état de la technique. L'OEB a conclu des accords avec un certain nombre d'organismes de normalisation (OdN) pour garantir que la documentation relative aux normes pertinentes puisse être utilisée dans la procédure de délivrance des brevets. Les examinateurs de brevets de l'OEB ont actuellement accès aux collections complètes de littérature de plusieurs organismes de normalisation, notamment :

- Projet de partenariat de troisième génération,
- Projet 2 de partenariat de troisième génération,
- Institut européen des normes de télécommunications,

⁵ Le terme "groupe" est utilisé pour éviter le double comptage des articles de la littérature non-brevet ; un article peut apparaître dans une ou plusieurs bases de données de résumés, mais nous ne comptons qu'un seul enregistrement. Un "groupe" représente donc l'article original et toutes les références publiées au même article (provenant de sources différentes).

- Union internationale des télécommunications,
- Association de normalisation de l'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens,
- Commission électrotechnique internationale,
- Association des industries et des entreprises de la radio,
- Groupe de travail sur l'ingénierie Internet,
- Projet de diffusion vidéo numérique,
- Normes pour le M2M et l'internet des objets,
- Alliance mobile ouverte,
- Technologie vidéo,
- Association internationale pour la recherche cryptologique,
- Groupe mixte d'experts en photographie (JPEG).

Outre les normes finales publiées par les organismes de normalisation, les bases de données de l'OEB comprennent les notes techniques soumises au cours du processus de normalisation. Outre le renouvellement des accords existants avec les OdN, l'OEB a signé un nouvel accord avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en 2021.

Aperçu de la collection d'antériorités de l'OEB

- Documents de brevets de 106 pays,
- 82 millions de familles de brevets, représentant 146 millions de publications,
- Collection complète du Japon, de la Chine et de la Corée (57 millions de familles de brevets représentant 73 millions de publications, toutes disponibles en texte intégral en anglais),
- 114 millions de groupes de littérature non-brevet en interne,
- Accès à 10 000 revues universitaires et techniques,
- 4,6 millions de documents de normalisation,
- 444 000 documents sur les connaissances traditionnelles,
- 13 900 documents de l'Office communautaire des variétés végétales.

4.2 Un système de classification de premier plan

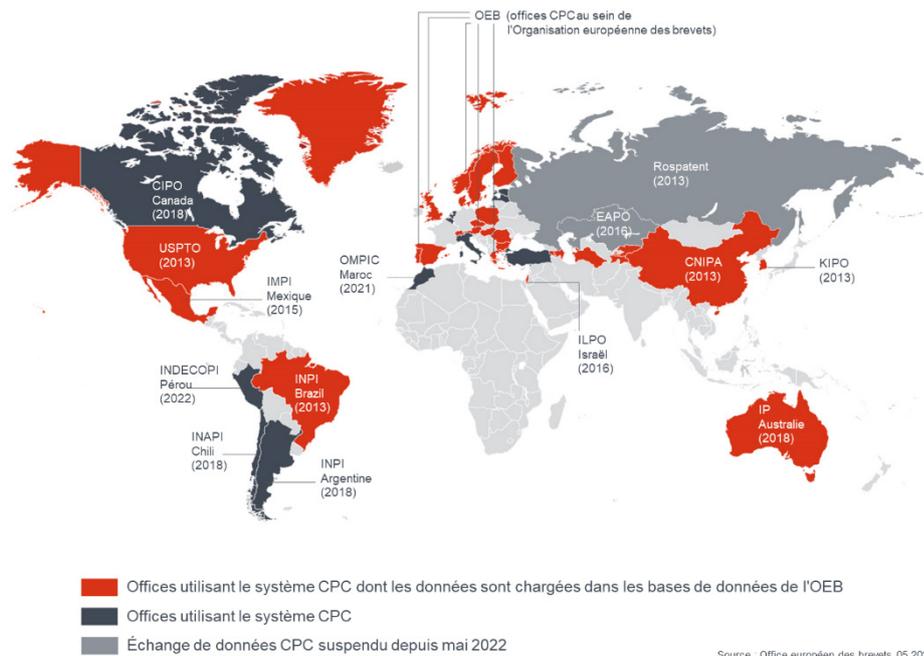
La recherche des antériorités les plus pertinentes est primordiale pour la qualité de la recherche en matière de brevets. Un système de classification efficace structure l'état de la technique à l'aide de concepts bien définis d'une manière indépendante de la langue, ce qui rend les recherches plus efficaces.

Après des années de préparation, l'OEB et l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) ont lancé la classification coopérative des brevets (CPC) le 1^{er} janvier 2013. La CPC est un système de classification commun et raffiné basé sur le système ECLA (système de classification des brevets européens) de l'OEB, qui était utilisé avant 2013.

En 2022, cinq autres offices ont adopté la CPC comme système de classification interne : le Pérou, la Belgique, Monaco, l'Italie et le Luxembourg. Fin 2022, la communauté CPC comptait 37 offices, dont 21 représentent des États membres de l'Organisation européenne des brevets.

En 2022 également, l'Office polonais des brevets a commencé à échanger des données CPC avec l'OEB. L'OEB et l'USPTO ont organisé leurs réunions annuelles pour les offices CPC et les utilisateurs du secteur industriel. La CPC a été présentée lors de plusieurs événements de sensibilisation tels que Search Matters et Patent Knowledge Week. L'OEB et l'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA) ont signé un nouvel accord CPC et un plan de travail.

Graphique 12 : Adoption de la CPC au niveau mondial et par les États membres de l'OEB⁶



⁶ L'OEB classe une très grande quantité d'antériorités dans la CPC, y compris l'état de la technique provenant de l'Allemagne, dans les quatre mois suivant leur publication.



- Offices nationaux d'États membres de l'OEB utilisant le système CPC
- Offices nationaux d'États membres de l'OEB utilisant le système CPC dont les données sont chargées dans les bases de données de l'OEB

Source : Office européen des brevets 05.2023

Source : OEB

Plusieurs cours de formation de la CPC ont été organisés au cours de l'année en coopération avec l'Académie européenne des brevets. Il s'agit notamment d'événements de formation collective en ligne ouverts à tous les offices CPC, de sessions de formation CPC spécifiques à un domaine pour la CNIPA et de formations générales et avancées au CPC pour tous les examinateurs de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale. Ces sessions de formation ont permis une interaction directe en ligne entre les experts de l'OEB et les examinateurs des offices CPC.

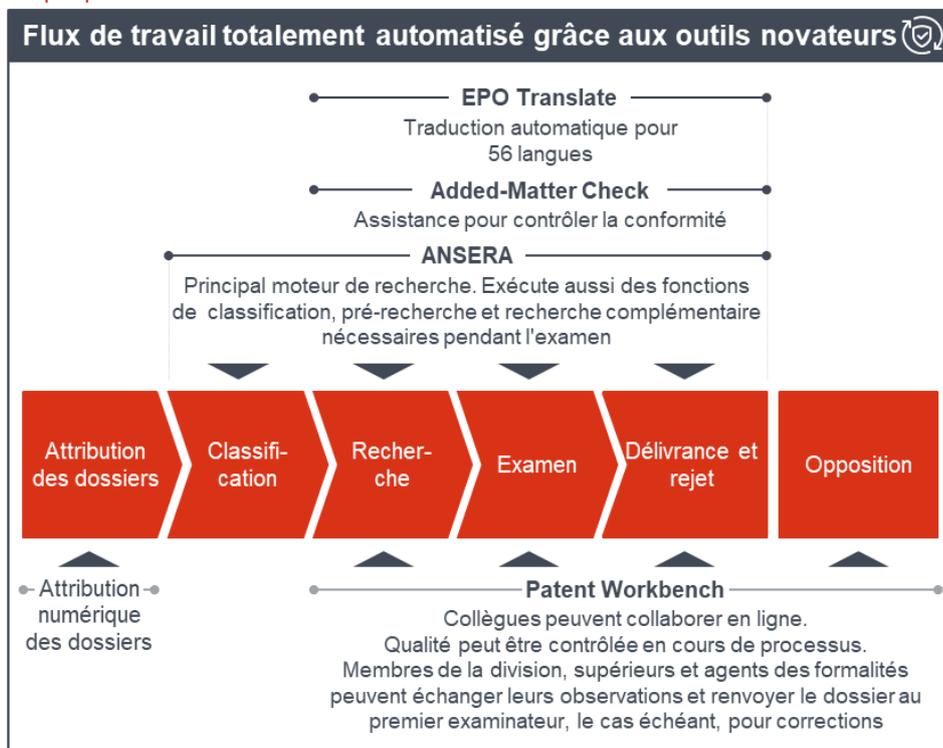
Entre 2020 et 2022, sept cycles de réunions techniques bilatérales couvrant 330 projets d'harmonisation de la classification ont été organisés entre l'OEB et l'USPTO. Ces réunions visaient à établir un terrain d'entente sur les pratiques de classification, à clarifier le périmètre des groupes de classification et à travailler sur les définitions CPC. À ce jour, 258 sous-classes CPC sur un total de 650 ont été couvertes. Cela a permis de mettre en lumière différentes améliorations possibles du système et des définitions, ce qui a conduit à un total de 100 projets de révision CPC.

4.3 Des outils de pointe

Des outils modernes et efficaces sont indispensables pour obtenir des produits finis de qualité. En 2022, l'OEB a donc investi sans interruption dans le développement de solutions informatiques nouvelles et améliorées permettant à nos examinateurs de fournir les produits dont nos utilisateurs ont besoin.

Ces dernières années, la numérisation de nos flux de travail et de nos processus s'est considérablement accélérée. Nos développeurs d'outils internes travaillent en étroite collaboration avec les examinateurs pour leur fournir de nouveaux outils innovants. Ces outils nous permettent de fournir le bon dossier à la bonne personne au bon moment et de trouver les antériorités les plus pertinentes de la manière la plus efficace. Les outils fournissent également des contrôles de plausibilité tout au long du processus d'examen afin d'éviter les erreurs et d'améliorer la qualité. Patent Workbench permet à nos divisions d'examen de continuer à travailler en étroite collaboration, quel que soit le lieu où elles se trouvent.

Graphique 13 : Vue d'ensemble des outils de l'OEB



Source : OEB

4.3.1 Outils de classification

Dans le cadre de la procédure de pré-classification de l'OEB, les nouveaux dépôts sont pré-classifiés dans l'un des 1 400 grands domaines techniques, puis envoyés au groupe d'examineurs concerné. Il s'agit d'un élément essentiel pour garantir que le bon dossier parvienne au bon examinateur et à la bonne division d'examen. Au deuxième trimestre 2022, notre moteur de pré-classification interne basé sur l'intelligence artificielle a pris en charge cette tâche pour les demandes EP et PCT dans les trois langues officielles. Il a permis d'améliorer la précision de la distribution interne de ces demandes à

plus de 90 %. Les cas de grande complexité sont pré-classifiés par un groupe de techniciens spécialisés dans la classification.

La majeure partie du travail de classification effectué à l'OEB concerne les documents de brevets nouvellement publiés, qui soit ne comportent pas les symboles de classification CPC, soit contiennent des symboles qui doivent encore être confirmés par l'OEB pour répondre à nos exigences de qualité. Un nouvel outil de classification a été intégré à notre plateforme de recherche ANSERA pour permettre aux examinateurs de classer plus efficacement les demandes et les antériorités. Une fonctionnalité d'assistance par intelligence artificielle suggérant des symboles de classification CPC a été intégrée au quatrième trimestre. Ces avancées permettent non seulement d'améliorer la qualité et la cohérence de la classification, mais aussi d'accroître l'efficacité des examinateurs de l'OEB.

Les systèmes CPC et de classification internationale des brevets (International Patent Classification – IPC) sont régulièrement mis à jour et affinés pour suivre l'évolution technologique. L'OEB et l'USPTO traitent ce problème en publiant un nouveau schéma CPC quatre fois par an : en 2022, de nouvelles versions du système CPC ont été publiées en janvier, en février, en mai et en août. À la suite de ces révisions, les documents des anciens groupes de classification doivent être reclassés dans les nouveaux systèmes. Le travail de reclassification de notre collection principale est confié à l'OEB et à l'USPTO, tandis que les autres offices CPC sont invités à reclassifier leurs documents uniques.

4.3.2 Le bon dossier au bon examinateur

Dans un souci de qualité, il est également important de veiller à ce que chaque demande de brevet parvienne à l'équipe compétente dans le domaine technique correspondant. Après la pré-classification, les dossiers sont soumis à un processus d'acceptation technique au cours duquel un expert technique les attribue à l'équipe appropriée. Un nouvel outil d'attribution des dossiers numériques (DFA) a été testé en 2022 avant d'être mis à la disposition de toutes les directions au cours de la seconde moitié du mois de février 2023. Le DFA est un système entièrement numérique d'attribution du travail aux examinateurs, dont les fonctionnalités facilitent la meilleure adéquation technique entre un dossier, un examinateur et la division d'examen. Compte tenu de la complexité technique croissante des demandes – une demande couvre souvent plusieurs domaines technologiques – le DFA nous aidera à garantir la meilleure qualité en transmettant le bon dossier au bon examinateur et à la bonne division au bon moment.

4.3.3 Référentiel de fichiers numériques

En août 2022, le Référentiel de fichiers numériques (Digital File Repository – DFR) est devenu le référentiel central unique utilisé par les examinateurs et les agents des formalités. Les membres des chambres de recours l'utilisent également depuis le 1^{er} février 2023. Il a remplacé l'ancien outil d'inspection des dossiers, fournissant un outil moderne intégré à d'autres outils utilisés par le personnel de l'OEB, tels que Patent Workbench. Toutes les fonctionnalités de l'outil précédent sont disponibles dans le DFR, ainsi que de nombreuses autres fonctionnalités nécessaires au nouvel environnement de travail numérique, y

compris des options permettant de faire des annotations qui peuvent ensuite être partagées pour le travail collaboratif, et l'accessibilité via des appareils mobiles. Plus qu'une simple archive, il permet d'accéder à l'ensemble des documents juridiques relatifs aux demandes de brevet et intègre les données et la documentation de procédure ainsi que les citations. Le DFR propose également une visionneuse de documents qui permet de visualiser plusieurs documents côte à côte, facilitant ainsi le travail dématérialisé.

4.3.4 Des outils de recherche de pointe

Nos outils de recherche sont conçus en interne par des équipes d'informaticiens travaillant en collaboration avec des examinateurs. Le développement et l'amélioration de ces outils ont fait l'objet d'efforts considérables dans le cadre de notre transformation numérique.

ANSERA est le principal outil de recherche de l'OEB. Il récupère près de 80 % de tous les documents, le reste provenant de services de recherche spécialisés (par exemple pour la chimie). De nouvelles fonctionnalités ont été introduites en 2022, notamment une fonction de recherche complémentaire étendue pour faciliter, par exemple, l'identification des droits antérieurs nationaux pertinents dans le contexte du brevet unitaire (cf. section 5.2.3). ANSERA prend désormais en charge les tâches de classification (cf. section 5.1.3).

L'une des fonctionnalités ayant fait l'objet d'améliorations majeures en 2022 est ANSERA PreSearch, qui est automatiquement lancée lorsque l'examineur ouvre une demande pour la première fois. Il récupère automatiquement une liste des documents les plus susceptibles d'être cités par l'examineur sur la base des informations disponibles telles que le nom et la classification du demandeur ; l'état de la technique trouvé est présenté avec un classement optimisé. ANSERA PreSearch peut désormais effectuer une recherche d'information multilingue : les demandes en français et en allemand sont recherchées dans leur langue de dépôt et en anglais.

4.3.5 Outils de recherche et d'examen

Outre ANSERA, les examinateurs de l'OEB disposent d'une série d'outils pour les aider dans leur travail de recherche et d'examen. Les plus fréquemment utilisés sont les suivants :

Patent Workbench est l'interface de gestion des tâches pour tous les examinateurs, agents des formalités et responsables hiérarchiques. Cet outil constitue l'une des avancées les plus importantes dans la numérisation de la procédure de délivrance des brevets, car il permet un travail collaboratif quel que soit l'endroit où se trouvent les membres de la division. Il permet également de traiter tous les travaux dans le domaine de la délivrance des brevets de manière numérique et dématérialisée. Lorsqu'un examinateur envoie un produit de recherche ou de délivrance, celui-ci est stocké dans Patent Workbench jusqu'à ce qu'il reçoive l'autorisation appropriée des membres de la division d'examen, du supérieur hiérarchique du premier examinateur et des agents des formalités. Si des erreurs sont détectées, le produit est renvoyé au premier examinateur via l'outil pour révision.

EPO Translate est le point d'accès unique à tous les moteurs de traduction automatique disponibles à l'OEB. Il peut traduire entre 56 langues, dont le français, l'allemand, le néerlandais, l'italien, le chinois et le japonais pour les traductions confidentielles.

Added-Matter Check est une application développée par les examinateurs pour les aider à analyser les modifications soumises par un demandeur au cours de la procédure d'examen. Il permet d'identifier les modifications et suggère une base dans la demande telle qu'elle a été déposée à l'origine.

A-Topup est l'outil basé sur ANSERA qui fournit des fonctions de recherche complémentaires que les examinateurs utilisent pour s'assurer que l'état de la technique pertinent le plus récent est évalué au cours de l'examen. Un contrôle similaire est effectué avant que le premier examinateur ne rédige l'intention de délivrer un brevet.

L'outil **Empower Learning Inspiration and Sharing (ELIS)** est un agrégateur intelligent basé sur la connaissance et disponible dans Patent Workbench. Il offre un accès direct aux textes juridiques, aux supports d'apprentissage et de formation, à des outils tels que des manuels et à des experts qui peuvent fournir des informations sur des sujets spécifiques tels que l'état de la technique asiatique. En 2022, nous avons encore amélioré la fonctionnalité de recherche de nos bases de données internes de textes juridiques et d'instructions de formalités (Fil d'Ariane). Notre Source juridique unique reçoit désormais régulièrement plus de 3 000 visiteurs uniques par mois.

5. Amélioration de la qualité à chaque étape de la PDB

L'OEB est fier d'offrir le plus haut niveau de qualité à chaque étape de la procédure de délivrance des brevets. Comme décrit ci-dessus, nous recueillons des données, des informations et un retour d'information à partir d'une grande variété de sources, tant internes qu'externes à l'OEB. Ces connaissances, qui représentent un éventail de perspectives diverses, mettent en évidence les domaines dans lesquels nous excellons et ceux dans lesquels nous pouvons encore améliorer la qualité. Dans cette section, nous examinons nos performances en fonction des indicateurs de qualité pour les différentes étapes de la procédure. Nous mettons en évidence les domaines dans lesquels nous sommes forts, les domaines dans lesquels il existe des possibilités d'amélioration et les mesures que nous prenons pour réaliser ces améliorations.

5.1 Classification

5.1.1 Indicateurs : classification

Indicateur	Cible 2022	Performances 2022
Actions classification attendues	≤5 000	6 550
Demandes entièrement classées lors de la publication	80 %	79 %
Audit de qualité : classification	95 %	95 %*

*± 2 % intervalle de confiance

L'OEB investit des ressources très importantes pour classer une grande partie de la documentation mondiale, en plus des demandes de brevet déposées auprès de l'OEB. Elle classe cette documentation dans les quatre mois suivant sa publication. De cette manière, nous pouvons nous assurer que la documentation importante peut être retrouvée au cours du processus de recherche, ce qui augmente la qualité de nos recherches.

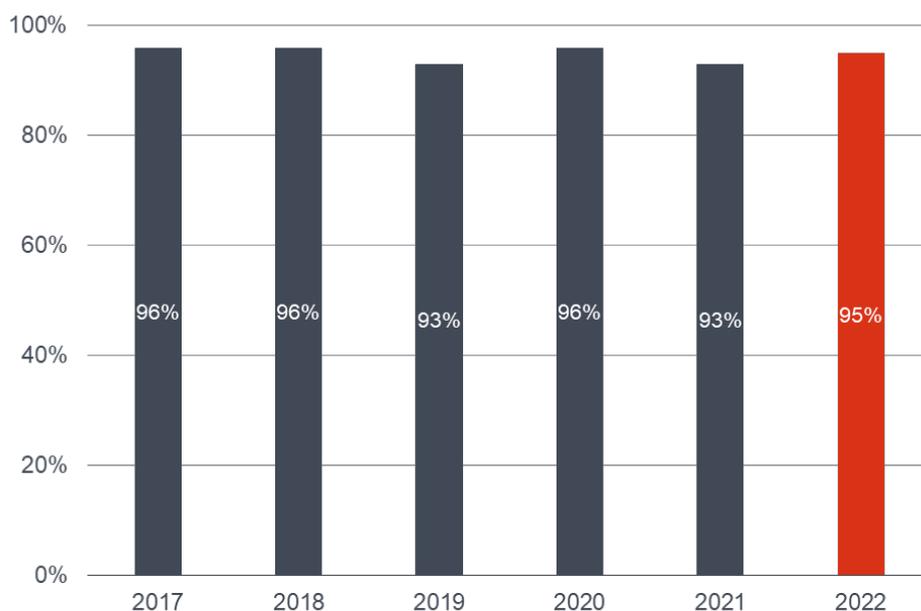
En 2022, l'OEB a identifié quelque 819 281 documents à classer, dont 813 317 étaient entièrement classés à la fin de l'année. La charge de travail dans ce domaine important fait l'objet d'un suivi rigoureux et nous nous sommes fixé l'objectif ambitieux d'un maximum de 5 000 actions de classification attendues. Fin 2022, nous avons 6 550 actions de ce type en attente.

Un autre objectif est que les demandes de brevet soient entièrement classées lors de leur publication. En 2022, 97 276 documents ont été classés en utilisant la classification coopérative des brevets (CPC). Cela signifie que 79 % des demandes publiées en 2022 ont été entièrement classées au moment de la publication, ce qui est légèrement inférieur à notre objectif de 80 %. D'autres classifications sont ensuite ajoutées à nos bases de données après publication.

Une équipe de 12 auditeurs de classification possédant une grande expérience effectue un audit annuel de la qualité de la classification. Elle contrôle à la fois l'exhaustivité de la classification ("approche attribution"), et sa qualité pour la recherche ("approche récupérabilité"). Un échantillon de 480 documents classés au cours des six premiers mois de 2022 a été collecté au début du mois de juillet.

Pour 2022, le résultat de la "méthode attribution" a montré une exhaustivité de 95 %, atteignant l'objectif de 95 %, avec un intervalle de confiance de ±2 %. Le score de récupérabilité était de 92 % avec un intervalle de confiance de ±3 %. En d'autres termes, la qualité de la classification s'est légèrement améliorée par rapport à 2021 et est restée élevée.

Graphique 14 : Aperçu des résultats des audits de classification sur six ans



Source : OEB

5.1.2 Ce que nos résultats nous apprennent : classification

Domaines dans lesquels nous excellons	Ce que nous pouvons encore améliorer	Actions prioritaires 2022
<p>En collaboration avec l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) sur la CPC, l'OEB est un leader mondial en matière de classification.</p> <p>Les résultats de l'audit indiquent que la qualité de la classification reste très élevée.</p> <p>Aucun arriéré de reclassement.</p>	<p>En dépit des volumes importants d'antériorités reçues, la classification des antériorités dans les délais impartis a donné de bons résultats. Cependant, l'objectif a été manqué de peu, ce qui constitue une opportunité d'amélioration pour 2023.</p> <p>La classification est très gourmande en ressources – nous devrions continuer à explorer l'utilisation des outils d'intelligence artificielle pour soutenir la classification et la reclassification. Cela permettrait de réduire les arriérés tout en maintenant un niveau de qualité élevé.</p>	<p>Explorer la classification et la reclassification basées sur l'intelligence artificielle.</p>

5.1.3 Actions en 2022 : classification

Lorsque la CPC change, les documents classés dans les anciens groupes de la CPC doivent être déplacés dans les nouveaux groupes de la CPC. C'est ce qu'on appelle le "reclassement". En 2022, nous avons déployé un outil de reclassement basé sur l'intelligence artificielle (IA). Après une phase d'apprentissage spécifique à un domaine, basée sur un ensemble de documents classifiés intellectuellement, cet outil permet une reclassification automatique précise de familles de documents. Il a été utilisé pour aider la reclassification intellectuelle de 74 546 familles (littérature brevet et non-brevet

publiée) selon les normes complètes de la CPC. Certains projets de reclassement ont été partiellement traités à l'aide de l'IA, ce qui a permis de reclasser automatiquement 3 598 familles en 2022, économisant ainsi 13 jours de travail intellectuel de reclassement tout en conservant le même niveau de qualité. Utilisé de manière systématique, l'outil d'IA devrait permettre de reclasser automatiquement 25 % des documents. En 2022, la plupart des travaux de reclassement ont encore été exécutés par des prestataires externes. L'ensemble de ces actions a permis de réduire à zéro l'arriéré de reclassification des documents pour la première fois. Cela est très bénéfique pour l'ensemble de la communauté CPC, car les collections CPC restent entièrement à jour.

L'OEB envisage également d'utiliser l'IA dans le processus de classification principal. Certains projets pilotes initiaux ont donné des résultats positifs qui seront étudiés plus en détail en 2023 (cf. section 4.3.1).

5.2 Recherche

L'OEB est reconnu pour la qualité de ses recherches, comme en témoigne le nombre croissant d'offices nationaux de brevets en Europe qui confient à l'OEB leurs travaux de recherche dans le cadre de la procédure nationale. À la fin de l'année 2022, l'OEB avait signé des accords de travail sur la coopération en matière de recherche avec 16 de ses États membres. En 2022, un total de 28 947 recherches nationales ont été effectuées par l'OEB, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à 2021. En outre, l'OEB effectue des recherches de type international en vertu de l'article 15 (5) du PCT (sans opinion écrite) pour trois États membres.

Outre les 44 pays dans lesquels les brevets de l'OEB peuvent être validés, il existe 42 autres pays dans lesquels, grâce à un partenariat renforcé ou à un accord relatif au Patent Prosecution Highway, les résultats correspondants de la recherche et de l'examen de l'OEB sont réutilisés dans la phase nationale/régionale.

Nous détenons également 29 % du marché total des administrations chargées de la recherche internationale (ARI), de nombreuses personnes choisissant l'OEB plutôt que d'autres ARI en raison de la qualité reconnue de nos recherches et de nos opinions écrites. Il s'agit clairement d'un signe de confiance dans la qualité des services que nous fournissons.

5.2.1 Indicateurs : recherche

Indicateur	Cible 2022	Performances 2022
Audit qualité : recherche (% de dossiers sans constatations)	85 %	82,6 %*
Rapidité de la recherche (% de ponctualité)	90 %	89,3 %
Résultat global de l'enquête de satisfaction des utilisateurs (% de réponses positives ou "ni bons, ni mauvais")	n/a	94 %

*± 2,5 % intervalle de confiance

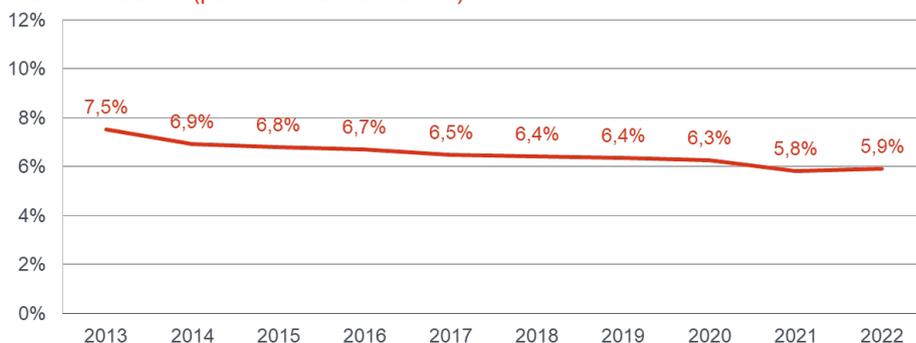
Au stade de la recherche, notre objectif est de fournir des recherches complètes et des opinions écrites exhaustives d'une manière cohérente et harmonisée. Notre objectif est d'atteindre 85 % de dossiers sans constatation ; en 2022, nous avons atteint 82,6 %. Notre processus rigoureux d'audit de qualité a été remanié afin d'identifier d'autres aspects susceptibles d'être améliorés dans les opinions écrites. Le détail des conclusions et de notre approche est présenté ci-dessous.

Pour que les recherches et les opinions écrites soient utiles aux demandeurs, notre objectif est de fournir ces deux produits dans un délai de six mois pour les premiers dépôts. Dans le cadre d'une amélioration en 2022, nous avons réduit de neuf à huit mois l'objectif pour les recherches de premier dépôt international et les recherches pour nos offices nationaux, en réponse aux commentaires de nos utilisateurs. En plus de fournir aux demandeurs de précieux outils d'aide à la décision, les documents trouvés lors de la recherche et l'approche adoptée dans l'opinion écrite posent les fondations de l'examen ultérieur.

Une approche cohérente des recherches non standard

Dans certains cas, un rapport de recherche, la déclaration qui le remplace ou un rapport de recherche incomplet ou partiel indique que l'objet de la recherche a été restreint et quelles revendications ont fait ou non l'objet d'une recherche.⁷ Bien que ces cas puissent refléter la qualité de la demande entrante (et varier en fréquence entre les demandeurs), la fréquence des objections d'absence d'unité au stade de la recherche est restée statique depuis 2018.

Graphique 15 : Pourcentage de rapports de recherche comportant une objection d'absence d'unité (par année de recherche)



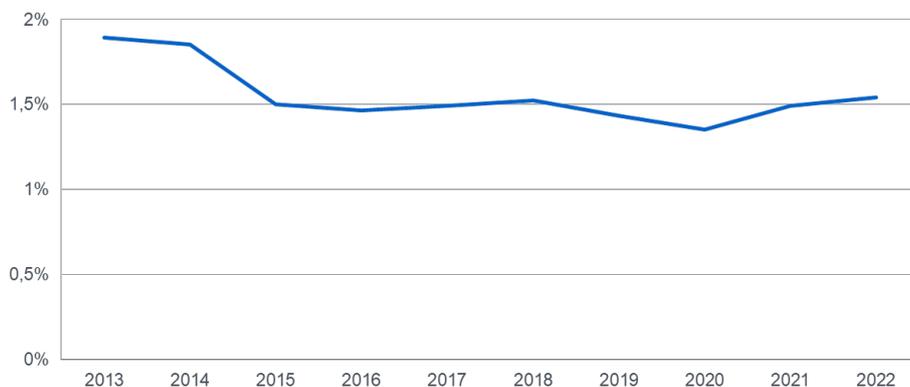
Source : OEB

En vertu des règles 62 et 63 CBE, s'il existe plusieurs revendications indépendantes dans la même catégorie ou s'il est impossible d'effectuer une recherche significative concernant l'état de la technique sur la base de tout ou partie de l'objet revendiqué, un examinateur peut inviter le demandeur à déposer, dans un délai de deux mois, une déclaration indiquant l'objet sur lequel portera la recherche. De telles invitations ont été émises pour 1,37 % des recherches en 2022, contre 1,31 % en 2021.

⁷ epo.org/law-practice/legal-texts/html/guidelines/f/b_x_8.htm

Le pourcentage de recherches OEB incomplètes (c'est-à-dire lorsqu'une recherche utile n'est pas possible pour une ou plusieurs revendications, en partie ou en totalité) est resté constant autour de 1,5 % depuis 2014 et n'était que de 1,56 % en 2022. En outre, en 2022, il n'a pas été possible d'effectuer une recherche utile pour seulement 0,08 % des recherches.

Graphique 16 : Pourcentage de rapports de recherche déclarés incomplets pour une ou plusieurs revendications (par année de recherche)



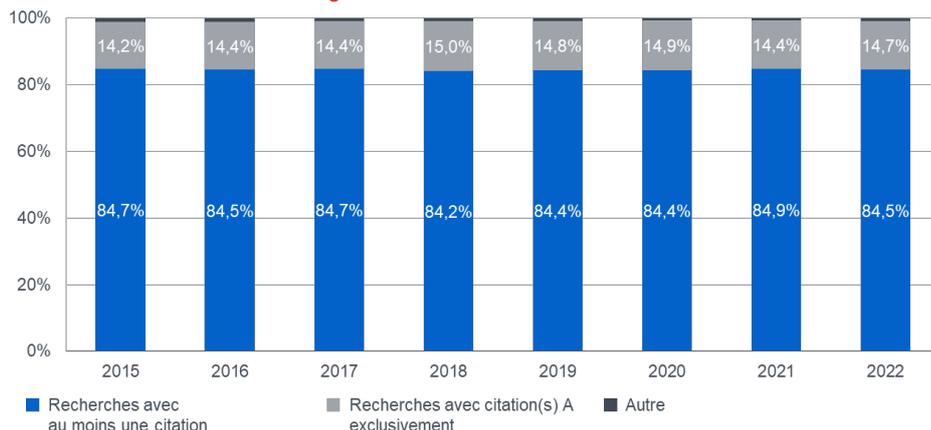
Source : OEB

Identification d'un grand nombre d'antériorités pertinentes

En raison de l'importance que nous accordons à la qualité dès le départ, un grand nombre d'antériorités pertinentes sont citées au stade de la recherche. En 2022, 84,5 % des rapports de recherche de l'OEB ont identifié au moins un document préjudiciable à la nouveauté ou à l'activité inventive d'une ou plusieurs revendications de la demande.⁸ Seuls 14,7 % des recherches ne contenaient que des citations de catégorie A, ce qui signifie qu'aucun document préjudiciable à la nouveauté ou à l'activité inventive n'a été trouvé au cours de la recherche. Nos rapports de recherche sont restés remarquablement cohérents avec ces volumes importants de citations pertinentes au fil des ans.

⁸ Les recherches comportant au moins une citation pertinente sont des rapports de recherche comportant des citations des catégories X, Y et E ainsi que des citations où les catégories X et Y sont combinées avec une autre catégorie. Les recherches avec des citations A uniquement sont des rapports de recherche avec au moins une citation de la catégorie A et aucune citation des catégories XYE. Les autres rapports de recherche sont principalement des "pas de recherche" et des Euro-PCT bis sans citations supplémentaires dans le rapport de recherche complémentaire.

Graphique 17 : Recherches avec au moins une citation pertinente et recherches avec seulement des citations de catégorie A



Source : OEB

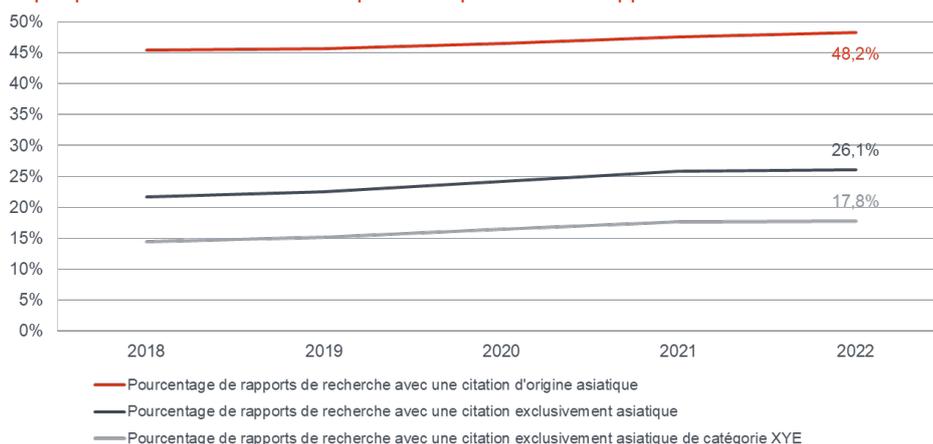
Diversité des antériorités dans les rapports de recherche de l'OEB

L'OEB a continué à investir dans la mise à disposition de l'état de la technique asiatique pour ses examinateurs. Ces efforts continuent de porter leurs fruits en termes de qualité de la recherche. La part des rapports de recherche comprenant au moins une citation de brevet d'origine asiatique et/ou uniquement asiatique⁹ a augmenté. Environ 48 % de nos rapports de recherche en 2022 comprenaient une citation de brevet d'origine asiatique, et environ 18 % comprenaient même une citation de brevet de la catégorie XYE exclusivement asiatique.¹⁰ Cette tendance confirme l'incidence croissante des citations de la Chine, de la Corée et du Japon sur la qualité des brevets de l'OEB et le succès des efforts de l'OEB dans ce domaine.

⁹ Une citation d'origine asiatique est un document de brevet rédigé en chinois, en japonais ou en coréen, ou un document de priorité rédigé dans l'une de ces langues ; une citation exclusivement asiatique est un document de brevet en langue chinoise, japonaise ou coréenne qui n'a pas de membre de la famille de brevets dans une langue de l'OEB (anglais, français ou allemand).

¹⁰ Une citation de la catégorie XYE est un document qui, en relation avec une ou plusieurs revendications indépendantes, est : destructrice de nouveauté ou d'activité inventive lorsqu'ils sont pris isolément (catégorie X) ; destructrice d'activité inventive lorsqu'elle est conjuguée à un ou plusieurs documents de la même catégorie (catégorie Y) ; un document de brevet potentiellement contradictoire en ce qui concerne la date de dépôt ou de priorité (catégorie E).

Graphique 18 : L'état de la technique asiatique dans les rapports de recherche de l'OEB

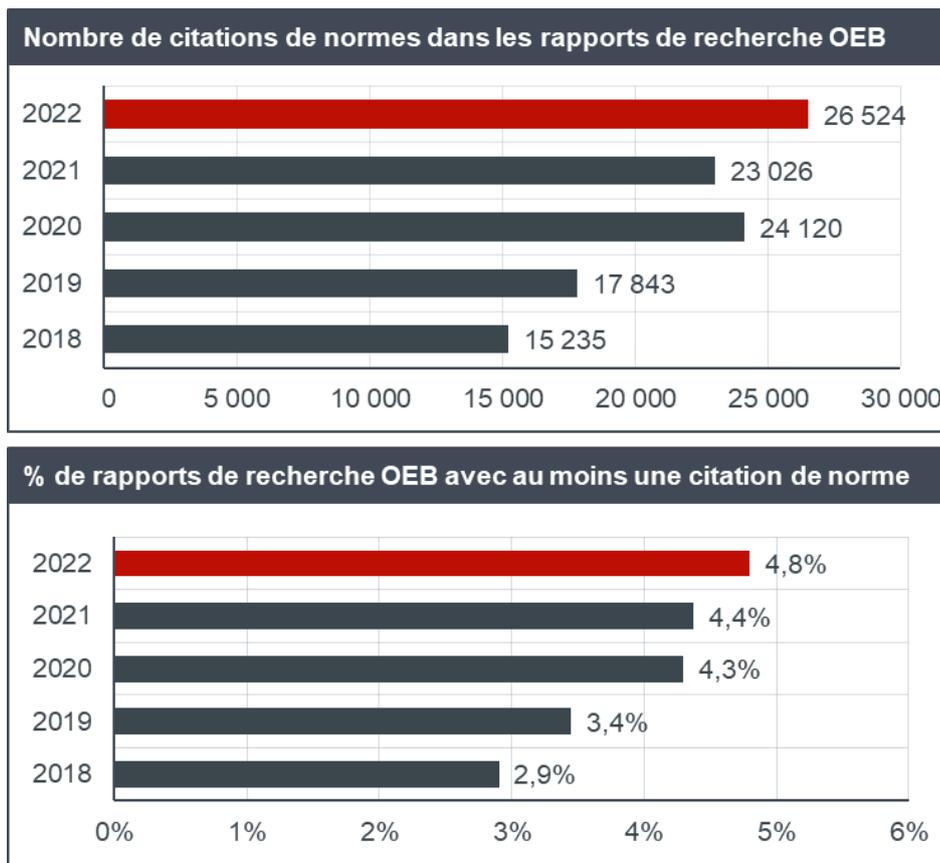


Source : OEB

En 2022, environ 28,7 % des rapports de recherche de l'OEB contenaient au moins une citation de littérature non-brevet, contre 27,8 % en 2021. En outre, 4,8 % des rapports de recherche de l'OEB contenaient au moins un document de normalisation, contre 4,4 % en 2021.

86 % des rapports de recherche en 2022 comportant des citations de normes ont été émis par neuf directions dans les domaines du codage et de la transmission vidéo, des communications sans fil, de la sécurité informatique, de l'internet et de l'internet des objets. Ces neuf directions ont émis 39 300 rapports de recherche en 2022, soit plus de 16 % de tous les rapports de recherche de l'OEB. En 2022, environ 25 % de leurs rapports de recherche contenaient une ou plusieurs citations de normes.

Graphique 19 : Nombre de documents de normalisation cités dans les rapports de recherche de l'OEB et pourcentage de rapports de recherche de l'OEB contenant au moins un document de normalisation



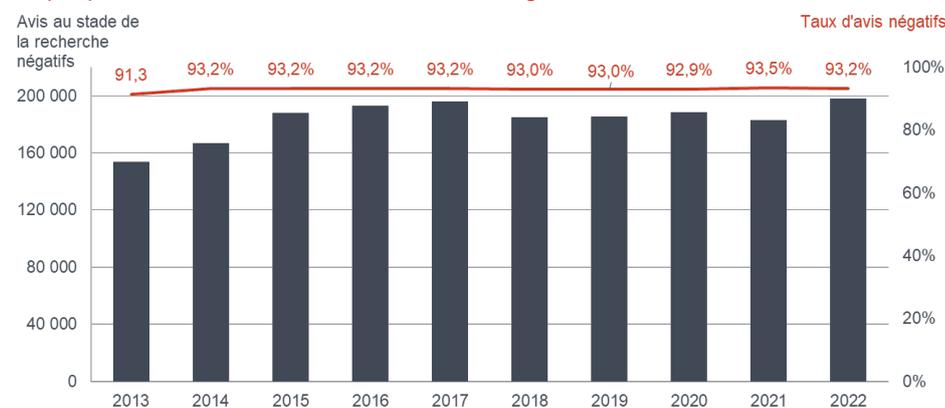
Source : OEB

Objections soulevées dans l'opinion écrite

De nombreuses objections sont soulevées au début de la procédure dans l'opinion écrite. 93,2 % des opinions écrites soulèvent au moins une objection.

Environ 21 % des demandeurs de premier dépôt EP retirent leur demande sur la base du rapport de recherche et de l'opinion écrite, ce qui indique que des décisions éclairées sont prises sur la base de ces produits.

Graphique 20 : Avis au stade de la recherche négatifs



Taux d'avis de recherche négatifs : ratio des avis de recherche négatifs sur l'ensemble des EP (y compris E-PCTbis) et les avis de recherche PCT chapitre I au cours de l'année concernée.

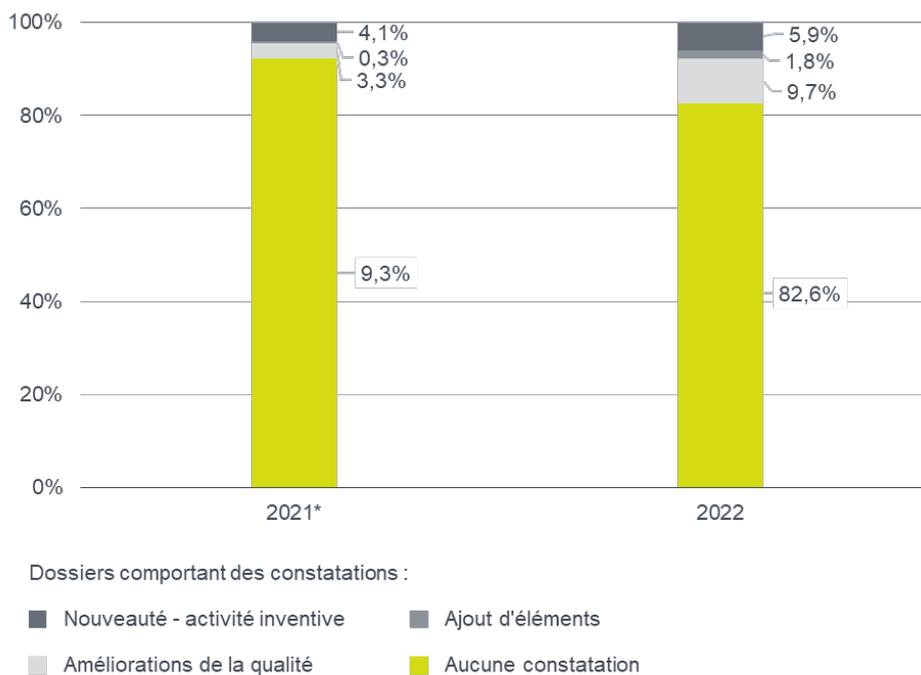
Source : OEB

Résultats de l'audit de la Recherche

En réponse aux commentaires des utilisateurs et dans un souci d'amélioration continue, l'OEB a mis en place un audit étendu de la recherche depuis octobre 2021. Dans le cadre de cet audit, les auditeurs de la Direction Audit de qualité examinent en profondeur l'opinion écrite ainsi que le rapport de recherche. Comme prévu, l'affinement des critères d'audit en vue d'inclure cinq critères supplémentaires axés sur les opinions écrites a entraîné une diminution du pourcentage de dossiers sans constatations, qui est passé d'un niveau record de 96,6 % au cours de l'année d'audit 2021 (sans les opinions écrites) à un niveau stable de 82,6 % ($\pm 2,5$ %) à la fin de l'année 2022.

Un nouveau format de diagramme à barres a été mis au point pour présenter les résultats des audits de recherche, afin d'assurer une plus grande transparence sur le type de constatations. L'impact de l'audit étendu de la recherche sur les résultats de 2022 est clairement visible, les constatations portant principalement sur l'amélioration de la qualité des opinions écrites et représentant 9,7 % des dossiers audités. Cela nous permet d'obtenir davantage d'informations qui peuvent être utilisées pour améliorer ce produit phare. Les conclusions relatives à la clarté sont également incluses dans les améliorations de la qualité.

Graphique 21 : Recherche : constatations de l'audit de la qualité



Nombre de dossiers audités : 2021* : 489 ; 2022 : 891

* Avant octobre 2021, l'audit se limitait au rapport de recherche et n'incluait pas l'opinion écrite.

Source : OEB

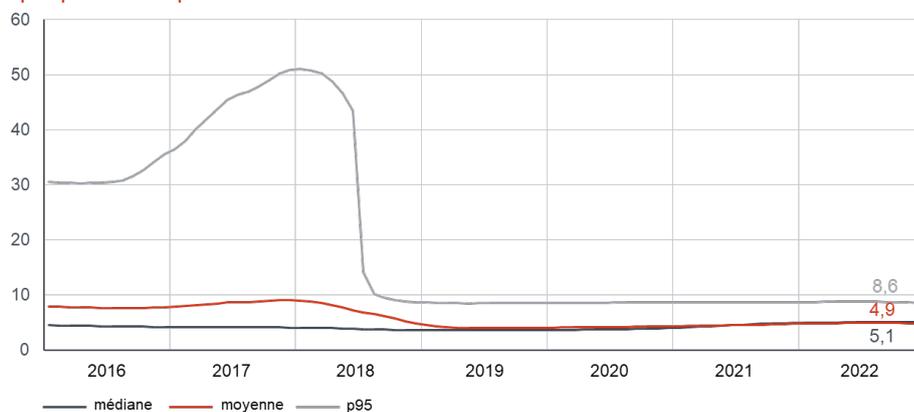
Il est important de noter que les auditeurs n'ont constaté l'absence ou la sous-estimation d'antériorités pertinentes que dans 5,9 % des rapports de recherche audités en 2022, ce qui est considéré lors de la recherche comme un critère clé dans l'évaluation de la brevetabilité (voir les critères clés "Nouveauté et activité inventive"). Ce chiffre est proche de celui de 2021 (4,1 %), ce qui prouve que le très haut niveau de qualité global des rapports de recherche a été maintenu.

Comme prévu, la granularité accrue de l'audit de recherche étendu a révélé plusieurs possibilités d'amélioration. Le problème le plus fréquent est celui de l'exactitude des objections dans l'opinion écrite (9,7 % des dossiers en 2022). Souvent, l'examineur a été trop strict en soulevant des questions. Il est clair que notre objectif est de fournir une opinion écrite précise dans laquelle les objections sont pleinement étayées par la législation pertinente et tout document cité, et cette constatation de l'audit de la qualité fournit maintenant des informations précieuses pour les améliorations futures de la qualité.

Rapidité de la recherche

La rapidité des recherches est restée élevée en 2022, malgré une charge de travail croissante, ce qui s'est traduit par l'émission d'un plus grand nombre de rapports de recherche que les années précédentes. Le délai moyen de recherche était de 4,9 mois. 95 % des recherches et des opinions écrites (p95) ont été envoyés dans un délai de 8,6 mois. Comparé à notre objectif de 90 %, nous avons atteint 89,3 % de recherches livrées dans les délais en 2022.

Graphique 22 : Rapidité de la recherche 2016-2022

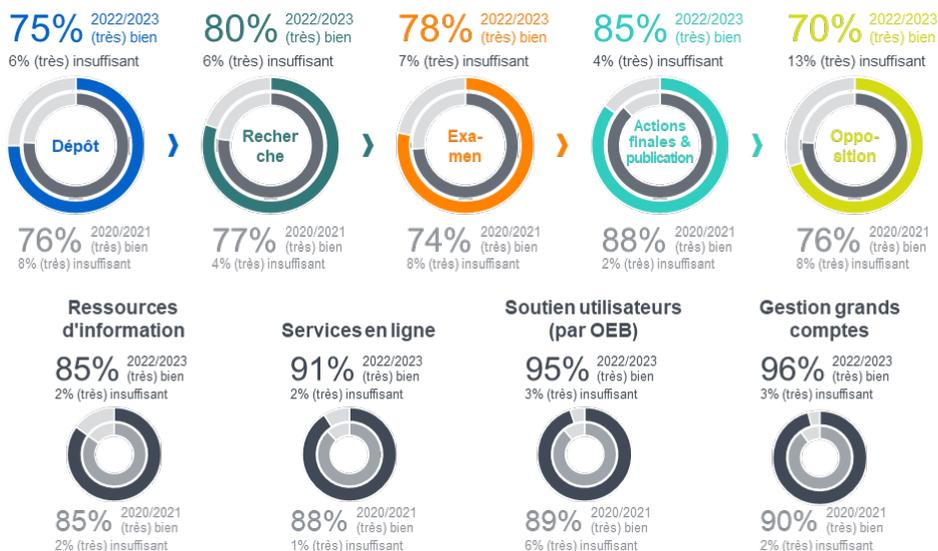


Source : OEB

Résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs – Recherche

Nos enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs montrent régulièrement des niveaux élevés de satisfaction tout au long de la procédure de délivrance des brevets (PDB). Les résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs (USS) 2022/2023 ont maintenu une forte satisfaction tout au long de la procédure de délivrance des brevets, avec un score combiné de bon" et "très bon" allant de 70 % à 85 %. Les services connexes, tels que les services en ligne et la gestion des grands comptes, ont obtenu des résultats encore plus élevés, avec des notes combinées bon" et "très bon" allant de 85 % à 96 %. Cette enquête bisannuelle a compté quelque 7 000 répondants, soit près de 1 000 de plus que pour l'enquête 2020/2021.

Graphique 23 : Résumé des résultats de l'USS 2022/2023¹¹



Le pourcentage restant correspond à 'ni bien ni insuffisant', p. ex. pour le Dépôt : 75% (très bien), 6% (très insuffisant), 19% ni bien ni insuffisant

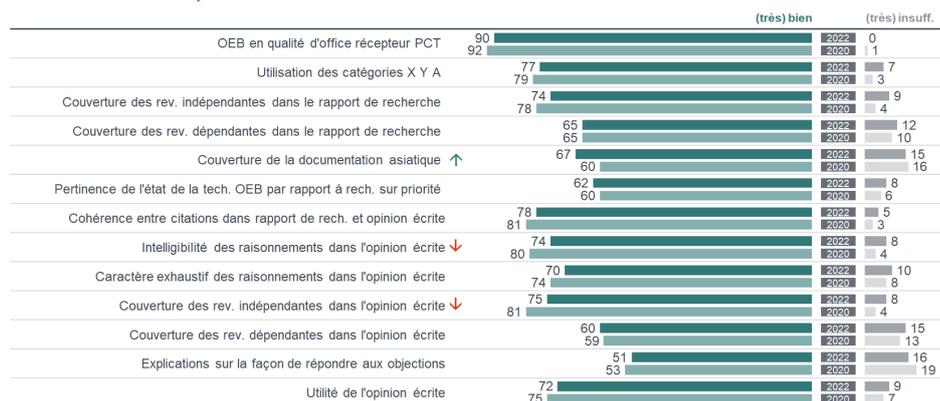
Source : BERENT, OEB

En examinant les résultats de plus près, nous constatons que le pourcentage d'utilisateurs explicitement insatisfaits tout au long de la PDB varie de seulement 4 % à 13 %. Cela signifie, par exemple, que le pourcentage d'utilisateurs donnant une note positive ou neutre aux produits et services de recherche de l'OEB était en fait de 94 % (le chiffre était de 93 % pour l'examen, de 98 % pour les actions finales et la publication et de 87 % pour l'opposition). Malgré ces niveaux d'insatisfaction relativement faibles dans l'ensemble, l'enquête de satisfaction des utilisateurs est un outil complet qui nous permet d'évaluer divers aspects spécifiques de nos produits et services et donc d'identifier les domaines dans lesquels les utilisateurs souhaitent que nous nous améliorions.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu fiable de la manière dont nos utilisateurs évaluent nos recherches. Des réponses positives ont été observées par exemple dans la catégorie "Performances de l'OEB en tant qu'office récepteur PCT" (taux de satisfaction de 90 %) et des améliorations semblent justifiées dans la catégorie "Explications sur la manière de surmonter les objections" (taux de satisfaction de 51 %).

¹¹ Les résultats de l'USS 2022/2023 sont disponibles depuis mai 2023 et constitueront la base des actions d'amélioration de la qualité en 2023.

Graphique 24 : Résultats de l'enquête de satisfaction auprès des utilisateurs pour la recherche et les opinions écrites^{12,13,14}



Source : BERENT, OEB

¹²Rapport de rech. signifie rapport de recherche.

¹³ Les flèches indiquent les changements statistiquement significatifs.

¹⁴ Les résultats de l'USS 2022/2023 sont disponibles depuis mai 2023 et constitueront la base des actions d'amélioration de la qualité en 2023.

5.2.2 Ce que nos résultats nous apprennent : recherche

Domaines dans lesquels nous excellons	Ce que nous pouvons encore améliorer	Actions prioritaires 2022
<p>L'OEB est l'un des principaux offices de recherche</p> <p>Grande cohérence dans la réalisation des recherches non standard</p> <p>Très bonne performance dans l'identification d'un grand nombre d'antériorités pertinentes</p> <p>Une grande diversité d'antériorités pertinentes citées</p> <p>Les objections sont soulevées à un stade précoce de la procédure afin de permettre une prise de décision éclairée</p> <p>De bons résultats dans l'audit de la qualité de la recherche</p> <p>Une grande rapidité de recherche</p> <p>L'USS montre une bonne couverture des revendications indépendantes dans l'opinion écrite</p>	<p>Les utilisateurs demandent des rapports de recherche et des opinions écrites plus complets, couvrant les positions de repli et un raisonnement plus étayé pour les revendications dépendantes</p> <p>L'audit de la recherche montre que les principales constatations concernent l'opinion écrite et une interprétation trop stricte de la CBE et de l'état de la technique</p> <p>Les utilisateurs demandent une approche plus cohérente de la recherche dans le domaine des technologies émergentes, par exemple dans le cas de demandes comportant des caractéristiques à la fois techniques et non techniques</p> <p>Des réclamations ont montré que les examinateurs ne tenaient pas compte de certaines lettres PCT Direct</p> <p>Renforcer la sécurité juridique pour les futurs utilisateurs du brevet unitaire</p> <p>L'USS montre que les examinateurs pourraient fournir davantage d'explications sur la manière de surmonter les objections</p>	<p>Objectifs fixés pour tous les examinateurs afin qu'ils s'attachent à fournir un rapport de recherche et une opinion écrite complets et exhaustifs</p> <p>Implication accrue du président au stade de la recherche afin de favoriser un alignement précoce de la division et la qualité du produit de la recherche</p> <p>Communautés de pratique visant à promouvoir l'harmonisation</p> <p>La journée iLearn est consacrée à l'IA et à la gestion des caractéristiques techniques et non techniques</p> <p>Optimisation du processus interne de traitement et de signalisation des lettres PCT Direct</p> <p>Recherches complémentaires étendues pour soutenir les demandes de brevet unitaire</p> <p>Les examinateurs sont régulièrement encouragés à expliquer comment les objections peuvent être surmontées</p>

5.2.3 Actions en 2022 : recherche

En 2021, nous avons pris une décision importante qui a eu un effet sur l'exhaustivité de nos recherches : de classer les documents importants quatre mois après leur publication au lieu de six. Dans le même temps, nous avons retardé les recherches sur les premiers dépôts afin d'éviter qu'elles ne commencent avant quatre mois, alignant ainsi le délai de démarrage sur la disponibilité d'une documentation classée plus complètement. Il est encore trop tôt pour évaluer l'incidence de ces changements, mais au fur et à mesure que ces dossiers arriveront au stade de l'examen, nous devrions constater une diminution des antériorités nouvelles dans les étapes suivantes de la procédure.

En réponse aux commentaires des utilisateurs selon lesquels les positions de repli ne sont parfois pas suffisamment prises en compte dans les opinions écrites, les examinateurs et les responsables ont reçu un rappel et des objectifs clairs ont été fixés afin de garantir l'exhaustivité des rapports de recherche et des opinions écrites. À la suite de l'enquête de satisfaction des utilisateurs, les examinateurs sont également encouragés à formuler des suggestions sur la manière de surmonter les objections émises.

Pour comprendre le point de vue des utilisateurs sur des aspects spécifiques de la qualité de la recherche dans des domaines technologiques particuliers, plusieurs ateliers techniques ont été organisés avec des grands demandeurs et des experts techniques de l'OEB. Parmi les sujets abordés figuraient l'approche de l'OEB en matière d'intelligence artificielle ou d'inventions mises en œuvre par ordinateur et l'adaptation de la description. D'autres ateliers techniques sont prévus en 2023, avec les demandeurs et les associations d'utilisateurs.

Afin de favoriser une vision partagée de la qualité des recherches et des opinions écrites, les premiers groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité en matière de recherche auront lieu en 2023.

Recherches complémentaires

En septembre 2022, l'OEB a commencé à offrir un nouveau service gratuit en préparation du brevet unitaire. En plus des recherches complémentaires standard effectuées lors de l'examen, des recherches complémentaires spéciales sont désormais systématiquement effectuées pour trouver des "droits nationaux antérieurs" et évaluer leur pertinence à première vue avant qu'une demande ne donne lieu à la délivrance d'un brevet. Cette option peut intéresser les déposants dans le contexte du brevet unitaire puisque seuls les brevets européens délivrés avec le même jeu de revendications pour tous les États membres de l'UE participants peuvent bénéficier de la protection du brevet unitaire (voir l'article 3, paragraphe 1, du Règlement (UE) n°1257/2012¹⁵). Les recherches complémentaires régulières de demandes européennes et PCT en tant qu'état de la technique en vertu des articles 54(3) et 153(5) CBE à la fin de l'examen constituent un contrôle de qualité supplémentaire dans la procédure de délivrance de l'OEB.

Pilote actif des divisions de recherche

La collaboration au stade de la recherche a toujours été encouragée et a lieu régulièrement sous de nombreuses formes, par exemple par la consultation du président, d'un autre expert ou d'un spécialiste sur un aspect spécifique d'une demande, par une consultation collective de groupe pour évoquer la stratégie de recherche et sous la forme d'équipes de recherche.

En réponse à la nécessité de se concentrer davantage sur l'exhaustivité de la recherche et des opinions écrites, l'OEB a piloté un engagement plus formel de la division au stade de la recherche en impliquant le président pour chaque dossier. Pendant la durée du projet pilote (de mars à septembre), les

¹⁵ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:361:0001:0008:fr:PDF>

recherches/opinions écrites produites par les six équipes pilotes ont été envoyées au président de division pour examen avant d'être signées par le supérieur hiérarchique.

Bien qu'il soit difficile de mesurer les avantages avant l'examen, on s'attend à ce que les produits de recherche dans lesquels le président a été impliqué soient de meilleure qualité, avec moins d'erreurs ou d'objections non valables que les dossiers dans lesquels il n'y a pas eu de consultation ou d'intervention d'un deuxième expert. Cette approche devrait également permettre un processus d'examen plus fluide et plus efficace par la suite, grâce à l'alignement précoce de la division au stade de la recherche.

La pratique consistant à impliquer systématiquement la division au stade de la recherche sera étendue à toutes les équipes en 2023. En intégrant la participation du président de division dans les flux de travail numériques et les processus d'assurance qualité, nous préservons et renforçons la culture établie de collaboration précoce, qui a toujours joué un rôle important dans la fourniture de produits de recherche complets et précis.

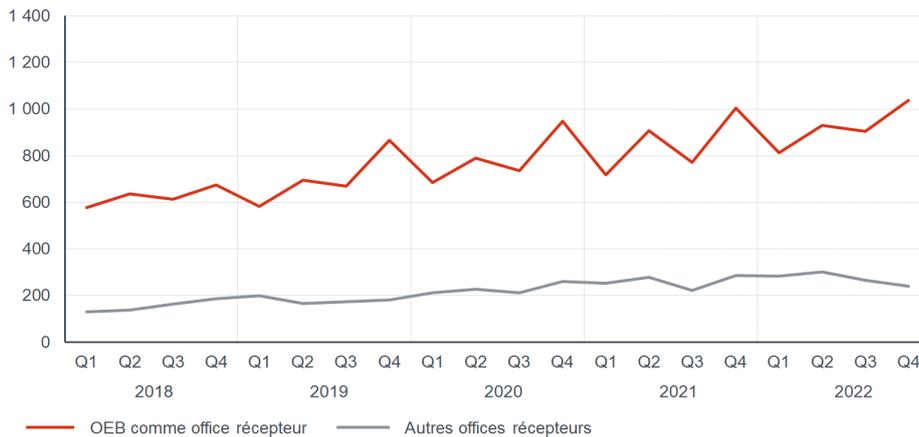
Journée iLearn sur l'intelligence artificielle

Les utilisateurs ont demandé plus de cohérence dans notre approche de la recherche pour les demandes dans les technologies émergentes, en particulier celles qui couvrent plusieurs domaines traditionnels et comprennent un mélange de caractéristiques techniques et non techniques. L'une des mesures prises pour remédier à cette situation en 2022 a été l'organisation d'une journée iLearn consacrée à l'intelligence artificielle (IA) et aux inventions mises en œuvre par ordinateur (IMO) dans les demandes de brevet. Des présentations ont été faites sur des sujets tels que la stimulation de l'innovation par les IMO ; le cadre juridique des IMO et son développement (CBE, directives pour l'examen, G 1/19) ; comment repérer (et traiter) les IMO (et ce qu'il faut en faire) ; et l'examen des inventions fondées sur l'IA dans tous les domaines techniques, de manière collaborative et interdisciplinaire, au moyen de divisions d'examen mixtes.

Procédure PCT Direct optimisée

PCT Direct est un service qui permet à un déposant de mettre sa demande en conformité dans la phase internationale. Pour ce faire, il faut déposer une deuxième demande adaptée qui tient compte des objections soulevées dans l'avis au stade de la recherche de l'OEB. Les modifications sont soulignées dans une lettre PCT Direct.

Graphique 25 : Demandes PCT Direct 2018-2022



Source : OEB

Grâce aux réclamations des utilisateurs, l'OEB s'est rendu compte que les examinateurs n'accusaient pas toujours réception de la lettre PCT Direct. Un contrôle qualité opérationnel ciblé a confirmé le problème et une analyse détaillée a permis d'en identifier les causes profondes :

- transmission sous-optimale de données par d'autres offices récepteurs,
- méconnaissance de la procédure par les examinateurs.

Grâce à des mesures à court terme, notamment la détection systématique des erreurs de transmission, la signalisation de ces cas aux examinateurs dans leurs outils et une formation ciblée, le pourcentage de cas PCT Direct correctement traités est passé de 60 % à 85 % en 2021.

Bien que la situation se soit nettement améliorée, 15 % des dossiers ont encore été traités de manière incorrecte et nous avons continué à recevoir des réclamations de la part des demandeurs concernés. En réponse, nous avons apporté des modifications qui ont intégré la procédure PCT Direct dans Patent Workbench (la plateforme interne de l'OEB pour la procédure de délivrance des brevets). Ces mesures, conjuguées à un retour d'information individuel aux examinateurs et aux agents des formalités, ont permis de corriger le processus et, à la fin de l'année 2022, 100 % de ces dossiers étaient traités correctement.

Amélioration de la rapidité de la recherche

Nos utilisateurs nous ont rappelé l'importance de recevoir les recherches et les opinions écrites à temps, c'est-à-dire de disposer d'un délai suffisant pour décider des prochaines étapes avant l'expiration de l'année de priorité.

Il nous a été dit que, bien que le délai pour les premiers dépôts de demandes de brevet européen (6 mois) soit bon et donne suffisamment de temps, notre objectif de délai pour les premiers dépôts de demandes de brevet PCT (recherches auprès de l'administration chargée de la recherche internationale) et les recherches auprès des offices nationaux (9 mois) était trop peu ambitieux. Nous avons donc réduit de 9 à 8 mois en 2022 le délai de transmission des résultats à nos États membres pour les recherches nationales et le délai de transmission des résultats de recherche pour les premiers dépôts PCT, et nous le réduirons à nouveau de 8 à 7 mois en 2023. En 2024, nous réduirons ce délai d'un mois supplémentaire pour le ramener à 6 mois, ce qui

laissera aux demandeurs suffisamment de temps pour décider des prochaines étapes au cours de l'année de priorité.

5.3 Examen

5.3.1 Indicateurs : examen et actions finales

Indicateur	Cible 2022	Performances 2022
Audit qualité : délivrances (% de dossiers sans constatations)	85 %	76,6 %*
Rapidité de l'examen (% de ponctualité)	80 %	78,6 %
Délai d'examen accéléré (mois)	3	2,7
Résultat global de l'enquête de satisfaction des utilisateurs (% de réponses positives ou "ni bons, ni mauvais")	n/a	93 %

* $\pm 2,9$ % intervalle de confiance

Notre objectif, au stade de l'examen, est de fournir des notifications d'examen rigoureuses, fondées sur l'état de la technique le plus pertinent et appliquant les dispositions légales de manière harmonisée et cohérente. Nos réunions avec les utilisateurs, les associations d'utilisateurs et notre comité consultatif permanent, ainsi que les conclusions des groupes d'assurance qualité des parties prenantes, nous indiquent que cet aspect est également de la plus haute importance pour toutes nos parties prenantes. Le processus de la direction Audit de qualité offre désormais une segmentation plus fine, ce qui nous permet de cibler des domaines spécifiques à améliorer, comme expliqué plus en détail ci-dessous.

Le respect des délais au stade de l'examen est important non seulement pour les demandeurs, mais aussi pour les tiers et la société en général. Il a été démontré que les demandes de brevet en attente depuis trop longtemps augmentent l'incertitude et les coûts pour les déposants et la société.

Une approche cohérente et méthodique

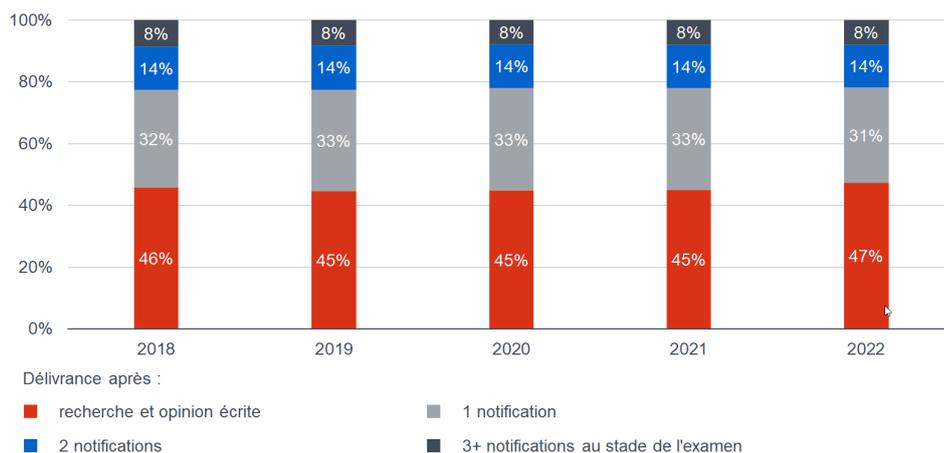
En fonction de la complexité de la demande et du comportement du demandeur, nous pouvons être amenés à émettre des notifications intermédiaires pendant la phase d'examen avant qu'un brevet ne puisse être délivré et publié.

Comme indiqué ci-dessus, 7 % des demandes sont jugées prêtes à être délivrées au stade de la recherche, tandis que le graphique X (ci-dessous) montre que 47 % des brevets délivrés en 2022 l'ont été à l'issue de la première action d'examen.

Cela signifie qu'une proportion importante des demandeurs qui modifient leurs demandes à la lumière des conclusions du rapport de recherche et de l'avis au stade de la recherche de l'OEB obtiennent un brevet rapidement. Dans les cas plus complexes, un dialogue entre les examinateurs et les demandeurs est nécessaire, et 22 % des délivrances accordées en 2022 ont nécessité deux

notifications ou plus au cours de la phase d'examen quant au fond. Bien que ces cas plus complexes doivent certainement faire l'objet d'un examen approfondi et qu'environ 10 % des actions finales en 2022 aient également fait l'objet d'une procédure orale, on s'attend à ce que le renforcement du dialogue entre les divisions d'examen et les demandeurs au cours de la procédure de délivrance des brevets réduise considérablement le nombre de notifications intermédiaires nécessaires pour parvenir à la bonne décision. Un projet pilote visant à renforcer ce dialogue sera lancé en 2023. Cela améliorera la qualité, favorisera l'efficacité et profitera à nos utilisateurs en termes de coûts et de délais.

Graphique 26 : Nombre de notifications requises avant la délivrance 2018-2022

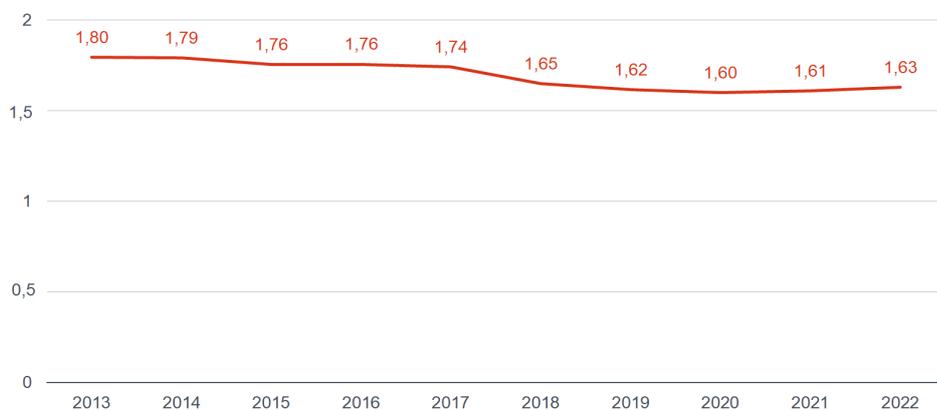


Statut : 1^{er} février 2023.

Source : OEB

Au total, les examinateurs de l'OEB ont été à l'origine de quelque 507 000 actions de l'Office en 2022. En moyenne, ils ont émis 1,63 notification d'examen avant la délivrance en 2022 (hormis les demandes délivrées en tant que première action d'examen). Ce chiffre est resté stable, variant entre 1,60 et 1,65 sur la période 2018-2022.

Graphique 27 : Nombre moyen de notifications intermédiaires par demande acceptée (par année de délivrance)



Nombre moyen de notifications : Moyenne arithmétique des notifications intermédiaires nécessaires pour toutes les délivrances non directes publiées (EPPU02) dans l'année concernée.

Source : OEB

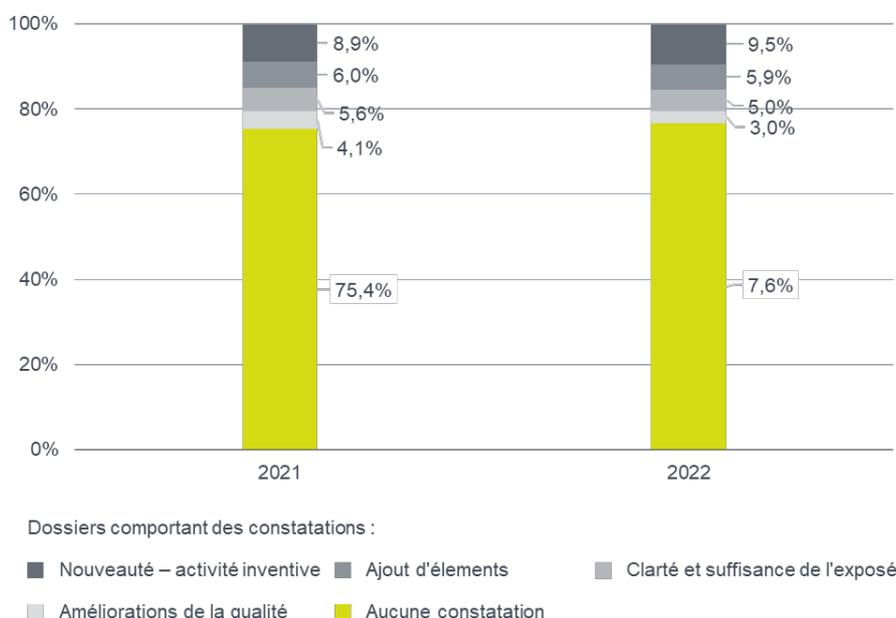
Résultats de l'audit des délivrances

En 2022, le nombre de dossiers n'ayant pas donné lieu à des constatations de la direction Audit de qualité s'est maintenu autour de 76 %, avec un intervalle de confiance de $\pm 2,9$ %. L'objectif était de 85 %.

À la suite de questions de parties prenantes externes sur la transparence des conclusions des auditeurs de la DQA, un nouveau diagramme à barres a été conçu pour présenter les détails demandés et démontrer l'exhaustivité de l'audit de la qualité.

Les résultats ont été classés en fonction des priorités et du retour d'information des utilisateurs. Les diagrammes à barres montrent qu'environ 15 % des dossiers concernent des constatations relatives à des motifs d'opposition. Les dossiers ne comportant que des constatations relatives à la clarté et à la suffisance de l'exposé sont identifiés séparément (5 % en 2022).

Graphique 28 – Délivrances : constatations de l'audit de la qualité



Nombre de dossiers audités : 2021 : 862 ; 2022 : 832 ;

Nouveauté et activité inventive : dossiers avec au moins une constatation au titre de l'art. 52-57 CBE opposée à une revendication indépendante ;

Extension de l'objet de la revendication : dossiers avec au moins une constatation au titre de l'art. 123(2) ou de l'art. 76(1) CBE formulée à l'encontre d'une revendication indépendante (les dossiers "nouveauté et activité inventive" ne sont pas pris en compte) ;

Clarté et insuffisance de l'exposé : dossiers avec au moins une constatation au titre de l'art. 84 CBE formulée à l'encontre d'une revendication indépendante ou d'une constatation au titre de l'art. 83 CBE (les dossiers "Nouveauté et activité inventive" et "Extension de l'objet de la revendication" ne sont pas pris en compte) ;

Amélioration de la qualité : tous les autres dossiers, c'est-à-dire seulement ceux pour lesquels des constatations ont été formulées à l'encontre d'une revendication dépendante, de la description ou d'un dessin.

Source : OEB

Outre la nouvelle approche d'audit introduite en 2021, qui prévoit un retour d'information direct et un dialogue sur les constatations avec la division responsable de la délivrance, les principales conclusions sont également examinées lors de réunions approfondies entre la DQA, des experts de haut niveau et d'autres parties prenantes de la qualité opérationnelle. Deux de ces réunions ont eu lieu en 2022. Les résultats ont fait l'objet de discussions et les

domaines d'action, d'harmonisation ou de formation ont été identifiés. Ces discussions ont alimenté nos actions de qualité en 2022, par exemple dans le domaine de l'extension de l'objet de la revendication, où nous avons déjà constaté des améliorations à la suite d'actions ciblées. Cette approche est en train d'être réexaminée afin d'étudier comment optimiser encore les discussions et les effets sur la qualité dans les opérations de la DG 1. D'autres améliorations du dialogue d'audit sont également prévues en 2023.

Délais d'examen

Les délais d'examen sont restés relativement stables en 2022, après des années d'amélioration ayant permis la résorption de l'arriéré historique. La durée moyenne de la procédure d'examen pour les demandes acceptées en 2022 était de 24,3 mois. L'objectif de rapidité que nous nous étions fixé était que 80 % des dossiers fassent l'objet d'une intention de délivrance après le début de l'examen, et le résultat obtenu en 2022 se situe juste en dessous de ce chiffre, à 78,6 %.

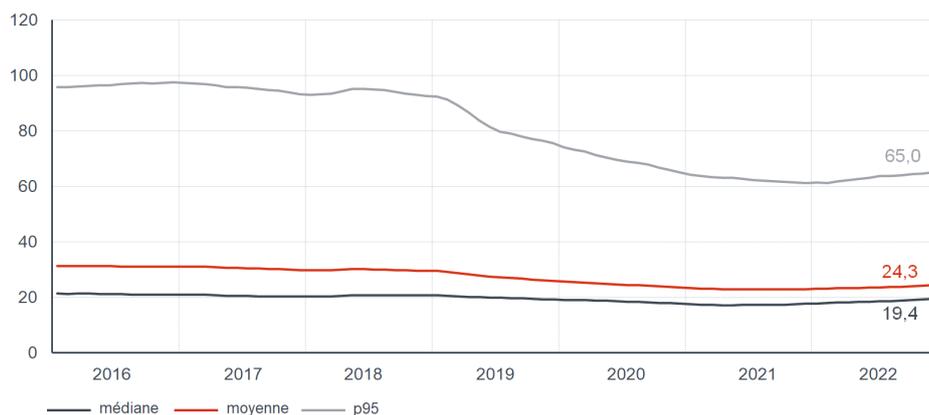
Les délais globaux (du dépôt à l'intention de délivrance) sont restés importants, par exemple 44,2 mois à partir du dépôt initial pour les premiers dépôts européens et 37,2 mois à partir des formalités accomplies après l'entrée dans la phase régionale pour les demandes Euro PCT bis (c'est-à-dire lorsque l'OEB n'était pas l'ISA).

Bien que la rapidité de nos services d'examen se soit améliorée ces dernières années, les demandeurs ont fait part d'un manque de cohérence. Pour remédier à cette situation, nos travaux se sont concentrés sur les dossiers les plus anciens de notre stock d'examen, et en 2022, il s'agissait des dossiers antérieurs à 2017 (une amélioration de deux ans par rapport à 2021, lorsque nous nous étions focalisés sur les dossiers antérieurs à 2015). Au début de l'année 2022, environ 20 000 de ces dossiers étaient en attente d'examen, mais à la fin de l'année il n'en restait qu'environ 5 200.

Si l'on considère le temps nécessaire pour le traitement de 95 % des demandes ("chiffre P95"), en 2022, nous avons atteint ce point en 65 mois, soit 27 mois de moins qu'en 2018. Notre objectif pour 2023 est d'envoyer 80 % des délivrances standard dans un délai de 36 mois. Pour éviter des retards inacceptables et une augmentation de l'arriéré de dossiers anciens, nous continuerons à réduire le nombre de ces dossiers anciens :

1. en avançant d'un an l'année limite applicable afin de nous concentrer sur les demandes d'examen antérieures à 2018 et
2. en maintenant à environ 1 000 le nombre de dossiers d'examen en attente d'une action d'examen depuis plus de 30 mois.

Graphique 29 : Délais d'examen



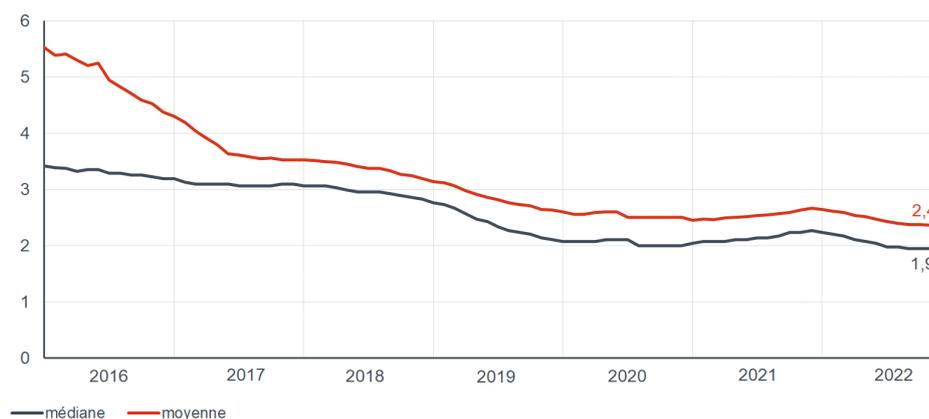
Source : OEB

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la moyenne et de la médiane du délai nécessaire à la première action d'examen pour les demandes assorties d'une requête d'examen accéléré (demande PACE).¹⁶

Notre rapidité d'exécution pour les demandes PACE s'est fortement améliorée au cours des cinq dernières années. À la fin de l'année 2022, le délai d'une première action après réception de la demande était tombé à une moyenne de 2,4 mois, tandis que le délai moyen d'une première action d'examen d'une demande normale (non PACE) était de 13,8 mois. 95 % des premières actions prises à la suite d'une demande PACE ont été menées à bien dans un délai de 5,7 mois (chiffre P95).

Si l'on prend également en considération les délais de réponse de l'OEB pour les actions ultérieures à la suite d'une demande PACE, la moyenne tombe à 2,1 mois et le chiffre P95 à 4,4 mois.

Graphique 30 : Rapidité d'exécution des demandes PACE



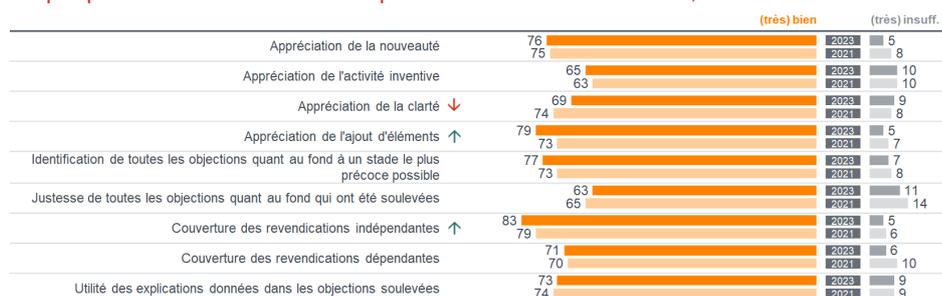
Source : OEB

¹⁶ epo.org/law-practice/legal-texts/official-journal/2015/11/a93.html

Résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs – examen

L'enquête de satisfaction des utilisateurs (USS) menée en 2022/2023 donne un aperçu fiable de la manière dont nos utilisateurs évaluent notre examen de fond. Parmi les résultats positifs ("très bon" et "bon" combinés), la "couverture des revendications indépendantes" a obtenu un taux de satisfaction global de 83 %. Le taux de satisfaction concernant les délais de la procédure d'examen est de 63 %, ce qui montre que l'OEB doit continuer à s'améliorer dans ce domaine.

Graphique 31 : Résultats de l'USS pour les services d'examen^{17, 18}



Source : BERENT, OEB

Retours provenant des réunions avec les utilisateurs

Les sujets que les utilisateurs ont le plus souvent demandé de mettre à l'ordre du jour des réunions avec l'OEB en 2022 ont été les suivants :

- Le brevet unitaire et la juridiction unifiée du brevet,
- Approche des inventions mises en œuvre par ordinateur (IMO) / de l'intelligence artificielle,
- Brevets essentiels standard,
- Consultations informelles avec les examinateurs,
- Adaptation de la description,
- Modifications proposées par l'examineur dans la notification émise au titre de la règle 71(3) CBE,
- Rapidité – examen flexible,
- Publication de statistiques plus détaillées.

Les messages clés issus de ces nombreuses réunions avec les utilisateurs peuvent être résumés comme suit :

- Les produits de l'OEB sont de très grande qualité,
- Pour certains, la qualité est plus importante que la rapidité, tandis que d'autres soulignent l'importance d'une procédure rapide,
- Davantage d'entretiens/interactions directes avec les examinateurs sont nécessaires pour accélérer le traitement des dossiers,
- Les utilisateurs apprécient la clarté de l'orientation donnée par les Directives (par exemple en ce qui concerne les IMO),

¹⁷ Les résultats de l'USS 2022/2023 sont disponibles depuis mai 2023 et constitueront la base des actions d'amélioration de la qualité en 2023.

¹⁸ Les flèches indiquent les changements statistiquement significatifs.

- La cohérence des pratiques et l'exhaustivité et la rigueur des actions de l'Office sont cruciales.

Principales conclusions des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité(SQAP) 2022 en matière de délivrance

Composés pour la première fois de conseils en brevets européens et d'experts de l'OEB, les SQAP ont évalué une sélection de brevets délivrés en octobre 2022. La session s'est concentrée sur la phase de délivrance de la procédure de délivrance des brevets et les principales conclusions des groupes peuvent être résumées comme suit (cf. l'Annexe 2 pour le rapport complet) :

- Les discussions techniques ont été de grande qualité et ont porté sur des dossiers spécifiques.
- Il y a un fort consensus sur le fait que les exigences de la CBE ont été satisfaites, notamment en termes de nouveauté et d'activité inventive.
- Il est clairement suggéré qu'il devrait y avoir un dialogue plus nourri entre les demandeurs et les divisions d'examen pendant l'examen. Cette question est actuellement à l'étude.
- Divergences de vues sur la manière dont la description doit être adaptée aux revendications modifiées. Cette question fait actuellement l'objet d'un examen plus approfondi.
- Désir d'améliorer l'approche SQAP et de l'étendre en organisant des sessions plus fréquentes et en couvrant également d'autres étapes de la procédure. Cette mesure devrait être mise en œuvre en 2023.

5.3.2 Ce que nos résultats nous apprennent : examen

Domaines dans lesquels nous excellons	Ce que nous pouvons encore améliorer	Actions prioritaires 2022
<p>Retours provenant des réunions avec les utilisateurs : l'OEB est la référence en matière de qualité des brevets</p> <p>L'OEB propose une approche cohérente et rigoureuse de l'examen</p> <p>Résultats stables dans les audits de la qualité des délivrances</p> <p>Résultats stables en matière de délais d'examen</p> <p>L'USS montre que les procédures orales par visioconférence sont appréciées</p>	<p>Les utilisateurs sont dans l'ensemble satisfaits de la qualité de nos produits et services, mais estiment que nous pouvons améliorer la cohérence et l'harmonisation de nos pratiques dans l'application de la CBE et des Directives</p> <p>D'après les commentaires reçus, les utilisateurs souhaiteraient une plus grande cohérence dans l'alignement de la description sur les revendications modifiées. Ils notent une sévérité occasionnelle dans la demande de suppression de contenu dans la description.</p> <p>L'audit des délivrances a permis de détecter une augmentation des constatations liées à l'extension de l'objet de la revendication</p> <p>Les résultats de l'USS montrent que de nombreux utilisateurs souhaitent un raccourcissement du délai d'examen</p>	<p>Plusieurs actions visant spécifiquement à l'harmonisation – réorganisation pour rassembler des domaines techniques connexes, création de communautés de pratique pour assurer une approche harmonisée des thématiques/ demandes spécialisées, développement d'un tableau de bord d'harmonisation des pratiques</p> <p>Renforcer encore les rôles et les responsabilités de la division d'examen afin d'optimiser le fonctionnement de nos divisions uniques composées de trois personnes</p> <p>Nous avons étudié une nouvelle structure pour nos notifications écrites afin de faciliter un processus de délivrance efficace</p> <p>Tirer les leçons des décisions des chambres de recours</p> <p>Réalisation d'une étude à partir de 1 600 dossiers sur la manière dont nous avons adapté la description. Adaptation de la description abordée dans les SQAP 2022</p> <p>Sensibilisation à l'extension de l'objet de la revendication, développement d'un nouvel outil, nouveaux outils de travail pour les examinateurs</p> <p>Poursuite de la réduction de l'arriéré des dossiers anciens</p>

5.3.3 Actions en 2022 : examen

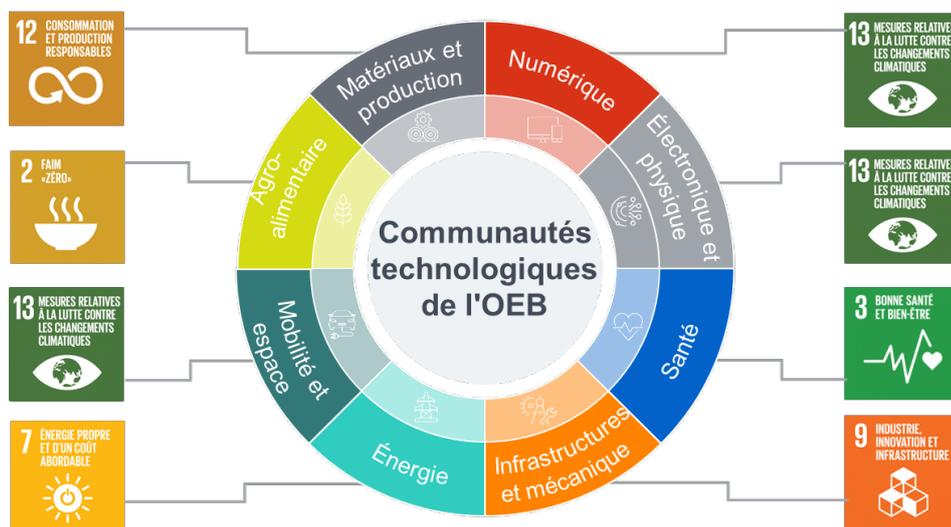
Promouvoir une cohérence accrue et une harmonisation des pratiques

En réponse aux commentaires clairs de nos demandeurs, nous avons pris plusieurs mesures pour renforcer la cohérence et harmoniser encore les pratiques.

Restructuration de l'entité opérationnelle en huit communautés technologiques

En avril 2022, l'entité opérationnelle, qui compte plus de 4 400 examinateurs et agents des formalités, a connu sa plus grande réorganisation depuis 2018. Les trois secteurs précédents ont été restructurés en huit communautés technologiques dirigées par un(e) seul(e) Chief Operating Officer. Des équipes provenant de sites différents mais traitant de domaines techniques similaires ont également été réunies sous l'autorité d'un seul responsable hiérarchique. Les nouvelles communautés technologiques sont basées sur une version distillée des 14 écosystèmes industriels de l'UE. Elles reflètent également plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies. En réunissant des équipes intersites et en introduisant des divisions d'examen intersites, nous espérons renforcer la qualité et la cohérence des pratiques dans l'application de la CBE.

Graphique 32 : Les communautés technologiques de la DG 1 et leur adéquation avec les objectifs de développement durable des Nations Unies



Source : Nations Unies, OEB

Dans le cadre de la restructuration, une nouvelle Direction principale transversale "Qualité et harmonisation des pratiques" a été créée pour soutenir l'amélioration continue de la qualité opérationnelle et promouvoir l'harmonisation et la cohérence des pratiques. Elle travaille sur la qualité et la cohérence en étroite collaboration avec la Direction Audit de qualité, les équipes opérationnelles et les collaborateurs d'autres services de l'OEB, et accompagne les entités opérationnelles dans la mise en œuvre d'actions d'amélioration. L'une des principales tâches de cette nouvelle équipe en 2022 a

été le suivi de plusieurs projets pilotes visant à améliorer la qualité et la cohérence.

Communautés de pratique

Afin d'assurer un traitement cohérent des dossiers nécessitant des connaissances ou des procédures spécialisées, des communautés de pratique transverses ont été mises en place pour fournir à tous les examinateurs les informations nécessaires, quelle que soit l'entité opérationnelle dans laquelle ils se trouvent. Par exemple, étant donné que certains aspects des technologies émergentes telles que l'IA peuvent se présenter dans de nombreux domaines techniques différents, un réseau d'experts des inventions mises en œuvre par ordinateur (IMO) est disponible pour prodiguer des conseils sur ces questions et contribuer ainsi à garantir une approche harmonisée dans toutes nos équipes tout au long de la procédure, depuis la recherche jusqu'à la décision. Outre ce réseau IMO, d'autres communautés de pratique ont été mises en place pour l'IA/ l'apprentissage machine, la fabrication par impression 3D et les formalités, et 2023 les verra rejointes par une nouvelle communauté centrée sur la jurisprudence en matière de brevets.

Tableau de bord de l'harmonisation des pratiques

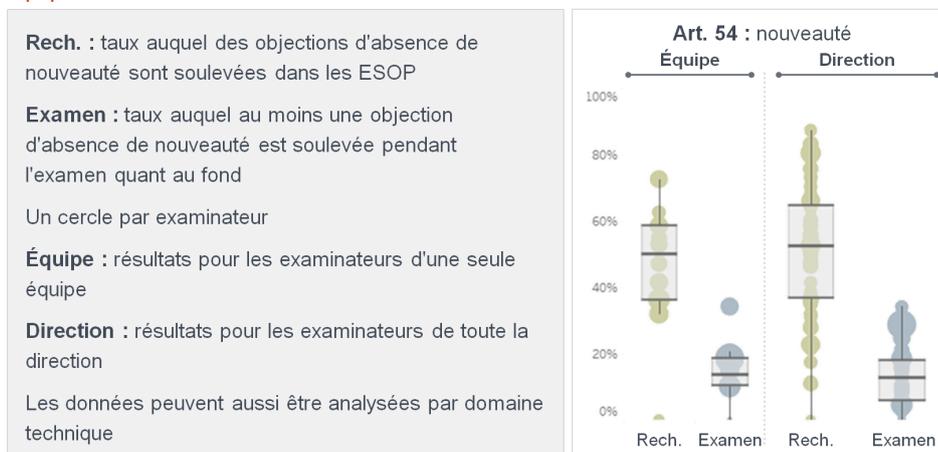
Nos demandeurs ont fourni des exemples spécifiques montrant que nos pratiques varient parfois d'une équipe à l'autre et d'un site à l'autre. Afin d'accompagner au mieux l'action dans ce domaine, nous avons voulu fournir à nos chefs d'équipe et à nos examinateurs les meilleures données. Comme le prévoit également le plan stratégique 2023, nous nous sommes donc efforcés en 2022 d'intégrer les dernières avancées en matière d'exploitation des données (*data mining*) afin de mieux analyser notre façon de travailler. Nous avons ainsi mis au point un outil de *text mining* basé sur l'intelligence artificielle qui nous a permis d'analyser jusqu'à aujourd'hui plus de 2 millions de notifications émises par l'OEB et de disposer ainsi d'une énorme quantité de données sur les objections que nous soulevons dans ces notifications.

Ces données ont été visualisées et mises à la disposition des examinateurs et des responsables sous la forme d'un nouveau tableau de bord d'harmonisation des pratiques. Les équipes et les examinateurs individuels peuvent comparer leur taux d'objections avec ceux de leurs pairs immédiats ou d'équipes travaillant dans des domaines techniques voisins. Bien qu'aucune conclusion directe sur la qualité ou l'harmonisation ne puisse être tirée de ces données en tant que telles, elles nous fournissent des informations précieuses qui déclenchent des conversations sur les raisons pour lesquelles les taux d'objection varient d'une personne ou d'une équipe à l'autre au sein d'un domaine technique similaire. Cela nous permet de déceler les pratiques incohérentes et d'améliorer l'harmonisation.

Le tableau de bord montre les taux d'objections soulevées au titre des articles 54, 56, 76, 83, 84 et 123 de la CBE. Il indique également le nombre de citations de recherche, de recherches A uniquement, d'objections d'absence d'unité, d'invitations au titre des règles 62 et 63 de la CBE (CLAR) et de citations asiatiques. Pour l'examen, il donne des chiffres pour les délivrances directes, les communications téléphoniques, les actions en examen, les citations à la procédure orale et les rejets.

À titre d'exemple, le graphique ci-dessous montre une section anonymisée du tableau de bord indiquant les taux auxquels les examinateurs d'une équipe ont soulevé des objections liées à la nouveauté dans les avis émis au stade de la recherche européenne (ESOP) et au cours de l'examen quant au fond. Comme on pouvait s'y attendre, le taux d'objections à la nouveauté est plus faible au cours de la phase d'examen qu'au cours de la phase de recherche, ce qui s'explique par les modifications apportées par les demandeurs. L'intention est que l'accès aisé à ces informations dans le tableau de bord suscite des discussions sur les meilleures pratiques, sur les raisons pour lesquelles certaines équipes ou certains individus ont des pratiques qui s'écartent de la norme, et sur la nécessité d'une harmonisation ou d'autres mesures correctives. L'outil peut également identifier ceux qui s'écartent en apparence de la norme en raison d'autres facteurs non liés à l'harmonisation, tels que les congés prolongés.

Graphique 33 : Capture d'écran du tableau de bord d'harmonisation comparant une équipe d'examineurs sélectionnée à l'ensemble de la Direction



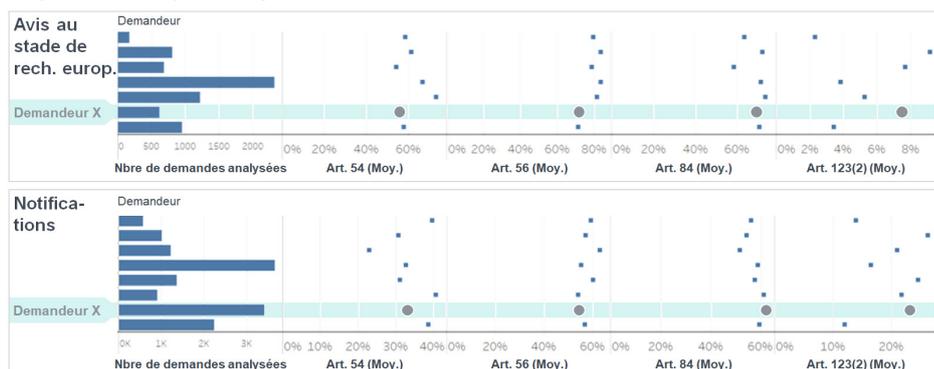
Source : OEB

Qualité des demandes entrantes – qualité à la source

La technologie qui sous-tend le tableau de bord décrit ci-dessus nous permet également de rassembler des données spécifiques à chaque demandeur indiquant le taux d'objections de ses demandes. En partageant ce type d'informations avec nos utilisateurs lors de nos réunions individuelles, nous pouvons les aider à étudier les raisons pour lesquelles les taux d'objections soulevées dans les différents articles peuvent varier. Nous avons observé que le nombre d'objections soulevées dans les dossiers émanant de demandeurs différents varie considérablement, même au sein du même domaine technique, ce qui, selon toute vraisemblance, reflète leurs approches différentes en matière de rédaction, d'instruction et de stratégie. Si un demandeur constate qu'il reçoit beaucoup plus d'objections d'un certain type que ses pairs, il peut se demander s'il peut prendre des mesures pour éviter ces objections et ainsi bénéficier d'une procédure d'examen plus fluide avec nous. À titre d'exemple, le graphique ci-dessous montre la fréquence relative des objections formulées par un examinateur dans les avis émis au stade de la recherche européenne et les notifications pour un groupe de demandeurs déposant tous des demandes dans des domaines techniques apparentés.

Graphique 34 : Taux d'objections en vertu d'une sélection d'articles de la CBE pour un groupe de demandeurs actifs dans des domaines techniques similaires

Moyenne des objections par demandeur



Ce graphique compare la fréquence de la nouveauté, de l'activité inventive, de la clarté et de l'extension de l'objet dans un sous-ensemble d'avis de recherche et de notifications de demandes de brevet européen du demandeur X, pour lequel l'exploration de texte (*text mining*) était possible, avec 7 autres entreprises déposant des demandes dans des domaines techniques similaires. La taille des populations est indiquée dans le diagramme à barres. Les demandes ont été introduites entre 2016 et 2021.

Source : OEB

Adaptation de la description

En réponse aux commentaires des utilisateurs selon lesquels notre approche de l'adaptation de la description aux revendications modifiées n'est pas cohérente, nous avons pris plusieurs mesures pour y remédier. Entre mars et décembre 2022, un groupe d'experts chevronnés a étudié 1 600 dossiers provenant de tous les domaines techniques. Les résultats et les recommandations pour chaque domaine ont été communiqués aux directions et aux équipes concernées. Des actions ciblées sont désormais prises lorsque c'est nécessaire.

Au cours de l'année 2022, à la suite de deux décisions spécifiques des chambres de recours, la pratique et les instructions de travail de l'OEB concernant l'adaptation de la description ont été débattus de manière intensive. Plusieurs commentaires à ce sujet ont été reçus de la part des utilisateurs lors de la consultation en ligne sur les Directives et ont fait l'objet d'échanges lors de deux réunions des membres du groupe de travail du SACEPO sur les Directives. En conséquence, la formulation de la partie F-IV, 4.3 des Directives a été révisée pour clarifier la pratique et la nouvelle version a été publiée dans l'édition 2023 des Directives.

En réponse aux préoccupations soulevées par nos utilisateurs concernant l'adaptation de la description, ce point a également été abordé par les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) lors de leur session d'octobre 2022 (cf. l'annexe 2 pour plus de détails).

En outre, une conférence publique organisée en juin 2022 comprenait une table ronde réunissant des juges nationaux et des présidents de chambres de recours de l'OEB afin de permettre un échange de vues plus large sur la question. Les juges du groupe ont plaidé en faveur de l'adaptation de la description aux revendications modifiées au stade de l'instruction, en se référant à des affaires judiciaires dont ils avaient connaissance et dans lesquelles l'absence d'adaptation avait entraîné une perte de droits.

Notons qu'en février 2023 l'OEB a participé à une conférence organisée par l'UNION-IP, au cours de laquelle l'OEB a expliqué sa pratique et la base juridique de celle-ci. Lors de l'échange, les juges nommés à la juridiction unifiée du brevet qui étaient également présents ont souligné le devoir de l'OEB de veiller à ce que la description soit adaptée aux revendications modifiées.

En 2022, l'OEB a continué à suivre la jurisprudence des chambres de recours en la matière.

Optimisation des contrôles relatifs à l'extension de l'objet de la revendication – des progrès ont été réalisés mais il reste encore beaucoup à faire

Les audits de qualité des délivrances ont mis en évidence des problèmes liés à l'extension de l'objet. En conséquence, un projet pilote a été engagé pour optimiser le processus de vérification de l'extension de l'objet déjà en place au sein des divisions d'examen.

Un outil de "vérification de l'extension de l'objet" a été développé en interne pour aider les divisions à évaluer s'il y a une extension de l'objet. Il met en évidence les différences entre les pièces de la demande telles qu'elles ont été déposées à l'origine et les plus récentes en comparant les différentes séries de revendications, y compris celles des membres de la famille. Il peut même trouver la base possible des modifications déposées, ce qui permet à l'examineur de la comparer avec la base fournie par le demandeur.

Les équipes impliquées dans le pilotage de l'outil ont été formées à son utilisation et l'ont ensuite testé à grande échelle de mars à septembre 2022, en étroite collaboration avec les développeurs. Le retour d'information de ces équipes est que pour de nombreuses demandes, l'outil est efficace pour inciter les examinateurs à se pencher sur les extensions potentielles de l'objet de la revendication dans la demande et réduit ainsi la probabilité d'en négliger une. Leurs commentaires ont également fourni à nos développeurs informatiques des informations précieuses pour le développement futur de l'outil, en particulier pour une utilisation sur des demandes plus complexes et dans certains domaines techniques.

Le projet pilote a également permis aux équipes d'évaluer leurs pratiques actuelles en matière de vérification de l'extension de l'objet, ainsi que les formats et les outils utilisés pour consigner ces vérifications afin d'aider les membres de la division et les responsables hiérarchiques à les valider. Il est particulièrement important d'optimiser et d'aligner ces pratiques compte tenu de la numérisation récente de tous les documents et flux de travail dans la procédure de délivrance des brevets. Ce travail avec les équipes pilotes a permis d'améliorer les processus et de mettre au point de nouveaux outils de travail qui ont maintenant été mis à la disposition de tous les examinateurs pour les aider à effectuer des contrôles systématiques et complets des extensions d'objet.

Ces actions visant à optimiser les vérifications supplémentaires concernant les extensions d'objet ont un effet mesurable : la part des dossiers audités lors des audits de délivrance de la DQA ayant donné lieu à une constatation sont passés de 7,7 % au deuxième trimestre 2022 à 5,9 % au quatrième trimestre.

Renforcement des rôles au sein de la division d'examen

En 2022, une étude a été entreprise avec un groupe d'équipes pilotes afin d'évaluer le rôle joué par chaque membre au sein d'une division d'examen et les rôles joués par les chefs d'équipe et les experts principaux pour aider les divisions à fournir des produits de qualité. Cela a permis de renforcer et d'harmoniser les différents rôles et responsabilités, en particulier celui du président. L'étude a également souligné l'importance de revoir et de documenter régulièrement les rôles et les responsabilités au sein de chaque équipe, pour que tous ceux qui jouent un rôle dans la procédure de délivrance des brevets sachent quelles sont leurs responsabilités dans leur rôle particulier et qu'il soit clair pour tous qui valide quels aspects du travail. Les processus qui ont été optimisés à la suite de l'étude pilote ont depuis été appliqués à toutes les directions opérationnelles et contribueront à améliorer encore le travail fourni par nos équipes d'examineurs.

Améliorer la structure de notre communication

Un dialogue efficace entre les divisions d'examen et les demandeurs et leurs représentants est essentiel au bon déroulement de la procédure d'examen. Ce dialogue se déroule sous différentes formes, y compris des conversations téléphoniques et des procédures orales.

Toutefois, dans l'état actuel des choses, cette communication reste pour l'essentiel écrite, c'est-à-dire sous la forme de notifications émises par l'OEB et de réponses des demandeurs à ces notifications. Il est donc très important que nos notifications écrites soient de la plus haute qualité afin de garantir une compréhension mutuelle de la manière dont la brevetabilité a été évaluée, des objections soulevées, des raisons qui les ont motivées et des options dont dispose le demandeur pour les surmonter.

Afin de promouvoir encore la cohérence et l'exhaustivité de nos notifications écrites, un groupe de cinq équipes pilotes a testé une nouvelle structure commune pour les notifications que nous émettons pour les demandes de brevet européen. Le modèle de communication était structuré autour d'un ensemble spécifique de rubriques disposées dans un ordre conçu pour être logique et utile à la fois pour le rédacteur et pour le lecteur.

Les examinateurs qui ont rédigé leurs notifications en utilisant la structure proposée et les membres des divisions d'examen, les responsables hiérarchiques et les représentants qui ont lu ces notifications ont fait part de leurs réactions.

Certains examinateurs ont indiqué que la structure guidait leur réflexion et les incitait à effectuer l'analyse mentionnée dans les différentes rubriques, ce qui contribuait à garantir l'exhaustivité des notifications. Les supérieurs hiérarchiques ont indiqué que la structure plus uniforme rendait les notifications plus faciles à comprendre et à examiner pour s'assurer qu'elles étaient complètes et exactes. Les représentants qui ont reçu des notifications rédigées selon la structure commune expérimentée ont également fait part de leurs réactions positives et ont déclaré qu'ils souhaiteraient que l'OEB utilise une telle structure commune pour ses notifications, car l'organisation du contenu de cette manière standardisée faciliterait la navigation, la compréhension et la réponse à

ces notifications. Sur la base des réactions suscitées par ce projet pilote, l'utilisation de la structure commune sera élargie en 2023.

L'expérience des chambres de recours

Afin d'améliorer l'harmonisation entre les décisions des divisions d'examen et celles des chambres de recours, le groupe de suivi de la jurisprudence, composé d'experts du domaine opérationnel et de la Direction "Droit et procédures en matière de brevets", met à la disposition des examinateurs des ressources leur permettant de se familiariser avec les affaires les plus pertinentes des chambres de recours. Ces ressources comprennent des rapports sur les décisions pertinentes des chambres de recours techniques et des séminaires dans le cadre des activités d'échange continu des savoirs.

Quatre conférences des chambres de recours ont été organisées en 2022 dans le cadre de la série de journées iLearn, par exemple sur l'extension de l'objet de la revendication (article 123(2) CBE), la décision G 1/21, la procédure orale par visioconférence et les documents d'opposition soumis tardivement.

Comme le prévoit le plan stratégique 2023, l'OEB utilise le *data mining* pour développer de nouvelles mesures pouvant être utilisées pour fournir un retour d'information sur les décisions du conseil d'administration et promouvoir l'apprentissage.

5.4 Opposition

5.4.1 Indicateurs : opposition

Indicateur	Cible 2022	Performances 2022
Respect des délais en matière d'opposition (% de ponctualité)	50 %	44,1 %
Délai entre la citation à la procédure orale (en mois en moyenne)	8	7,7
Arriéré d'oppositions	5 000	4 346
Résultat de l'enquête de satisfaction des utilisateurs (% de réponses positives ou de réponses "ni bon, ni mauvais")	n/a	87 %

L'objectif de l'OEB dans sa procédure d'opposition est d'agir avec la plus grande impartialité et de rendre des décisions juridiquement valables dans les délais impartis. Chaque dossier est traité par une division d'opposition composée de trois examinateurs très expérimentés, qui peuvent être épaulés par un juriste en cas de besoin.

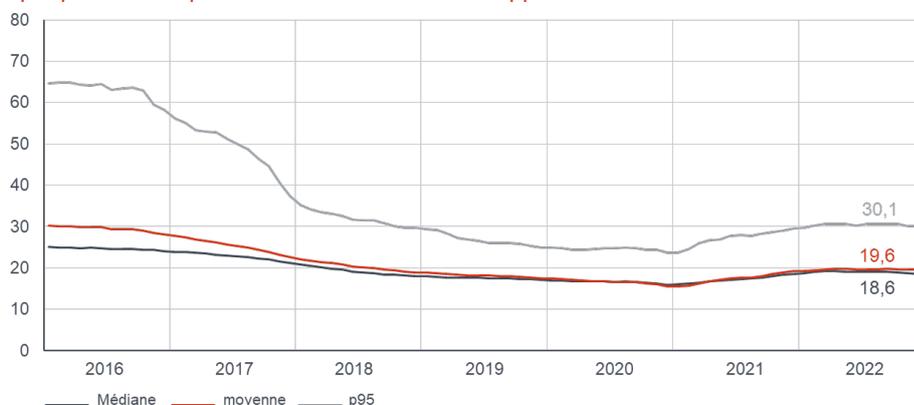
Résultats de l'audit de l'opposition

Outre les audits effectués chaque année sur les produits de la classification, de la recherche et de la délivrance, la Direction Audit de qualité effectue aussi des audits sur l'opposition, lorsque le Président le demande. En 2022, 100 décisions et procédures de l'opposition ont fait l'objet d'un audit. Dans douze dossiers, il a été conclu à des possibilités d'amélioration, avant tout en ce qui concerne la formulation des décisions et la gestion des procédures. Ce total de 12 décisions assorties de constatations peut être considéré comme une légère amélioration en termes de qualité par rapport aux résultats de 2018, année pour laquelle le total était de 14 décisions sur 90.

Respect des délais en matière d'opposition

La pandémie de coronavirus a entraîné le report à 2021 de nombreuses procédures orales d'opposition prévues en 2020. La nécessité de réduire l'arriéré d'opposition a ensuite entraîné un allongement temporaire des délais en matière d'opposition en 2021 et 2022. Toutefois, dès le début de 2022, le retard a été rattrapé, ce qui a permis de revenir à un arriéré stable d'environ 4 346 oppositions à la fin de l'année. Au fur et à mesure que nous avons traité l'arriéré, le délai de traitement – qui est basé sur un chiffre glissant sur 12 mois – a progressivement commencé à s'améliorer, avec un délai de traitement moyen de 19,6 mois pour les dossiers standard à la fin de 2022.

Graphique 35 : Respect des délais en matière d'opposition



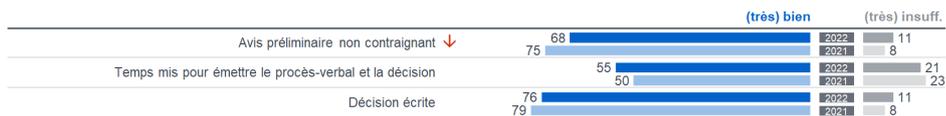
Source : OEB

La technologie de la visioconférence nous a également donné la possibilité d'affecter les examinateurs les plus qualifiés sur le plan technique à une division d'opposition, indépendamment de leur localisation, ce qui est un autre facteur important de qualité et de respect des délais.

Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs – opposition

L'enquête de satisfaction des utilisateurs (USS) donne un aperçu fiable de la manière dont nos utilisateurs évaluent l'opposition. Des niveaux de satisfaction élevés ont été observés dans le domaine du "traitement équitable", 79 % des personnes interrogées ayant déclaré que les performances étaient très bonnes ou bonnes à cet égard. En ce qui concerne la durée de la procédure, un taux de satisfaction de 54 % a été enregistré.

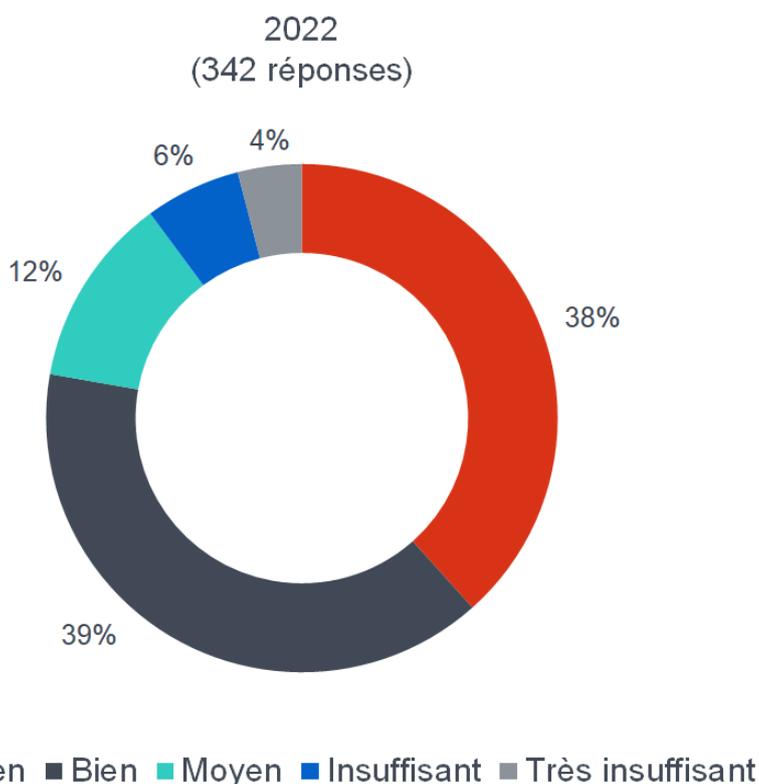
Graphique 36 : Résultats de l'USS concernant la procédure d'opposition de l'OEB^{19, 20}



Source : BERENT, OEB

En 2022, nous avons mené une enquête sur les procédures orales par visioconférence et reçu 342 réponses d'utilisateurs. Les résultats sont repris dans le rapport final sur le projet pilote de procédure orale²¹ d'opposition par visioconférence. Plus de 77 % des personnes interrogées ont trouvé que les procédures orales menées par visioconférence étaient "bonnes" ou "très bonnes", ce qui est plus que lors de la consultation menée en septembre 2021. Le Président de l'OEB a donc décidé en novembre 2022²² que la visioconférence deviendrait le format par défaut pour les procédures orales d'opposition à partir du 1^{er} janvier 2023.

Graphique 37 : Satisfaction globale à l'égard de la procédure orale d'opposition par visioconférence



Source : OEB

¹⁹ Les résultats de l'USS 2022/2023 sont disponibles depuis mai 2023 et constitueront la base des actions d'amélioration de la qualité en 2023.

²⁰ Les flèches indiquent les changements statistiquement significatifs.

²¹

[https://documents.epo.org/projects/babylon/eponet.nsf/0/244ECC79678379E0C12588FB004E65D8/\\$File/oral_proceedings_in_opposition_by_videoconference-pilot_project_final_report_november_2022_en.pdf](https://documents.epo.org/projects/babylon/eponet.nsf/0/244ECC79678379E0C12588FB004E65D8/$File/oral_proceedings_in_opposition_by_videoconference-pilot_project_final_report_november_2022_en.pdf)

²² Journal officiel 11/22.

5.4.3 Actions en 2022 : opposition

Amélioration des procédures orales par visioconférence en 2022

Les procédures d'opposition sont traditionnellement instruites par nos examinateurs les plus expérimentés. En 2022, des efforts considérables ont été déployés pour leur permettre, en particulier aux présidents, de développer encore leurs compétences, notamment en ce qui concerne la gestion efficace du nouveau format par visioconférence des procédures orales. Des supports de formation et des consignes ont été spécialement élaborés pour traiter, par exemple, des aspects généraux des procédures orales via Zoom, qui intéressent tous les membres de la division d'opposition, y compris les juristes ; des procédures spécifiques pour les présidents ; et pour exécuter les mesures d'instruction et entendre les témoins. Sur la base des commentaires reçus de nos utilisateurs, nous avons également apporté les améliorations suivantes au format des procédures orales en ligne en 2022 :

- Tableaux blancs numériques en ligne qui peuvent être utilisés pour partager des annotations, des croquis, des structures..., en temps réel et les agrandir facilement (zoom).
- Partage d'écran permettant aux parties d'afficher des documents ou des diapositives à l'appui de leurs arguments. Il s'agit d'un meilleur équivalent aux notes manuscrites en quadrichromie sur un tableau de conférence utilisé lors des procédures en personne.
- Des salles de réunion privées permettant aux parties de délibérer en toute confidentialité. Comme il est plus facile d'assister à une procédure orale par visioconférence, cela signifie que les parties peuvent se concerter plus souvent et inclure des clients ou des experts internationaux qui n'auraient pas assisté à la procédure en personne.
- Canaux audio supplémentaires pour permettre l'interprétation simultanée fournie par les parties dans les langues des États membres de la CBE autres que les trois langues officielles de l'OEB. Cela n'avait pas été possible lors des procédures en personne, car le système audio de la salle et les cabines d'interprétation n'étaient conçus que pour les langues de l'OEB.
- La fonction "chat", qui est une fonctionnalité supplémentaire de la visioconférence, est désormais dotée d'une interface plus intuitive qui permet de brefs échanges écrits utiles pour clarifier certains points sans interrompre le flux de la conversation orale et contribue ainsi à garantir un échange de vues plus clair entre les parties et la division de l'opposition.
- Des flux vidéo améliorés, permettant d'épingler plusieurs personnes spécifiques et de se concentrer ainsi sur le langage corporel et les expressions faciales de toutes ces personnes en même temps, ce qui n'est pas possible dans les procédures orales en face-à-face.

Ces nouvelles technologies en ligne ont permis d'améliorer la transparence et l'accès à la justice, avec 20 fois plus d'observateurs assistant aux procédures orales qu'avant la pandémie. Le format en ligne permet également une interprétation simultanée. Compte tenu de ces avantages et de l'amélioration de la durabilité, le Président a décidé que la visioconférence serait la nouvelle norme de référence pour les procédures orales dans toutes les procédures de première instance, y compris l'opposition, à partir de 2023.²³

Journée iLearn consacrée à l'opposition

En utilisant notre plateforme iLearn, nous avons organisé une journée iLearn consacrée à la qualité dans l'opposition, avec des sujets tels que l'exécution des mesures d'instruction (auditions de témoins et inspections) et le traitement des demandes de correction des procès-verbaux et des décisions, ainsi qu'une conférence des chambres de recours sur l'art. 83 CBE et sa relation avec les articles 84 et 56 CBE.

5.5 Formalités

5.5.1 Indicateurs : formalités

Les agents des formalités jouent également un rôle important dans la garantie de la qualité de nos produits et services. Un contrôle opérationnel de la qualité (OQC) est donc en place pour les processus critiques dans leur domaine. Environ 6,5 % des dossiers sont échantillonnés et contrôlés par les responsables de la qualité. Toute constatation est validée par des experts en formalités de haut niveau, qui fournissent également un retour d'information direct à l'équipe chargée des formalités afin de favoriser l'apprentissage.

Les résultats de l'OQC en 2022 ont mis en évidence la possibilité d'améliorer la qualité de notre gestion des aspects formels de notre travail en tant qu'office récepteur PCT et administration chargée de l'examen préliminaire international PCT (IPEA). Après un projet pilote réussi, ce travail a été centralisé dans trois petites équipes d'agents spécialisés dans les formalités vers la fin de l'année 2022, et nous nous attendons à une amélioration des résultats en 2023.

La collaboration étroite entre les équipes chargées des formalités a également permis d'améliorer la rapidité de traitement des messages hautement prioritaires,²⁴ qui ont ainsi été traités à 94 % dans la demi-journée, contre 81 % en 2020.

²³ Journal officiel 11/22.

²⁴ Les messages hautement prioritaires sont des actions que les agents des formalités sont censés traiter avant la fin du jour ouvrable suivant.

5.5.2 Ce que nos résultats nous apprennent : formalités

Domaines dans lesquels nous excellons	Ce que nous pouvons encore améliorer	Actions prioritaires 2022
Très bons résultats du contrôle de la qualité des opérations Traitement très rapide des messages hautement prioritaires	Les utilisateurs ont demandé une certification d'assistant juridique de qualité Notre contrôle de la qualité opérationnelle a mis en évidence la possibilité d'améliorer la qualité de notre traitement des aspects formels de l'office récepteur PCT et IPEA PCT Le traitement des demandes de traitement anticipé peut encore être amélioré	Lancement du Certificat européen d'administration des brevets (CEAB) Demande de traitement anticipé de l'entrée dans la phase régionale Demande de poursuite du traitement Notifications en texte libre

5.5.3 Actions en 2022 : formalités

Certificat européen d'administration des brevets (CEAB)

Le Certificat européen d'administration des brevets (CEAB) a été lancé en réponse aux demandes des utilisateurs qui souhaitent une certification d'assistant juridique de qualité au niveau européen. Il a été conçu pour permettre aux assistants juridiques en propriété intellectuelle, aux administrateurs de brevets et aux agents des formalités de démontrer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences requises pour gérer, de manière indépendante et autonome, les procédures relatives au dépôt, à l'instruction, à la délivrance et au maintien en vigueur des demandes de brevet européen et des demandes internationales auprès de l'OEB, ainsi que les procédures post-délivrance.

Un conseil d'administration du CEAB a été nommé en décembre 2021 avec pour mission d'organiser et de gérer ce nouveau certificat de qualité pour le personnel de soutien. Le conseil a commencé ses préparatifs en janvier 2022 et, avec le soutien des départements "Business Information Technology" et "Communication" de l'OEB et du secrétariat de l'Examen européen de qualification (EEQ), il a pu organiser le tout premier examen du CEAB le 12 décembre 2022.

L'Académie européenne des brevets, en coopération avec la DG 1, a élaboré et publié des supports de formation relatifs au CEAB pour aider les candidats à se préparer à l'examen et les commentaires reçus sur la qualité de ces documents ont été unanimement élogieux.

Plus de 500 candidats de 33 pays différents – 23 États membres de la CBE et 10 États non-membres, dont les États-Unis, la République populaire de Chine, le Canada et le Mexique – se sont inscrits pour participer à la première édition du CEAB, démontrant le grand intérêt pour cette certification, et 157 d'entre eux ont réussi l'examen. La grande majorité des candidats venaient du monde de l'industrie ou d'un cabinet privé de conseil en brevets (85 %).

Sur la base de ces chiffres prometteurs, nous pouvons nous attendre à ce que le CEAB soit de plus en plus plébiscité par toutes les parties prenantes : les utilisateurs, le personnel des offices de brevets des États membres, ainsi que nos agents des formalités. Cela contribuera à l'amélioration de nos processus et de nos flux de travail et, *in fine*, à la production plus rapide de produits OEB de qualité. Parallèlement, la préparation au CEAB consolidera les connaissances et les compétences et contribuera au développement personnel des agents des formalités.

Graphique 38 : CEAB 2022 : faits et chiffres



Source : OEB

Demandes de traitement anticipé de l'entrée dans la phase régionale

Depuis 2020, nous savons que les demandes de traitement anticipé de l'entrée dans la phase régionale ne sont pas toujours traitées correctement. Il s'agit d'un processus complexe, et le manque d'instructions sur la manière de le gérer a été identifié comme l'une des causes profondes du problème. Nous avons fourni des outils de travail et une formation interactive de remise à niveau, et le contrôle de la qualité opérationnelle a ensuite donné de meilleurs résultats. Cela nous a permis de mettre fin à l'initiative formelle de qualité, mais cet exemple souligne la nécessité de fournir une formation et un soutien suffisamment actualisés et adaptés à chaque situation.

Demande de poursuite du traitement

Un autre domaine que nous avons pu améliorer de manière significative est celui du traitement des demandes de complément de traitement déposées alors que les demandes sont considérées comme retirées. Les agents des formalités ont été invités à participer à des séminaires en ligne spécialement conçus en réponse aux constatations d'un contrôle de qualité opérationnel ciblé. Un contrôle de suivi a montré une amélioration, avec un peu moins de 95 % des demandes traitées correctement. Cela montre qu'une action ciblée basée sur des constatations réelles tend à être un moyen efficace d'améliorer la qualité.

Notifications en texte libre

L'intégration dans Patent Workbench du traitement des notifications en texte libre par les agents de formalités a facilité l'utilisation de clauses standard. Cela devrait permettre d'harmoniser davantage ces notifications et d'en améliorer la précision.

6. Conclusion et perspectives pour 2023

La qualité est au cœur d'un système de brevets durable. Elle est fondamentale pour l'innovation, qui stimule la croissance économique et fait avancer notre société. Elle est aussi le facteur le plus important du succès de l'OEB et du système européen de brevet et la raison pour laquelle nous jouissons aujourd'hui d'une réputation mondiale parmi nos pairs et nos utilisateurs – non seulement en Europe, mais aussi dans les Amériques et en Asie.

Ce rapport est le 7ème rapport annuel sur la qualité de l'OEB. Il décrit nos performances en matière de qualité et les mesures que nous avons prises en 2022 pour les améliorer. En réponse aux commentaires de nos utilisateurs, cette édition a été considérablement élargie et contient plus d'informations que jamais sur nos objectifs, nos mesures, nos données et nos activités en matière de qualité. Il est également complété par deux annexes. La première fournit encore plus d'informations sur nos taux de délivrance de brevets, la procédure d'opposition et les décisions des chambres de recours sur les recours contre les rejets de demandes en première instance et les décisions d'opposition. Pour les raisons qui y sont exposées, nous ne considérons pas ces données comme un moyen indirect de mesurer notre qualité. Le taux de délivrance, par exemple, dépend de nombreux facteurs, notamment de la qualité des demandes reçues et du fait qu'il s'agit d'un premier dépôt ou d'un deuxième dépôt ayant fait l'objet d'une procédure PCT. Il n'appartient pas à un office des brevets d'accepter ou de refuser un certain pourcentage de demandes et un taux de rejet élevé n'est pas un indicateur de qualité. Le rôle d'un office des brevets est au contraire d'examiner chaque demande et de l'évaluer de manière approfondie, équitable, transparente et cohérente par rapport aux critères de la législation sur les brevets applicable – dans notre cas, la CBE et le PCT. Par ailleurs, les taux et les résultats des oppositions et des recours sont également influencés par des facteurs commerciaux. Dans un souci de transparence, nous avons néanmoins choisi de publier ces données avec le rapport de qualité.

La deuxième annexe est un rapport complet sur les très innovateurs groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) de l'OEB et présente un compte rendu détaillé de leur session sur la délivrance qui s'est tenue en 2022. La nouvelle approche consistant à demander à des experts externes et internes d'évaluer conjointement la qualité et les domaines susceptibles d'être améliorés nous a déjà fourni des informations précieuses qui façonneront nos activités de gestion de la qualité en 2023.

La qualité est une responsabilité partagée, et nous échangeons sur cette thématique importante avec tous les utilisateurs du système des brevets de différentes manières – lors de réunions individuelles, par l'intermédiaire d'organes représentatifs tels que BusinessEurope et l'epi, avec nos États membres et les utilisateurs lors des réunions de notre comité de soutien technique et opérationnel et de notre conseil d'administration, ainsi que par l'intermédiaire de notre comité consultatif permanent. Nous écoutons à chaque

fois attentivement et prenons des mesures pour améliorer ce qui doit être amélioré.

Ce rapport se concentre sur nos actions en 2022, mais il est normal que nous nous penchions également sur celles que nous prévoyons d'entreprendre en 2023, qui s'articuleront autour des points suivants :

- **Amélioration de la qualité de fond des opinions écrites et des avis au stade de la recherche** – nous nous efforcerons de faire en sorte que nos rapports de recherche soient encore plus complets et de réduire le nombre d'objections non valables dans nos opinions écrites :
 - en maintenant la dynamique du développement d'outils sur mesure et de flux de travail numériques permettant à nos collaborateurs de continuer à fournir la meilleure qualité possible à mesure que le nombre de demandes et le volume d'antériorités augmentent et que la dynamique du travail collaboratif à distance évolue,
 - en s'appuyant sur le projet pilote "divisions de recherche actives" mené en 2022 et visant à impliquer systématiquement le président de la division d'examen au stade de la recherche,
 - en menant un projet pilote de recherche collaborative dans le cadre duquel des équipes travaillent ensemble dès les premières étapes de l'élaboration d'une stratégie de recherche.
- **Amélioration de la qualité de fond des examens** – nous nous efforcerons de progresser dans ce domaine par les moyens suivants :
 - en se concentrant sur l'évaluation de l'extension de l'objet de revendication,
 - explorer – en réponse aux suggestions faites lors de la session 2022 des SQAP sur la délivrance – une nouvelle approche pour accroître le dialogue entre les divisions et les demandeurs au stade de l'examen.
- **Une harmonisation accrue** – nous nous efforcerons d'améliorer la cohérence de notre approche de l'application de la CBE, notamment par les moyens suivants :
 - en se concentrant sur les domaines où l'on sait déjà que la pratique diverge, tels que l'adaptation de la description, les inventions mises en œuvre par ordinateur et l'intelligence artificielle,
 - en identifiant dans d'autres domaines où la cohérence peut être améliorée, et en prenant les mesures requises,
 - en utilisant davantage les modèles pour structurer nos notifications,
 - en continuant à travailler à la réduction des délais globaux de notre procédure de délivrance de brevet, avec pour objectif de prendre une décision sur une demande dans un délai de quatre ans.
- **Élargir notre apprentissage** : nous nous efforcerons de renforcer notre dispositif pour maintenir nos compétences et notre expertise technique à jour, le partage des connaissances et l'apprentissage continu en donnant suite aux suggestions :
 - intégrer les interventions des membres de l'epi et de BusinessEurope dans la formation initiale de l'académie,
 - intensifier les échanges avec les acteurs industriels sur les dernières avancées technologiques et augmenter le nombre de conférences qu'ils donnent dans le cadre de nos événements iLearn réguliers,
 - étudier avec BusinessEurope l'intérêt d'organiser des échanges plus détaillés au niveau technique avec des représentants de nos huit communautés technologiques (à l'image des discussions annuelles déjà organisées dans un format similaire avec l'epi),

- optimiser les boucles de retour d'information à tous les niveaux, c'est-à-dire au sein des équipes, entre les équipes, de l'opposition, de la direction Audit de qualité, des chambres de recours et de nos utilisateurs.
- **Poursuivre notre voyage commun** – nous allons créer davantage d'occasions d'évaluer la qualité avec nos utilisateurs, d'écouter attentivement leurs commentaires et de discuter d'exemples spécifiques, notamment :
 - en augmentant d'un à trois le nombre de sessions SQAP en 2023,
 - en organisant de nouvelles sessions SQAP axées sur la recherche/les opinions écrites et les notifications intermédiaires,
 - en organisant une nouvelle session sur les dossiers de délivrance,
 - en augmentant la diversité des membres afin de donner aux praticiens qualifiés davantage d'occasions de participer,
 - par la création d'une boucle de retour d'information et de reporting permettant de rapporter au groupe de travail du SACEPO sur la qualité les recommandations et les actions initiées à la suite des sessions SQAP,
 - en étudiant de nouveaux types de données et d'indicateurs clés de performance pouvant être utilisés pour mesurer la qualité et suivre nos progrès.
- **Simplifier nos processus** : nous estimons que nous pouvons non seulement améliorer la qualité du contenu, mais également améliorer la qualité en simplifiant nos processus. De nombreux processus de délivrance de brevets – tant dans les offices de brevets que dans les cabinets d'avocats – sont restés dans l'ensemble inchangés depuis les années 1800, lorsque les premiers offices de brevets ont ouvert leurs portes. Les processus papier ont certes été dématérialisés, mais l'approche sous-jacente des formulaires, des frais et des cycles successifs de correspondance est restée la même. Ces niveaux de complexité sont une source d'erreurs de procédure, de malentendus, de confusion et de délais non respectés qui augmentent les coûts et n'améliorent pas la qualité des brevets. Le comité de simplification de la procédure de délivrance des brevets, récemment mis en place, est un comité exécutif transverse chargé d'analyser les pratiques et les flux de travail procéduraux dans les processus de délivrance des brevets, d'identifier ceux qui peuvent être simplifiés et de proposer le moyen de le faire en conformité avec les priorités opérationnelles et les objectifs stratégiques. Son objectif est de contribuer à promouvoir la transformation numérique et d'assurer le plus haut niveau de convergence opérationnelle et procédurale dans la mise en œuvre des changements de procédure, l'objectif final étant d'améliorer la qualité et de rendre les procédures de brevet plus efficaces pour les utilisateurs internes et externes. Le dialogue avec les utilisateurs, sur tous les fronts, est un aspect essentiel de notre politique de qualité. Pour le renforcer encore, nous mettrons à l'essai un espace numérique partagé en 2023. Cela nous permettra de travailler simultanément sur les dossiers avec les demandeurs, ouvrant ainsi la voie à un véritable dialogue numérique de bout en bout qui renforcera nos pratiques d'examen axées sur la recherche de solutions.

Nous sommes reconnaissants pour tous les commentaires de nos utilisateurs, qu'ils portent sur la qualité en général ou sur le présent rapport de qualité en particulier. Si vous souhaitez vous joindre à la conversation sur la qualité des brevets, ou partager votre point de vue sur ce rapport, contactez-nous à l'adresse quality@epo.org.

Annexe 1 Taux de délivrance et autres statistiques post-délivrance

Taux de délivrance

De nombreux utilisateurs accordent une grande attention aux différents indicateurs et autres données publiés par les offices de brevets. Il est compréhensible que certains analysent ces données et tentent d'en tirer des conclusions sur la qualité. Malheureusement, de fausses hypothèses sur ce qu'est la qualité et sur l'adéquation de ces données pour leurs analyses peuvent les conduire à des conclusions erronées.

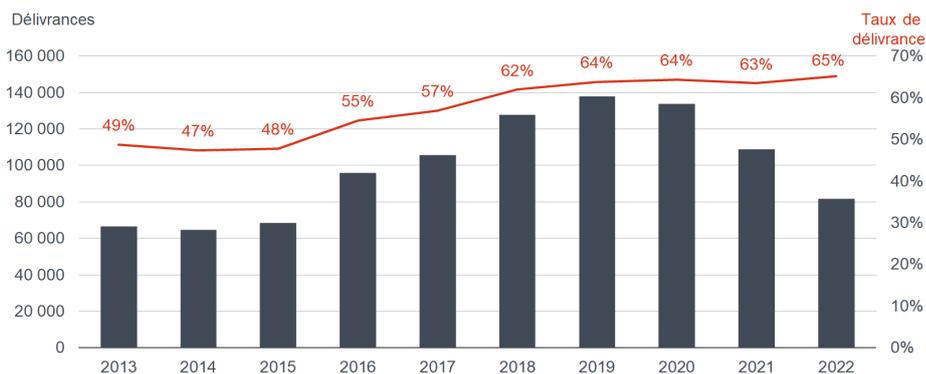
Le taux de délivrance est une mesure que certains considèrent comme un indicateur de la qualité de la procédure de délivrance des brevets. Mais le taux de délivrance n'est pas un indicateur de qualité. Le rôle d'un office des brevets est d'examiner les demandes qui lui sont soumises et de répondre positivement à celles qui sont conformes aux exigences de la loi applicable (presque toujours après modification) et de refuser (après avoir assuré le droit d'être entendu) celles qui ne peuvent pas être mises en conformité avec la loi. Son rôle n'est pas – et ne devrait pas être – d'accorder un certain pourcentage de brevets.

Le taux de délivrance est également fortement influencé par la qualité des demandes reçues. Lorsqu'un demandeur a effectué une recherche préalable diligente et déposé une demande soigneusement rédigée, dont le champ d'application est bien défini et qui évite les formulations trompeuses ou incohérentes, il aura beaucoup plus de chances d'obtenir la délivrance du brevet, ce qui se traduira par un taux de délivrance élevé, tant pour ce demandeur individuel que pour l'ensemble des demandeurs. Le taux de délivrance dépend également de la stratégie du demandeur, par exemple s'il retire sa demande après des objections majeures à la brevetabilité ou s'il accepte une délivrance avec un champ d'application restreint. Une analyse de nos demandeurs qui soumettent plus de 50 demandes par an montre que certains d'entre eux ont un taux de délivrance de 100 %, mais que ce taux n'est que de 16 % pour d'autres. Sans surprise, les taux de retrait après recherche et le taux de délivrance varient également en fonction de la voie de dépôt choisie (dépôt direct auprès de l'OEB, ou après une procédure PCT ou auprès d'un office national).

Il n'est pas non plus approprié de comparer le taux de délivrance des différents offices de brevets. Tout d'abord, les dossiers entrants dans les différents offices diffèrent selon le domaine technique couvert et selon qu'il s'agit d'un premier ou d'un deuxième dépôt. En second lieu, les procédures varient d'un office à l'autre, ce qui se traduit inévitablement par des taux de délivrance différents. La politique des États diffère également d'une juridiction à l'autre, ce qui se traduit par des frais très bas et/ou des subventions généreuses dans certains offices, mais pas dans d'autres. Enfin, le calcul du taux de délivrance varie d'un office à l'autre.

Cela dit, l'OEB mesure son taux de délivrance selon deux approches. La première consiste à examiner la part des délivrances publiées dans l'ensemble des actions finales (c'est-à-dire le nombre total de délivrances publiées, de rejets, de retraits et de retraits présumés) au cours d'une année donnée. Cette part est passée de 62 % en 2018 à 65 % en 2022.

Graphique 39 : Taux de délivrance par année d'action finale



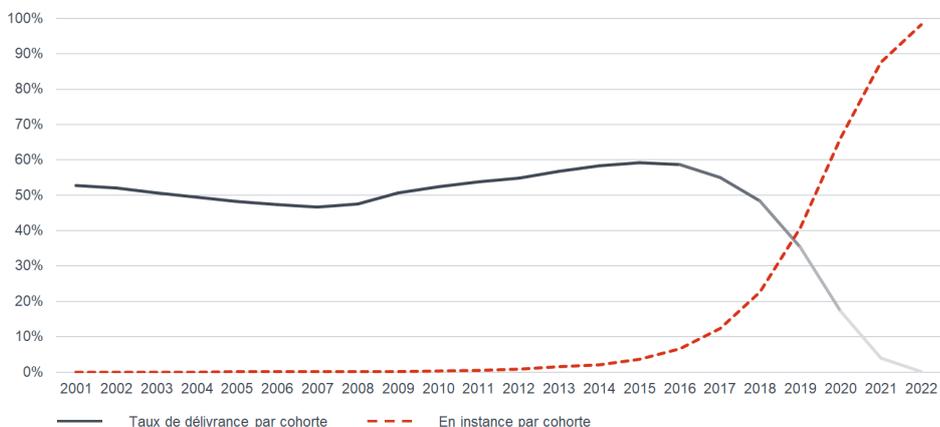
Source : OEB

Nous avons constaté cette augmentation lorsque nous avons transféré nos efforts de réduction de l'arriéré de travail de la recherche à l'examen. Dans le même temps, nous avons constaté – et constatons encore – une baisse significative du taux de retrait, qui est passé de 50 % en 2015 à 33 % en 2021 (soit quelque 27 000 demandes). Il y a de nombreuses raisons possibles à cela – par exemple un budget d'innovation conséquent ou des demandes rédigées plus soigneusement – mais nous pensons également que l'examen plus rapide désormais effectué par l'OEB signifie que davantage de brevets restent pertinents pour le demandeur. Le taux de rejet des demandes par l'OEB est resté constant tout au long de cette période. En revanche, le pourcentage d'actions finales correspondant à des retraits a nettement diminué ces dernières années.

Comme nous l'avons souligné, cette méthode de calcul du taux de délivrance est influencée par le mix des produits livrés au cours de l'année.

En utilisant cette première méthode, nous avons un taux de délivrance inférieur à celui de l'USPTO, du JPO et du KIPO. En tant qu'office comptant plus de 80 % de seconds dépôts, nous constatons également un effet de filtrage entre la phase PCT/nationale et l'entrée dans la phase européenne : 46 % des demandes qui désignent l'OEB sont abandonnées avant d'entrer dans la phase régionale.

Graphique 40 : Taux de délivrance calculé selon l'approche par cohorte



Source : OEB

La deuxième approche est connue sous le nom d'approche "cohorte" et consiste à suivre les résultats des demandes déposées au cours de l'année. Cette approche donne un chiffre que nous trouvons plus précis parce qu'il n'est pas influencé par les variations de la part de la capacité investie dans l'examen chaque année.

Comme indiqué dans le document CA/F 5/22,²⁵ le processus de délivrance a été mené à bien pour 98 % des demandes de brevet européen déposées jusqu'à la fin de l'année 2016. Pour ces demandes, le taux d'acceptation a été de 57 %, le taux de rejet de 3 % et le taux de retrait de 40 % (15 % après la recherche et 25 % pendant l'examen).

Pour les demandes déposées au cours des cinq dernières années (c'est-à-dire depuis le début de l'année 2017), 41,4 % des procédures ont été menées à bien. Le résultat pour la majeure partie de la cohorte 2017 n'a donc pas encore été décidé, et le taux de délivrance pour cette cohorte n'est donc pas encore significatif.

Le taux de délivrance varie également considérablement d'un demandeur à l'autre, allant de 100 % des demandes déposées à 16 % (source : analyse de l'issue de toutes les demandes déposées par les demandeurs qui déposent plus de 50 demandes par an auprès de l'OEB).

Comme la profession des brevets gagne tous les ans en maturité, que des milliers de demandeurs se présentent à l'examen européen de qualification et franchissent des obstacles rigoureux, et que les outils de l'OEB permettent de disposer d'une quantité toujours croissante d'antériorités entièrement classées, il semblerait normal que le taux de délivrance augmente au fil du temps.

Taux d'opposition et résultats

Il n'y a pas de relation directe entre le taux d'opposition aux brevets délivrés par les divisions d'examen et la qualité de l'examen. Au lieu de cela, les considérations économiques et stratégiques tendent à être le principal moteur de l'opposition. Le taux d'opposition est passé d'un sommet de 4,7 % en 2014 à 2,4 % en 2022.

²⁵ https://www.epo.org/modules/epoweb/acdocument/epoweb2/596/fr/CA-F_5-22_fr.pdf

Graphique 41 : Nombre de brevets ayant fait l'objet d'une opposition et taux d'opposition sur 2013-2022

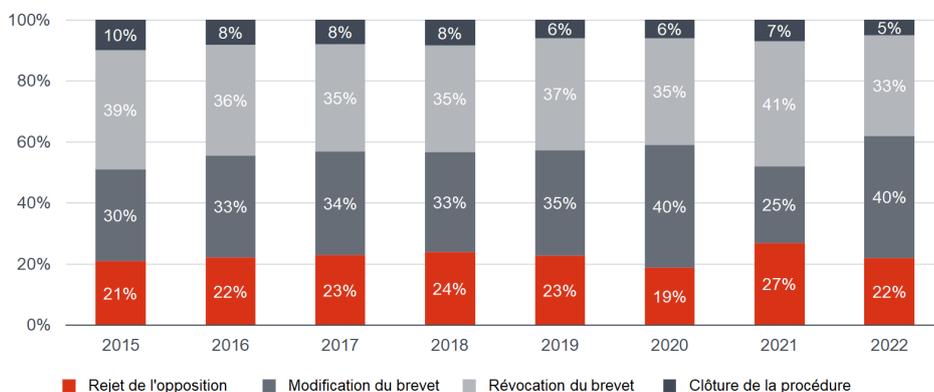


Taux d'opposition : rapport entre les brevets opposés et les brevets opposables (c'est-à-dire les brevets pour lesquels le délai d'opposition de neuf mois a expiré au cours de l'année concernée)
Source : OEB

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'issue des procédures d'opposition a été très homogène au fil des ans en ce qui concerne la proportion de brevets révoqués, modifiés ou maintenus (environ un tiers dans chaque cas).

La fluctuation de la répartition des résultats observée en 2020 et 2021 s'explique par le fait qu'en raison de la pandémie, seul un nombre limité de cas (les plus simples) ont été finalisés en 2020. Le taux de révocation a ainsi atteint un pic à 41 % en 2021, avant de revenir à son niveau prépandémique de 33 % en 2022.

Graphique 42 : Résultats de l'opposition 2015-2022



Source : OEB

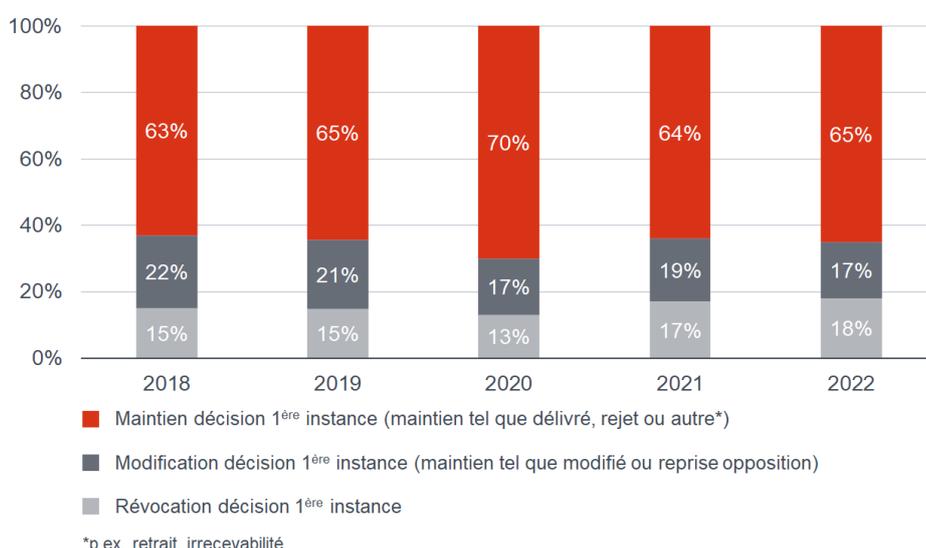
Environ 40 % des décisions d'opposition font l'objet d'un recours : ce chiffre est resté stable au fil des ans et est une conséquence logique du fait que certains dossiers sont très contestés pour des raisons commerciales et stratégiques (seulement 2,5 % des délivrances font l'objet d'une opposition, de sorte que 40 % de ce chiffre signifie qu'une très petite partie de nos délivrances totales est concernée). Le recours peut être introduit par le titulaire, un ou plusieurs opposants ou même les deux parties.

Issue des recours contre les décisions d'opposition

L'issue des procédures de recours à la suite d'oppositions à des brevets délivrés par la division d'examen est également très constante au fil des années, avec entre 13 % et 18 % des décisions de première instance qui sont révoquées au stade du recours.

Une certaine variation des résultats est normale et inhérente au système de révision intégré à la CBE. Il convient également d'être très prudent lorsque l'on compare les résultats de différentes instances, car le contexte est différent (beaucoup plus de temps investi, un regard neuf sur l'affaire, de nouveaux éléments de preuve présentés par les parties) et les demandes sur lesquelles il est statué ne sont pas nécessairement les mêmes.

Graphique 43 : Issue des recours contre les décisions de la division d'opposition



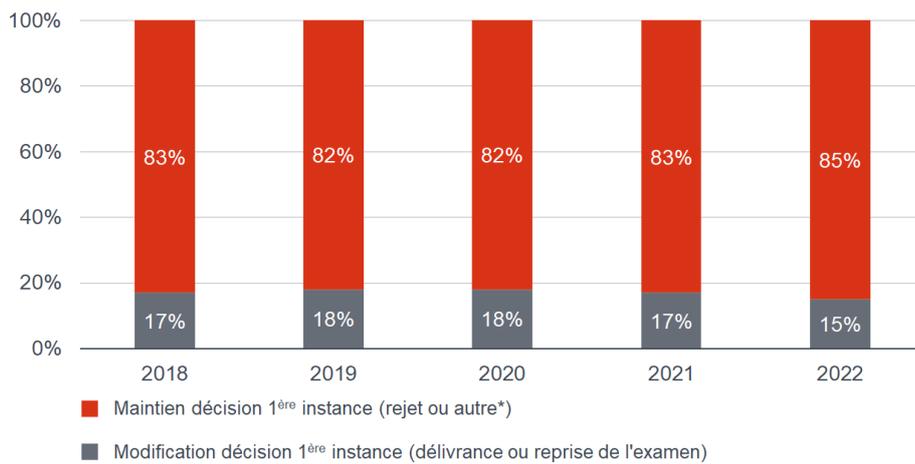
Source : OEB

Décisions de la chambre de recours en cas de rejet

L'issue des recours contre les rejets émis par les divisions d'examen a été remarquablement stable au cours des dernières années, la décision de la division d'examen étant modifiée dans 17 à 19 % des cas.

À l'OEB, nous nous efforçons d'appliquer la CBE de manière équitable, transparente et cohérente, et d'obtenir de bons résultats dès la première fois. Il y a cependant toujours une marge d'interprétation et d'amélioration. Nous sommes parfois trop stricts et parfois pas assez. Nous tirons des leçons des deux et cherchons à nous améliorer.

Graphique 44 : Issue des recours contre les décisions de rejet de l'OEB



*p. ex. retrait, irrecevabilité

Source : OEB

Annexe 2 Rapport 2022 des groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité(SQAP)

Les groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité(SQAP), qui rendent compte au groupe de travail du SACEPO sur la qualité (WP/Q), rassemblent des experts en brevets pour effectuer un examen objectif approfondi de demandes de brevet spécifiques acceptées par l'OEB. Cette approche place les utilisateurs au cœur de l'évaluation de la qualité de l'OEB et le retour d'information direct des experts contribue à une opinion partagée de ce qu'est la qualité.

En octobre 2022, les SQAP ont réalisé la toute première évaluation conjointe par des experts de l'OEB et des conseils en brevets européens. La session s'est concentrée sur la phase de délivrance de la procédure de délivrance de brevets.

Les SQAP ont mis en évidence les domaines faisant l'objet d'un consensus entre les membres du groupe, ceux dans lesquels leurs opinions divergent, ceux dans lesquels la qualité est bonne et ceux dans lesquels l'OEB pourrait faire davantage pour améliorer la qualité. Ils ont estimé que les brevets évalués répondaient dans l'ensemble aux exigences de la CBE. Ils ont également souligné l'importance de pratiques cohérentes tout au long de la vie d'un dossier, ainsi que de recherches complètes et d'un examen exhaustif tenant compte des arguments du demandeur. Les modifications proposées au cours de la phase de délivrance et l'adaptation de la description ont été des points sur lesquels les opinions divergeaient entre les membres du groupe. Les membres ont suggéré qu'un dialogue renforcé entre les divisions d'examen et les demandeurs au cours de la procédure de délivrance des brevets conduirait à un processus plus harmonieux.

Le processus SQAP a également mis en évidence l'intérêt de faire évaluer des dossiers spécifiques par un groupe d'experts. L'examen des demandes de brevet au regard de nos exigences juridiques implique un travail intellectuel complexe et les différents experts peuvent parfois percevoir et interpréter différemment une même situation. Cela montre également la pertinence d'un effectif de trois personnes dans nos divisions d'examen.

La composition conjointe des SQAP a été très bien accueillie par les utilisateurs et le personnel de l'OEB et a donné lieu à un retour d'information précieux pour l'OEB. Un conseil en brevets européens participant à l'un des groupes a déclaré : *"La tenue régulière de réunions SQAP est essentielle : l'interaction fréquente entre les utilisateurs et les examinateurs de l'OEB est cruciale pour l'amélioration continue de la qualité."* Un expert de l'OEB a ajouté que : *"La définition de la qualité ne s'arrête pas aux portes de l'OEB, mais va bien au-delà. Ce n'est qu'en collaborant avec nos utilisateurs que nous pourrions offrir un produit de qualité."* Les conclusions du groupe confirment la nécessité des mesures prises par l'OEB pour améliorer le dialogue entre les examinateurs et les demandeurs et parvenir à une plus grande harmonisation de ses pratiques.

Les membres du groupe de travail WP/Q du SACEPO ont accueilli favorablement la proposition d'étendre l'approche des SQAP en organisant des sessions plus fréquentes qui couvrent toutes les étapes de la procédure de délivrance des brevets et en faisant intervenir un éventail encore plus diversifié de membres.

1. Groupes de parties prenantes sur l'assurance qualité(SQAP)

Introduction

À l'OEB, nous pensons que la qualité est un partenariat entre nous et nos utilisateurs. Le dialogue est d'une importance capitale tout au long de la procédure de délivrance des brevets. Depuis 2019, les SQAP ont constitué un forum d'échanges de vues précieux avec nos utilisateurs et ont contribué à l'émergence d'une vision partagée de la qualité.

Les évaluations des SQAP impliquent un examen par différents groupes d'experts de demandes de brevets spécifiques accordés par l'OEB. Chaque groupe prépare un rapport détaillé qui est présenté et débattu lors d'une session plénière du groupe de travail WP/Q du SACEPO.

Jusqu'en 2022, seuls des conseils en brevets européens externes faisaient partie des groupes. En 2019, ils se sont concentrés sur la nouveauté et l'extension de l'objet de la revendication ; en 2021, ils ont examiné l'activité inventive et la clarté.

Les discussions qui ont eu lieu lors de ces précédentes sessions des SQAP ont permis à l'OEB d'obtenir des informations précieuses sur les attentes des utilisateurs en matière de qualité, qui peuvent être résumées comme suit :

- Recherches complètes couvrant tous les documents pertinents, toutes les revendications et la nature exacte de la demande,
- Une interaction plus directe avec la division d'examen, y compris des consultations plus précoces afin de clarifier certains points et d'accélérer le processus,
- Des notifications complètes qui répondent à toutes les revendications et qui sont claires sur le potentiel de la demande
- Des objections bien motivées évitant une approche "trop formaliste" de l'unité, de la clarté et de l'extension de l'objet,
- Des suggestions judicieuses indiquant comment surmonter les objections tout en laissant la place à l'ouverture d'esprit,
- Une procédure efficace et correcte pour la délivrance(règle 71(3) CBE), avec des modifications à convenir avec le demandeur,
- Des critères de brevetabilité appliqués de manière cohérente par la division d'examen et d'opposition
- Des citations à la procédure orale, des procès-verbaux et des décisions concis, précis et complets
- Respect des demandeurs qui doivent répondre, avec un délai suffisant pour traiter les notifications au titre de l'article 94(3) de la CBE
- Un brevet robuste est le résultat d'une responsabilité partagée : les demandeurs sont responsables de la demande, tandis que les examinateurs veillent à la transparence vis-à-vis du public et au respect des exigences de la CBE.

Ces observations ont constitué l'un des fondements de la Charte sur la qualité des brevets de l'OEB, qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2022. Reflétant notre mission, elle affirme notre engagement à atteindre l'excellence en fournissant des brevets et des services de très grande qualité qui favorisent

l'innovation, la compétitivité et la croissance économique et contribuent ainsi à un monde plus durable.

Après avoir travaillé avec nos utilisateurs pour définir ce qui est important pour la qualité dans la charte, l'étape suivante consiste à évaluer nos produits afin de déterminer si les attentes en matière de qualité sont satisfaites et d'identifier les voies d'amélioration. Pour garantir une vision partagée de ce qu'est une bonne qualité dans la pratique, il est important que nous procédions également à cette évaluation avec nos utilisateurs. C'est pourquoi nous avons décidé en 2022 de passer d'une évaluation SQAP réalisée uniquement par des conseils en brevets européens externes à une évaluation réalisée conjointement par l'OEB et des experts externes. Nous espérons ainsi mieux comprendre en quoi nos points de vue sont identiques et en quoi ils diffèrent, en quoi la qualité est bonne et ce que nous pouvons faire pour l'améliorer.

Sur la base de notre expérience, nous sommes convaincus que les SQAP constituent une plate-forme offrant une nouvelle méthode holistique, centrée sur l'utilisateur, d'évaluation de la qualité dans le processus de délivrance des brevets. En recueillant des avis différents sur un même dossier auprès de tout un groupe d'experts, nous pouvons parvenir à une évaluation plus nuancée qui complète nos évaluations existantes.

Organisation des SQAP en 2022

En 2022, 30 experts au total ont participé aux SQAP, dont 12 conseils en brevets européens et 18 experts de l'OEB (responsables d'équipes d'examineurs, experts examineurs principaux et auditeurs de qualité internes de la Direction Audit de qualité). Ensemble, ils ont réalisé la toute première évaluation conjointe de la qualité de 36 brevets délivrés. Il y avait six groupes, chacun composé de cinq experts (deux avocats, un chef d'équipe, un expert senior et un auditeur de qualité) et focalisé sur un domaine technique différent.

Le fait que plusieurs experts examinent le même dossier apporte une diversité de points de vue à la discussion sur la qualité et l'interprétation de la CBE. Le fait que les groupes couvrent les communautés technologiques de l'OEB signifie que les défis spécifiques à un domaine technique particulier peuvent être surmontés.

Les membres du groupe ont sélectionné des brevets délivrés pour évaluation à partir d'une liste aléatoire fournie par l'OEB et ont utilisé un questionnaire pour structurer leurs échanges et leurs commentaires. Dans un souci de transparence et pour permettre une participation plus large, les membres du groupe de travail WP/Q du SACEPO ont également été invités à se joindre au groupe en tant qu'observateurs. Tous les membres et observateurs ont signé un accord de confidentialité.

Les échanges ont porté sur la mesure dans laquelle chaque brevet délivré répondait aux exigences de la CBE, sur l'adaptation de la description et sur les modifications proposées par la division d'examen au stade de la délivrance.

Les évaluations SQAP ne sont bien sûr qu'un recueil d'opinions exprimées sur la base des informations contenues dans le dossier public. Elles n'ont aucune incidence sur le traitement procédural du dossier. Pour les brevets délivrés sélectionnés pour l'évaluation, le délai d'opposition avait déjà expiré.

La session des SQAP s'est déroulée le 27 octobre 2022 dans une atmosphère professionnelle et constructive, avec des discussions approfondies et spécifiques aux dossiers qui ont permis de reconnaître à la fois les exemples de bonne qualité et les possibilités d'amélioration. Les membres ont présenté leurs conclusions lors de la 9ème réunion du groupe de travail WP/Q du SACEPO le 24 novembre 2022.

Graphique 45 : Évaluation 2022 des délivrances par les SQAP



Source : OEB

Retour d'information sur le format des SQAP

Les membres des SQAP et les membres du groupe de travail WP/Q du SACEPO qui ont assisté à leurs échanges en tant qu'observateurs ont fourni un retour d'information positif et constructif. Les membres ont déclaré que les discussions avaient amélioré leur compréhension des perspectives de chacun.

Les groupes ont sélectionné leurs dossiers de manière aléatoire. Dans quelques cas, ils ont trouvé l'objet très technique. Les commentaires ont été recueillis au moyen d'un questionnaire standardisé et présentés dans les rapports des groupes d'experts. Bien que cela prenne du temps, cette démarche a été jugée utile pour orienter les débats. Un format simplifié, éventuellement à l'aide d'une liste de contrôle, a été suggéré comme moyen d'améliorer les rapports à l'avenir.

Les conflits d'intérêts ont été évités en vérifiant que les conseils en brevets ne travaillaient pas pour le titulaire d'un des brevets sélectionnés. Les avocats ont proposé une approche moins onéreuse consistant à assumer leur responsabilité personnelle en déclarant tout conflit d'intérêt. Ce point sera pris en compte pour les prochaines sessions.

Les membres du groupe de travail WP/Q du SACEPO ont apprécié l'opportunité d'observer les échanges en groupe et certains ont exprimé leur intérêt à participer activement en tant que membres aux futures sessions des SQAP. Ils ont également beaucoup apprécié les présentations des conclusions du groupe lors de la réunion du groupe de travail WP/Q du SACEPO. Ils ont accueilli favorablement la proposition d'étendre l'approche des SQAP pour couvrir chaque étape de la procédure de délivrance des brevets, d'organiser des sessions plus fréquemment et d'accroître la diversité des membres.

2. Constatations des SQAP sur la délivrance

Exigences de la CBE

En ce qui concerne l'évaluation de la nouveauté, de l'activité inventive, de la suffisance de l'exposé et de l'extension de l'objet de la revendication, les groupes ont :

- Dans presque tous les cas, considéré les demandes acceptées comme satisfaisant aux exigences de la CBE,
- Souligné la nécessité de formuler des objections bien étayées et suggéré que l'établissement d'un lien entre les caractéristiques et leur effet technique pourrait faciliter l'évaluation de l'activité inventive,
- Noté l'importance de fournir des moyens de preuve pour les revendications "product-by-process",
- Vu la nécessité de formuler des objections claires et d'évaluer soigneusement les revendications indépendantes et dépendantes,
- Souligné que l'utilisation de caractéristiques optionnelles, les incohérences dans la demande et les revendications faisant référence à des produits intermédiaires étaient des causes potentielles de problèmes de clarté.

Modifications proposées par la division dans la notification au titre de la règle 71(3)

Les membres ont eu un débat animé sur les modifications proposées au stade de la délivrance. Les modifications proposées par la division ont été considérées comme clairement formulées et appropriées dans la plupart des cas. La majorité des modifications de fond n'avaient pas été convenues à l'avance avec les demandeurs.

Les principales conclusions des groupes sont les suivantes :

- Les examinateurs devraient éviter d'apporter des modifications de fond ou de réécrire les revendications sans consulter le demandeur. L'utilisation de conversations téléphoniques/vidéo documentées pour échanger sur les modifications au stade de la délivrance est appréciée.
- La suppression de passages de la description peut modifier l'interprétation de la revendication.
- Les demandeurs devraient demander des corrections s'ils ne sont pas d'accord avec les modifications proposées dans la notification au titre de la règle 71(3) CBE.
- Les revendications accordées devraient idéalement être basées sur les revendications initiales avec des caractéristiques provenant de revendications dépendantes. Si des caractéristiques sont ajoutées à partir de la description ou des graphiques, les demandeurs doivent fournir une justification.
- La forme en deux parties n'est pas toujours adaptée : si elle est utilisée, les caractéristiques doivent être correctement agencées conformément à l'état de la technique ; sinon, la description doit mentionner les caractéristiques de la revendication indépendante qui sont exposées dans le document de l'état de la technique le plus proche.

Adaptation de la description

La plupart des membres du groupe ont estimé que les modifications apportées pour adapter la description aux revendications étaient appropriées. Toutefois, seul un petit nombre d'entre eux ont jugé nécessaire de l'adapter pour tenir compte des incohérences, des formulations générales et des clauses semblables à des revendications.

Les principales conclusions des groupes sont les suivantes :

- La suppression de passages ou d'éléments par les examinateurs est un sujet sensible pour les demandeurs, car elle peut donner lieu à des objections d'insuffisance de l'exposé dans les procédures judiciaires post-délivrance. En supprimant des passages tels que ceux relatifs au premier mode de réalisation, on risque de limiter excessivement l'exposé de l'invention.
- Modifier la description pour indiquer qu'"un mode de réalisation n'entre pas dans le champ d'application des revendications mais est utile pour comprendre l'invention" ou préciser qu'il n'est "pas conforme à l'invention" est moins préjudiciable que la suppression. Toutefois, une telle formulation pourrait être problématique dans certaines juridictions, car elle pourrait être perçue comme un abandon des règles régissant l'objet.
- Les membres externes ont estimé que le traitement des clauses semblables à des revendications était trop restrictif. Ils préféreraient que ces clauses soient maintenues lorsqu'elles entrent dans le champ d'application de la revendication, car elles divulguent souvent des modes de réalisation spécifiques qui aident à comprendre l'invention. Même la formulation "ne fait pas partie de l'invention revendiquée" pourrait être problématique dans les procédures post-délivrance, car elle pourrait être considérée dans certaines juridictions comme impliquant un recul sur le front de l'objet, ce qui affecterait l'étendue de la protection en vertu de la doctrine des équivalents. Les membres du groupe externe ont estimé que les demandeurs devraient avoir la responsabilité de déterminer lesquelles de ces clauses, qui sont parfois nombreuses, entrent dans le champ d'application revendiqué, et que l'adaptation devrait leur être laissée.
- Les modifications apportées par la division d'examen devraient être minimales et l'alignement sur les revendications modifiées devrait être décidé au cas par cas. Tout alignement de la description sans consultation préalable devrait être mineur et simple, tandis que les cas plus compliqués tels que la modification du libellé de la revendication, la modification des dépendances de la revendication ou la suppression de passages entiers devraient être laissés au représentant.
- La plupart des membres du groupe ont convenu que les formulations générales et les passages relatifs à "l'esprit" de l'invention devaient être supprimés.
- En ce qui concerne la pratique de l'OEB en matière de reconnaissance de l'état de la technique antérieure, les membres du groupe externe ont indiqué que l'antériorité la plus proche n'était pas toujours clairement identifiée par rapport au préambule de la revendication indépendante, ce qui pourrait entraîner des conséquences néfastes dans d'autres procédures.

Domaines faisant l'objet d'un consensus et domaines dans lesquels les avis divergent

Un consensus s'est dégagé au sein des groupes de travail sur le fait que les éléments suivants fonctionnent bien :

- La CBE offre des conditions de concurrence équitables à tous les acteurs du secteur des brevets.
- Les demandes acceptées ont satisfait aux exigences de la CBE dans la quasi-totalité des cas.
- L'évaluation technique de l'OEB est de grande qualité : les documents pertinents sont cités et les notifications sont détaillées.
- La citation d'autres documents à la suite d'amendements est appropriée. Dans quelques cas, la recherche initiale aurait pu être plus complète, ce qui aurait permis d'éviter l'ajout d'antériorités au cours de l'examen. Mais si l'objet de la ou des revendications indépendantes change de manière significative, la citation ultérieure d'un nouveau document très pertinent au cours de l'examen est acceptable.

Les groupes ont convenu que les examinateurs devraient faire davantage en ce qui concerne les pratiques suivantes :

- Les examinateurs pourraient avoir davantage recours aux conversations téléphoniques pour discuter des modifications proposées au stade de la délivrance.
- Il convient de veiller à ce que toute modification proposée définisse l'objet brevetable. Les examinateurs et les demandeurs devraient utiliser l'approche problème-solution de manière appropriée pour déterminer la brevetabilité. Une fois l'objet nouveau et inventif identifié, les demandeurs et les examinateurs doivent s'assurer que toutes les autres conditions de brevetabilité de la CBE sont remplies.
- L'OEB pourrait être plus cohérent en ce qui concerne l'obligation d'adapter la description aux revendications acceptées.
- Il y a eu quelques problèmes de clarté et de dépendance dans les revendications. Les objections de clarté devraient être aussi spécifiques que possible et proposer une "issue" en suggérant un amendement que le demandeur pourrait apporter pour surmonter l'objection lorsque cela est possible. Les représentants devraient répondre aux objections de clarté dans leurs réponses et les examinateurs devraient évaluer les arguments soigneusement.
- Au stade de la délivrance, les examinateurs devraient éviter d'apporter des modifications de fond aux revendications sans consulter les demandeurs. Il est acceptable qu'ils apportent des modifications minimales à la description sans consentement préalable. Une explication suffisamment détaillée des modifications fournie par le demandeur pourrait être utile au public.
- Les propositions faites au demandeur devraient être claires et complètes et être formulées après un examen approfondi et une discussion au sein de la division d'examen afin de garantir que les exigences de l'art. 84 et 123(2)/76(1) CBE sont remplies.

Les groupes ont eu des avis divergents sur les points suivants :

- Pour certains dossiers, il y a eu des divergences d'opinion sur la question de savoir si les revendications étaient suffisamment claires et, pour d'autres, si l'objection de clarté soulevée était nécessaire.
- Caractéristiques essentielles : pour quelques dossiers, il y a eu une discussion sur les caractéristiques essentielles à l'invention et éventuellement absentes de la revendication indépendante.
- Amendements proposés au stade de la délivrance : les avis divergent sur ce qu'est une modification mineure (qui ne doit pas faire l'objet d'un échange avec le demandeur) et sur ce qu'est une modification de fond (qui doit être discutée avec le demandeur au préalable).
- Adaptation de la description : un consensus s'est dégagé sur le fait que la description ne doit pas contredire les revendications, mais de nombreux membres externes et participants au WP/Q du SACEPO ont estimé que l'approche de l'OEB était (trop) stricte.

Domaines où la qualité est élevée et voies d'amélioration

Les groupes d'experts ont souligné les points suivants comme étant de grande qualité dans les dossiers évalués :

- La procédure d'examen était très efficace et efficiente, avec une recherche approfondie lors de la phase de recherche et une coopération étroite entre le demandeur et la division d'examen.
- L'évaluation technique de la division d'examen a été ciblée et efficace, le demandeur ayant fourni une base détaillée et précise pour tout amendement nécessaire.
- L'état de la technique citée était pertinent dans la plupart des cas et la division d'examen s'est montrée réceptive aux arguments du demandeur, adaptant la description au stade de la délivrance avec un raisonnement utile.
- Une bonne communication entre le demandeur et la division d'examen est essentielle, et les modifications ont été discutées lors de consultations téléphoniques.
- Les suggestions de la division d'examen sur la manière de surmonter les objections étaient utiles et ont été faites tôt dans la procédure, ce qui a contribué à rendre l'examen plus rapide et plus efficace.
- L'utilisation par la division d'examen de la phrase "n'entre pas dans le champ d'application des revendications mais est utile pour comprendre l'invention" au lieu de supprimer un mode de réalisation de la description a été appréciée.
- La division d'examen a effectué des recherches supplémentaires lorsque cela s'avérait nécessaire, et l'approche problème-solution a été utilisée systématiquement.
- Un changement d'opinion fondé sur des arguments solides est considéré comme positif.
- La citation tardive de documents très pertinents a été jugée acceptable si l'étendue de la protection a été réduite.
- La consultation a été utilisée en cas de doute et la description n'a été modifiée qu'en cas d'incohérences évidentes.

- Les procédures cohérentes de la division d'examen tout au long de la durée de vie d'un dossier, ainsi que des notifications correctement rédigées, ont permis d'obtenir le meilleur résultat.

Les membres ont formulé les suggestions suivantes en vue d'une amélioration ultérieure :

- Améliorer la communication et le dialogue entre les demandeurs et les examinateurs afin de renforcer la compréhension mutuelle. Consulter davantage les demandeurs par téléphone/visioconférence.
- Discuter très tôt de l'état de la technique afin de favoriser l'efficacité,
- Éviter de soulever des objections infondées et de surinterpréter les divulgations de l'état de la technique,
- Les demandeurs devraient s'assurer de la qualité de leurs demandes et mettre en œuvre les suggestions des examinateurs,
- Aider les demandeurs en fournissant la base servant aux amendements, par exemple en leur fournissant un outil pour faire des comparaisons,
- Faire attention aux généralisations intermédiaires non admissibles et aux revendications indépendantes dont le champ d'application est excessif,
- Justifier les modifications,
- Appeler le demandeur avant d'apporter des modifications de fond aux revendications ou de modifier l'étendue de la revendication,
- Expliquer pourquoi de nouveaux documents sont cités dans l'examen,
- La division d'examen et les représentants doivent avoir l'esprit ouvert et la volonté de comprendre les arguments de l'autre et d'en tenir compte,
- Accuser réception, et donner une brève explication lorsque les objections sont levées ; être exhaustif si l'objet brevetable est identifié,
- Indiquer les passages de la description qui ne relèvent pas du champ d'application de la revendication,
- Laisser au demandeur le soin d'apporter des modifications importantes à la description.

3. Principaux enseignements

- Les échanges des SQAP sur les dossiers techniques ont été de grande qualité et constructifs.
- Les conclusions montrent un large consensus, en particulier sur la nouveauté et l'activité inventive.
- Il a été clairement suggéré que le dialogue entre les demandeurs et les divisions d'examen devrait être renforcé pendant l'examen afin de promouvoir un processus efficace et efficient. Cette question est actuellement à l'étude.
- Les avis divergent sur la manière dont la description doit être adaptée aux revendications modifiées. Cette question fait l'objet d'un examen plus approfondi.
- Il est souhaitable d'améliorer les SQAP et de les étendre en organisant des sessions plus fréquentes et en couvrant également d'autres étapes de la procédure. Cette mesure devrait être mise en œuvre en 2023.

4. Suivi des SQAP par l'OEB

Le retour d'information des SQAP a été pris en compte dans les actions de qualité de l'OEB déjà en cours et a également alimenté certaines nouvelles actions.

Sur la base des réactions des groupes, nous continuerons à travailler avec les utilisateurs pour mieux comprendre les problèmes qu'ils rencontrent lorsqu'ils adaptent la description. Ce dialogue, conjugué aux activités d'harmonisation en cours dans l'ensemble du domaine opérationnel pour promouvoir la cohérence de notre approche, devrait améliorer l'expérience de l'utilisateur dans cet aspect de notre travail.

Sur la base des commentaires reçus des SQAP concernant la promotion de la communication et du dialogue entre les divisions d'examen et les demandeurs, nous prévoyons de lancer un nouveau projet pilote afin d'explorer les avantages d'un dialogue plus étroit pendant les procédures d'examen.

En 2023, les réunions des SQAP se tiendront plus fréquemment et incluront de nouvelles sessions sur les avis au stade de la recherche/opinions écrites et les notifications intermédiaires. Ces sessions nous aideront à mieux comprendre la qualité des étapes de recherche et d'examen et compléteront les conclusions des SQAP sur la délivrance.

5. Améliorer et développer l'approche SQAP

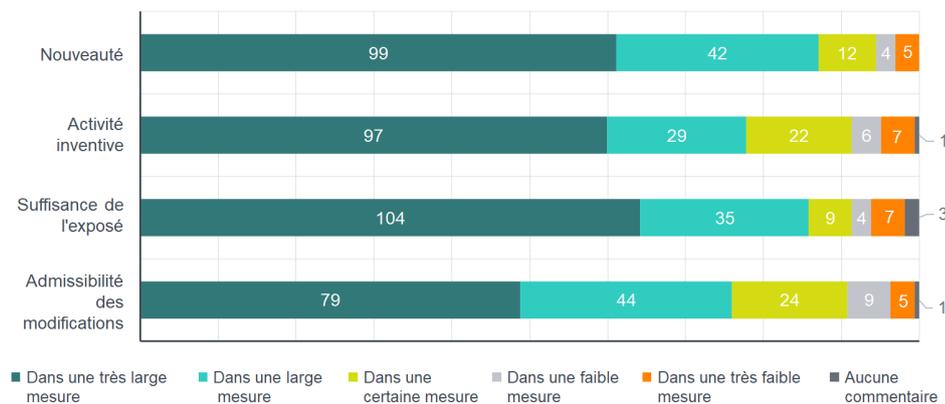
Exploration de mesures concernant les résultats des SQAP

Un questionnaire SQAP de référence a permis de sonder les opinions des membres avant qu'ils ne se réunissent en groupe. Cela a donné une première indication du degré de convergence ou de divergence de leurs points de vue. Une vue d'ensemble des réponses de chaque groupe a ensuite été partagée avec les membres afin de les aider dans leurs échanges approfondis.

En collaboration avec les parties prenantes, l'OEB étudie les possibilités de visualiser les résultats des futurs SQAP en fonction du degré de consensus entre les membres du groupe et de la mesure dans laquelle ces derniers considèrent que les dossiers évalués répondent aux critères fixés pour leur session SQAP. Le graphique 4 montre un exemple de la manière dont cela pourrait être fait.

Graphique 46 : Aperçu des réponses des membres des SQAP au retour d'information structuré

Dans quelle mesure estimez-vous, sur la base de l'état de la technique figurant au dossier, que le brevet délivré satisfait aux dispositions de la CBE relatives aux motifs d'opposition visés à l'art. 100 CBE (art. 52 à 57, 76(1), 83, et 123(2) CBE) ?



Les résultats sont basés sur 162 réponses relatives aux 36 dossiers évalués et ne sont pas statistiquement pertinents.

Source : OEB

Bien qu'elle ne soit pas statistiquement pertinente, l'analyse indique que l'utilisation d'un questionnaire est utile pour structurer le retour d'information et peut conduire à de nouvelles mesures d'évaluation de la qualité.

Le modèle SQAP adopte une approche innovante, dans laquelle plusieurs experts en brevets externes et internes évaluent l'information publique sur le même dossier. Une analyse plus détaillée a permis d'examiner dans quelle mesure les avis des membres du groupe sur l'interprétation des principaux critères de la CBE dans les dossiers évalués concordent. L'analyse a montré que l'évaluation de la qualité est complexe et que même cinq experts examinant le même dossier peuvent avoir des perceptions et des interprétations différentes de l'application du même critère juridique.

Évolution des SQAP

Après le succès de la session sur la délivrance en octobre 2022, le SACEPO a réagi favorablement à la proposition d'étendre les SQAP. L'OEB a également consulté les associations d'utilisateurs, en particulier l'epi et BusinessEurope.

Sur la base de ce retour d'information, l'approche des SQAP 2023 a été développée et améliorée comme suit :

- Des sessions SQAP plus fréquentes – avec le passage d'une session en 2022 à trois sessions en 2023 :
 - Nouvelle session SQAP sur les avis au stade de la recherche/opinions écrites,
 - Nouvelle session SQAP sur les notifications intermédiaires,
 - Session SQAP sur la délivrance comme en 2022.
- Une plus grande diversité de membres,
- Mise en place d'un mécanisme d'établissement de rapports détaillés et de suivi des actions et des recommandations.

Dans les années à venir, nous prévoyons d'autres sessions SQAP qui examineront en profondeur d'autres étapes de la procédure de délivrance des brevets, par exemple les oppositions, les rejets et les aspects procéduraux du travail sur les formalités.

Chaque année, les groupes présenteront leurs conclusions lors de la réunion d'automne du groupe de travail WP/Q du SACEPO. Leurs rapports complets seront publiés avec le rapport de qualité de l'année en question. Les échanges et les points soulevés par les SQAP et les membres du groupe de travail WP/Q du SACEPO fourniront à l'OEB autant d'éléments lui permettant d'engager de nouvelles actions. Par exemple, les domaines d'amélioration identifiés par les groupes d'experts peuvent être intégrés dans le plan d'action et les objectifs de qualité pour l'année suivante. Le groupe de travail WP/Q du SACEPO discutera ensuite des actions entreprises et de leurs effets lors de sa réunion de printemps, qui clôturera la boucle du retour d'information.

De cette manière, les SQAP nous aideront à parvenir à une vision partagée de la qualité et constitueront un nouveau moyen de la mesurer.